Académie royale des Sciences d'Outre-Mer

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

> Mémoires in-8°. Nouvelle série. Tome XXV, fasc. 3.

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Verhandelingen in-8°. Nieuwe reeks. Boek XXV, afl. 3.

Les premiers mois de la République du Congo (Léopoldville)

 $(1^{er} juillet - 22 novembre 1960)$

Relation coordonnée des événements et réflexions d'ordre général

PAR

A. STENMANS

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER



Rue de Livourne, 80A, BRUXELLES 5 Livornostraat, 80A. BRUSSEL 5

1961

PRIX : PRIJS: F 200

1-189 T. XXV (3) Stenmans

Les premiers mois de la République du Congo (Léopoldville)

3081

 $(1^{er} juillet - 22 novembre 1960)$

Relation coordonnée des événements et réflexions d'ordre général

PAR

A. STENMANS

Membre correspondant de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer

0-1177

Mémoire présenté à la séance du 21 novembre 1960.

AVANT-PROPOS

M. le Secrétaire Perpétuel nous a fait l'honneur de nous demander d'entretenir aujourd'hui notre Classe des premiers mois de la République du Congo (Léopoldville).

Sujet difficile, redoutable même à bien des égards. Cependant, nous croyons avec M. DEVROEY et avec tous nos Confrères que notre Compagnie manquerait à sa mission si l'épreuve qui accable la Belgique la retenait de se pencher sur les problèmes actuels du Congo et de l'Afrique. Songeant en particulier à notre Classe, nous pensons que la nature de ses préoccupations lui fait en quelque sorte le devoir de contribuer, par les méditations et les travaux de ses membres, à la juste compréhension des forces morales et politiques qui, avec une étonnante et parfois cruelle vitalité, travaillent l'Afrique et cherchent à lui faire prendre un visage nouveau. Nous ne pensons pas seulement d'ailleurs aux membres belges de notre Compagnie. Celle-ci a, depuis plusieurs années, accueilli en son sein des Africains. Leur contribution serait d'un inestimable prix pour cette compréhension qui nous paraît, plus que jamais, la condition première d'heureux rapports entre les deux continents.

C'est dans cet esprit, avant tout préoccupé du présent et soucieux de l'avenir, que nous nous sommes placé en préparant notre mémoire. Aussi, partant de l'indépendance du Congo comme d'un fait acquis, nous sommes-nous interdit d'aborder dans ce travail les questions et problèmes qui se posèrent avant l'indépendance, jusqu'à sa proclamation.

Par souci de méthode, nous avons divisé notre travail en deux parties.

La première fournit une relation coordonnée des événements qui ont marqué la vie de la République du Congo du 1^{er} juillet au

4

22 novembre 1960 (¹). Il s'agit en somme d'un premier classement des faits, d'un premier groupement de ceux-ci en fonction de leur enchaînement chronologique et de leur interdépendance logique. Le caractère fragmentaire et disparate, parfois approximatif et souvent subjectif des sources d'information dont nous disposons actuellement, ne permet pas de dépasser le stade de la relation. Telle quelle, celle-ci peut constituer un outil provisoire de travail. Plus tard, il faudra rectifier les inexactitudes, élaguer ici, compléter là, donner à certains événements un plus juste éclairage, bref faire œuvre de synthèse et d'histoire.

La seconde partie présente, sous la forme de huit réflexions, une analyse des forces principales qui nous paraissent animer la crise congolaise et influer sur la recherche de sa solution. Elle propose certains enseignements dans lesquels il ne faut pas voir — car cela déborderait du cadre de ce travail — la suggestion d'une politique. Il s'agit, simplement, du fruit de quelques méditations susceptibles d'être confrontées avec celles de nos Confrères.

(1) Bien que le mémoire ait été présenté le 21 novembre 1960, il eût été à première vue préférable de compléter, lors de sa publication, la relation des faits jusqu'au 31 décembre 1960 afin d'entamer une chronologie de six en six mois. Deux considérations ont fait renoncer à cette méthode : d'abord, la phase de l'affaire congolaise qui a commencé le 22 novembre 1960 n'était pas terminée le 31 décembre et il vaudra mieux en faire ultérieurement l'exposé complet ; ensuite, cette nouvelle phase appellera de nouveaux commentaires, que le lecteur eût été surpris de ne pas trouver dans la seconde partie du mémoire. Dans les mémoires subséquents on s'efforcera d'adopter, dans la mesure que les faits permettront, un cadre chronologique semestriel.

PREMIÈRE PARTIE

Relation coordonnée des événements

CHAPITRE I.

Les premiers désordres — L'intervention de la Belgique pour la protection de ses nationaux — Le recours aux Nations-Unies et la première résolution du Conseil de Sécurité (1^{er}-14 juillet 1960).

Au lendemain de l'indépendance, le Congo connaît une recrudescence de conflits sociaux et tribaux : la grève des travailleurs de l'OTRACO, commencée avant le 30 juin, se poursuit ; à Léopoldville, dès le vendredi 1^{er} juillet et pendant le week-end, de violents 1^{er} juillet 1960 incidents opposent les Bakongo aux Bayaka et aux Bangala ; à Luluabourg, les Lulua et les Baluba sont à nouveau aux prises ; à Coquilhatville une émeute de caractère social, provoquée semble-t-il par des promesses électorales non tenues, fait dix morts le lundi 4 juillet. Chaque fois, les forces de l'ordre — police, **4 juillet** gendarmerie, Force publique — interviennent avec promptitude et efficacité.

Le premier ministre, M. P. LUMUMBA, se rend compte des inconvénients que présente cet état de tension pour le renom du Congo où séjournent encore de nombreux visiteurs venus des quatre coins du monde. Au correspondant de l'Associated Press, il déclare que tous les moyens seront mis en œuvre pour mettre fin à des incidents qui discréditent le Congo aux yeux de l'étranger et pour sauvegarder la sécurité de chacun, riche ou pauvre, Blanc ou Noir. Le soir du lundi 4 juillet, il fait à un dîner de presse un discours énergique mais libéral ; tout au plus laisse-t-il percer une allusion à des Européens qui intriguent et au sujet

desquels le Gouvernement devra, dit-il, à regret prendre des mesures.

Cependant, de graves événements se préparent. Le lundi 4 juillet encore, le Gouvernement a fait diffuser par la radio un communiqué annonçant la constitution de quatre commissions chargées de proposer les mesures propres à supprimer toute trace de discrimination raciale en plusieurs domaines; une de ces commissions s'occupera spécialement de la nouvelle organisation de l'armée congolaise. Le mardi 5 juillet, le général E. JANSSENS, commandant en chef de la Force publique, adresse à M. LUMUMBA un solennel avertissement : invoquant la malencontreuse déclaration du Premier Ministre à la cérémonie de la proclamation de l'indépendance, le communiqué du 4 juillet, des contacts directs pris par le Secrétaire d'État à la Défense avec certains soldats et l'augmentation des désordres publics, le Général déclare

«... que l'on est en train de porter dangereusement atteinte à l'efficacité de l'armée congolaise au moment où le pays en a le plus pressant besoin » et que « si l'on continue à faire certaines déclarations et à poser certains actes, les pires réactions sont à craindre de la troupe ».

Au début de la soirée du 5 — quelques heures après la cérémonie d'adieu au gouverneur général M. CORNELIS — des éléments de la Force publique stationnés au camp LÉOPOLD, à Léopoldville, se mutinent ; une mutinerie éclate, la nuit, au camp HARDY à Thysville.

6 juillet

Le 5 juillet, dans la soirée, M. LUMUMBA procède à un examen de la situation avec le général JANSSENS. Le mercredi 6 juillet, le Premier Ministre, qui détient également le portefeuille de la Défense nationale, harangue, à 7 h 30 du matin, les mutins du camp LéOPOLD. Il leur annonce la promotion de tous les militaires à un grade supérieur, jusqu'au grade d'adjudant et l'élaboration prochaine d'un nouveau statut supprimant toute discrimination raciale dans l'armée. Cependant, il fait appel à la discipline et il précise que les soldats doivent, comme par le passé, respecter les officiers et sous-officiers, qui sont les représentants du Gouvernement parmi eux. Mais cette harangue ne satisfait pas les mutins. Ceux-ci se débandent et vont manifester devant le Palais de la Nation ; ils ne consentiront à se disperser

6

5 juillet

que lorsqu'une délégation, introduite chez M. LUMUMBA par le ministre des Affaires étrangères J. Вомвоко, reviendra leur annoncer le remplacement du Commandant en chef par un Congolais. A midi, le ministre de l'Information A. KASHAMURA, qui rentre d'un court séjour à Bruxelles, appelle le peuple, à la radio, à la lutte contre ses ennemis intérieurs et extérieurs; M. LUMUMBA annonce ensuite les mesures décidées le matin ; il ajoute que certains officiers et sous-officiers européens sont à la base de l'excitation des militaires congolais : des mesures seront prises contre eux et portées le jour même, dit-il, à la connaissance de M. J. VAN DEN BOSCH, chef de la Mission diplomatique belge. L'après-midi, M. LUMUMBA s'abstient de recevoir le général JANSSENS. Celui-ci démissionne.

Cependant la mutinerie, provisoirement calmée à Léopoldville, a pris de l'extension, pendant toute la journée du 6, dans la région de Thysville : à Inkisi, Lukala, Madimba et Mbanza Mboma notamment, les mutins exercent, jusque tard dans la nuit, de cruels sévices sur les Européens, s'acharnant spécialement sur les femmes. Le président J. KASA-VUBU et M. LUMUMBA, partis par la route à Thysville au début de la soirée du 6, reviennent à Léopoldville le jeudi 7 à 1 h 30 du matin, sans avoir calmé 7 juillet les révoltés. Pendant la journée du 7, les actes de violence redoublent à Thysville et dans ses environs, entraînant le départ de nombreux réfugiés pour Léopoldville. Un premier convoi arrive dans la capitale tard dans la soirée du 7. Au cours de la nuit, la mutinerie reprend au camp Léopold : le bruit court parmi la troupe que des forces soviétiques d'invasion viennent d'atterrir à l'aéroport de N'Djili : de nombreux soldats, pris de rage, se précipitent en ville et à la plaine pour rechercher les armes et arrêter les suspects. La population européenne de Léopoldville, déjà fort émue par l'arrivée pitoyable des premiers réfugiés de Thysville, prend peur : de nombreuses familles demandent refuge et protection à la Mission diplomatique belge, cependant que d'autres prennent le chemin du beach et passent en hâte, au moyen d'un service improvisé, à Brazzaville.

Le vendredi 8 juillet, la mutinerie se poursuit à Léopoldville 8 juillet pendant toute la matinée : les communications avec le monde extérieur sont interrompues ; l'exode des Européens est empêché pendant plusieurs heures. Le matin, M. J. VAN DEN BOSCH, se

fondant sur le traité d'amitié du 29 juin, offre au Gouvernement congolais l'aide de la Belgique pour rétablir l'ordre ; il précise que son pays ne pourra pas rester inactif pour la protection de ses nationaux si le Gouvernement congolais s'avère incapable d'assurer cette protection. Cependant, le Gouvernement congolais tient conseil, de 8 à 13 heures, au camp LéoPold.Il négocie avec les mutins, qui acceptent un compromis : le président KASA-VUBU devient chef de l'armée, le premier ministre LUMUMBA gardant le portefeuille de la Défense nationale ; le chef d'état major sera un officier belge, mais les officiers seront des Congolais assistés de conseillers belges ; enfin, un adjudant congolais prendra provisoirement le commandement du camp LéOPOLD.

Ce compromis provoque une nette détente. A 16 heures, M. VAN DEN BOSCH annonce à l'Agence Belga l'accord intervenu, accord dont il vient d'être officiellement informé par M. Вомвоко. A 18 h 30, M. KASHAMURA annonce à son tour cet accord à la radio. Il ajoute qu'un complot dirigé par les Européens contre le Premier Ministre a été découvert au cours de la nuit, que les « assassins » sont arrêtés et qu'une commission a ouvert une enquête (¹).

9 juillet

8

Le samedi 9 juillet, la mutinerie, calmée à Léopoldville, gagne plusieurs nouvelles régions du pays : des troubles éclatent à Goma, Kongolo, et surtout à Luluabourg et à Élisabethville. A Luluabourg, les troupes se mutinent en fin d'après-midi et font le siège de l'immeuble IMMOKASAI, où la plupart des Européens se sont réfugiés ; plusieurs officiers et sous-officiers sont prisonniers au camp militaire. A Élisabethville, la mutinerie éclate à 22 h 45 au camp RASSART ; les Européens se réunissent aussitôt par îlots ; un groupe de soldats rebelles, posté près d'un passage à niveau, tire sur des voitures civiles et tue cinq européens, MM. ZWAER-TENBROECK, DEBRA, FRANCHIMONT, l'adjudant PONCELET et le vice-consul d'Italie Tito SPOGLIA. Dans le Bas-Congo par ailleurs, la tension s'est maintenue, gagnant Matadi où de nombreux Européens sont rassemblés à l'hôtel Métropole ; dans le courant de

(1) L'inanité de cette accusation est établie : au début de la nuit, quatre agents de la sûreté ralliaient, sur ordre, la direction de leur service située en face de la résidence du Premier Ministre ; ils furent appréhendés au moment où leur voiture s'arrêtait devant l'immeuble, fouillés, trouvés en possession de leur arme de service et conduits au camp LéOPOLD ; ils furent relâchés le lendemain matin.

la journée, MM. KASA-VUBU et LUMUMBA passent par Matadi et adressent à ces Européens des paroles d'amitié et de réconfort ; la plupart d'entre eux sont évacués, par les soins du consul de Belgique M. MARCHAL, à bord du *Thysville*.

'Le dimanche 10 juillet, devant l'aggravation de la situation, plusieurs ministres congolais tiennent conseil, tôt le matin, en présence du colonel HENNIQUIAU, appelé de Stanlevville et récemment désigné comme chef des conseillers européens de l'armée. Plusieurs décisions importantes sont prises afin de hâter l'africanisation de l'armée : M. V. LUNDULA, ancien sousofficier de la Force publique et bourgmestre d'une commune de Jadotville, est nommé commandant en chef ; M. J. MOBUTU, ancien élève de l'École centrale de la Force publique, journaliste de talent et homme politique est nommé chef d'état major ; le choix des nouveaux cadres congolais et celui des conseillers belges se feront immédiatement, dans toutes les unités, par la voie de l'élection. Le colonel HENNIQUIAU annonce ces décisions à la radio; à la fin de la matinée, il part à Stanlevville avec M. J. KASONGO, président de la Chambre, pour expliquer à la Force publique les décisions ainsi arrêtées ; d'autres délégations partent pour la même mission dans d'autres provinces; M. A. NYEMBO, secrétaire d'état à la Défense nationale, demande aux soldats de ne plus tirer un seul coup de feu.

Cependant, la situation d'Élisabethville et de Luluabourg — où les populations européennes sont depuis la veille en péril de mort — ne permet plus à la Belgique aucun atermoiement. A 6 h du matin, à la demande du Gouvernement provincial du Katanga, les troupes belges de la base de Kamina interviennent à Élisabethville; sans tirer, avec l'aide des troupes congolaises restées dans la discipline, elles mettent fin à la mutinerie. Dans le courant de l'après-midi, les paracommandos belges de Kamina sautent sur Luluabourg et délivrent, *in extremis*, les réfugiés de l'IMMOKASAI.

A Léopoldville règne une intense activité. L'après-midi MM. KASA-VUBU et LUMUMBA regagnent la capitale, venant de Moanda où ils ont passé la nuit. Un conseil des ministres a lieu. M. LUMUMBA reçoit M. C. TIMBERLAKE, ambassadeur des États-Unis et le D^r R. BUNCHE, qui avait représenté l'O. N. U. aux fêtes de l'Indépendance ; il demande à ce dernier l'aide technique de

9

10 juillet

I'O. N. U. pour réorganiser l'armée. Le soir, le président KASA-VUBU lance un appel à la Force publique, prononce des paroles d'encouragement à l'intention des Européens et déclare que des sanctions seront prises contre les fauteurs de troubles. Quant à M. LUMUMBA, il rejette dans une allocution la responsabilité des événements sur le général JANSSENS; il déclare par ailleurs que le Gouvernement ne tolérera pas d'intervention militaire belge sans la demande expresse du Ministre de la Défense nationale — c'est-à-dire de lui-même — car pareille intervention serait contraire au traité d'amitié du 29 juin. Il s'abstient, de même que M. KASA-VUBU, de recevoir les ministres belges MM. A.-E. DE SCHRYVER et W. GANSHOF VAN DER MEERSCH, arrivés à Léopoldville à 18 heures en mission de coopération.

11 juillet

Le lundi 11 juillet, la situation connaît partout de nouveaux développements. A 9 h 20 du matin, MM, KASA-VUBU et LUMUM-BA partent pour Luluabourg, sans avoir rencontré les deux ministres belges. Ils ont au chef-lieu du Kasai d'importants entretiens avec le consul général de Belgique M. SWINNEN ; dans le courant de la soirée, celui-ci annonce un accord prévovant le maintien pour deux mois au moins des troupes belges au Kasai. Le soir, M. LUMUMBA adresse au pays un appel radiodiffusé, dans lequel il demande notamment aux étrangers décidés à collaborer avec le Congo de ne pas s'en aller. Mais les choses sont loin de se calmer ailleurs. A Matadi, livrée au pillage et à l'anarchie la plus redoutable, des éléments de la base belge de Kitona essaient en vain de rétablir le calme : débarqués à midi, ils rembarquent à 18 heures afin d'éviter de produire, par leur action, de larges effusions de sang. A Thysville, l'annonce de l'intervention belge à Matadi, déformée par de faux bruits alarmistes, provoque une nouvelle mutinerie et de nouveaux sévices ; le ministre W. GANSHOF VAN DER MEERSCH, venu d'urgence sur les lieux, obtient à grand-peine la libération des civils emprisonnés. A Stanleyville et à Yangambi, la mutinerie prend de l'ampleur. Au Katanga, la journée est marquée par d'importants événements politiques : le président du gouvernement provincial, M. M. TSHOMBE, décrète le matin l'état d'exception et proclame, le soir, l'indépendance de la province ; l'aide rhodésienne qu'il avait demandée la veille lui est refusée par le Gouvernement de Londres, qui déclare ne pouvoir traiter d'une intervention éven-

tuelle des troupes du Commonwealth qu'avec le Gouvernement central de Léopoldville.

Le mardi 12 juillet une nouvelle tension se produit à Léopoldville, provoquée par l'exploitation de l'intervention belge à Mátadi. Dans la région de Thysville, l'anarchie est totale. Le Gouvernement congolais, présidé en l'absence de M. LUMUMBA par le vice-président du conseil, M. A. GIZENGA, se rend compte qu'il n'arrivera pas par ses propres moyens à reprendre le contrôle de la situation. Aussi, dans l'après-midi, demande-t-il l'intervention d'une force internationale des Nations-Unies ; pour faire vite, il demande l'envoi immédiat — dans le cadre de cette force et sous le patronage de l'O. N. U. — de troupes américaines dans le Bas-Congo. M. Вомвоко expose à la radio la portée de cette démarche.

De leur côté, MM. KASA-VUBU et LUMUMBA se préoccupent de la sécession katangaise. Le matin, le Gouvernement provincial d'Élisabethville a pris, par rapport à la proclamation de la veille. une position de retrait remettant à plus tard les décisions politiques définitives. L'après-midi, MM. KASA-VUBU et LUMUMBA quittent Luluabourg pour Élisabethville, mais le Gouvernement provincial leur refuse l'autorisation d'atterrir. Ils font, sans plus de succès, un nouvel essai le soir et retournent passer la nuit à Kamina. De Kamina, au retour de leur premier voyage infructueux à Élisabethville, ils ont adressé à la Mission diplomatique belge, avec prière de diffuser, un message enjoignant aux troupes métropolitaines de regagner leurs bases dans les deux heures et de n'en plus sortir, le Chef de l'État et le Gouvernement congolais prenant l'engagement d'assurer avec leurs propres forces armées la sécurité des nationaux belges et des Européens en général. C'est, semble-t-il, de Kamina également qu'ils adressent à M. D. HAMMARSKIÖLD, secrétaire général des Nations-Unies, un télégramme dans lequel ils dénoncent l'agression belge contre le Congo et le complot de la Belgique qui a, disent-ils, minutieusement préparé la sécession du Katanga pour y maintenir sa domination. Le télégramme conclut en réclamant une aide militaire urgente de l'O. N. U.

C'est dans le courant de cette journée que se dessinent les premiers traits de l'internationalisation de l'affaire congolaise. Au cours d'une conférence de presse, M. N. KHROUCHTCHEV, déve-

11

12 juillet

loppant la même pensée que celle de MM. KASA-VUBU et LU-MUMBA dans leur télégramme à M. D. HAMMARSKJÖLD, s'en prend violemment à la Belgique dont il flétrit, dit-il, l'attitude avec ignominie. Les États-Unis refusent d'envoyer dans le Bas-Congo les troupes demandées par le Gouvernement congolais, estimant qu'il vaudrait mieux pour le Congo que les forces d'intervention ne soient pas fournies par l'une quelconque des grandes nations occidentales. Quant à M. HAMMARSKJÖLD, il confère en privé avec les représentants des États africains indépendants membres de l'O. N. U. ; officiellement, il se borne à annoncer l'ouverture immédiate, à Léopoldville, d'un bureau de l'assistance technique des Nations-Unies.

13 juillet

Le mercredi 13 juillet, MM. DE SCHRYVER et GANSHOF VAN DER MEERSCH rentrent à Bruxelles après avoir eu plusieurs entretiens avec des membres du Gouvernement congolais, mais sans avoir rencontré MM. KASA-VUBU et LUMUMBA toujours absents de Léopoldville. M. J. VAN DEN BOSCH fait connaître, au cours d'une conférence de presse tenue le matin, les observations que le message de MM. KASA-VUBU et LUMUMBA appelle de la part du Gouvernement belge. Il rappelle les faits, insiste sur le caractère limité de l'intervention militaire, qui a pour seul et unique objet la protection de la vie des ressortissants belges, expose que le Gouvernement belge ne peut se contenter, au sujet de cette protection, d'assurances qui sont contredites par les faits et précise que

« ... le retrait des troupes métropolitaines ne sera possible que lorsque la sécurité sera réellement rétablie et bien assurée par les autorités responsables ».

Pendant ce temps d'ailleurs, des éléments de la Force publique occupent l'aérodrome de N'Djili, afin d'empêcher le départ des réfugiés parmi lesquels se trouvent, notamment, les femmes et les enfants à peine arrivés de Luluabourg ; en fin de matinée, les forces belges délivrent les réfugiés en s'assurant, par une opération rapide, le contrôle de l'aérodrome et de la route d'accès ; l'après-midi, elles prennent position dans les quartiers européens de la ville. Le soir, M. VAN DEN BOSCH annonce à la radio qu'il vient d'être fait appel à l'assistance du Ghana et que les troupes de ce pays viendront aider le Gouvernement congolais à rétablir l'ordre dans le même esprit que les troupes belges. M. A. GIZENGA confirme la nouvelle mais, peu après, il reprend la parole pour critiquer ce qu'il appelle, comme MM. KASA-VUBU et LUMUMBA, l'« agression belge ».

Sur le plan international, cette journée est marquée par divers événements : la Belgique appuie l'appel adressé par le Gouvernement congolais à l'O. N. U. ; le Gouvernement soviétique remet aux ambassadeurs des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France et de Belgique à Moscou une note protestant contre ce que l'U. R. S. S. appelle l'« agression belge » et contenant à l'égard de la Belgique des accusations offensantes ; enfin, le Conseil de Sécurité est convoqué en séance de nuit.

Ce Conseil n'a eu, jusqu'ici, qu'à s'occuper une seule fois du Congo. Le 7 juillet il a, à l'unanimité, agréé la candidature du Congo présentée par la Belgique et adopté la résolution tunisienne recommandant à l'Assemblée générale l'admission du Congo parmi les Nations-Unies. Les débats qu'il entreprend, dans la nuit du 13 au 14 juillet, sont autrement délicats. Pour en saisir la portée essentielle, il faut se souvenir de deux choses : d'abord, que le Conseil de Sécurité n'est pas chargé d'examiner les questions qui se posent à lui sur le plan de la justice ou du droit, mais bien sur le plan, plus pragmatique, du maintien de la paix ; ensuite, qu'il agit à cet égard de façon différente selon qu'il décide de voir dans la question examinée un simple conflit entre États, une menace contre la paix, une rupture de la paix ou une agression.

Le but de l'U. R. S. S. est, dès l'origine, d'obtenir du Conseil qu'il qualifie l'intervention belge d'agression : aussi le délégué russe M. SOBOLEV, reprenant et amplifiant les accusations portées contre la Belgique par son Gouvernement, ainsi que par MM. KASA-VUBU et LUMUMBA, attaque-t-il vigoureusement l'« agression » et l'impérialisme belges. La France, l'Italie et la Grande-Bretagne s'opposent à cette qualification et défendent l'attitude prise par la Belgique. La Tunisie dépose alors un projet de résolution qui, ne comportant aucun jugement sur l'intervention belge,

«... fait appel au Gouvernement » de ce pays « pour qu'il retire ses troupes du territoire de la République du Congo »; le projet de résolution autorise par ailleurs « le Secrétaire général à prendre,

en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo. les mesures nécessaires en vue de fournir à ce Gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin et ce, jusqu'au moment où les forces de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et avec l'assistance technique des Nations-Unies, seront à même, de l'opinion de ce Gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches».

Avant le vote, le représentant permanent de la Belgique à l'O. N. U. M. W. LORIDAN, invité à la séance, rappelle que son pays n'est intervenu que pour protéger la vie de ses ressortissants, lorsqu'il est devenu évident que le Gouvernement congolais était dépourvu des moyens d'assurer l'ordre public. Il insiste sur le fait que les troupes belges ne pourront se retirer qu'après que les forces de l'O. N. U. seront effectivement en mesure d'assurer l'ordre et la sécurité des personnes. Le représentant des États-Unis, M. CABOT LODGE interprète le projet de résolution dans le même sens. M. SOBOLEV s'insurge contre cette restriction, déclarant qu'il n'y a aucun lien entre les éléments de la résolution et que la Belgique doit retirer ses troupes, immédiatement et sans conditions. Le représentant de la Tunisie, M. MONGI SLIM affirme de son côté que la présence des troupes belges au Congo constitue une violation de la souveraineté et de l'indépendance de la République ; l'O. N. U. doit, dans son opinion, intervenir immédiatement et sa mission cessera dès le moment où le Gouvernement congolais estimera que les objectifs assignés à cette mission seront atteints. Mise au vote, la résolution tunisienne recueille 8 voix, celle de l'U.R.S.S. comprise ; la France, la Grande-Bretagne et la Chine nationaliste s'abstiennent, l'interprétation donnée par certaines puissances à la résolution soulevant de leur part des appréhensions.

L'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution tunisienne internationalise officiellement, le 14 juillet, l'affaire congolaise.

14 juillet

CHAPITRE II.

La rupture des relations diplomatiques avec la Belgique — L'appel du gouvernement LUMUMBA à l'intervention soviétique et la deuxième résolution du Conseil de Sécurité (14-22 juillet 1960).

Dès le 14 juillet, l'affaire entre dans une nouvelle phase, dont 14 juillet les caractères dominants seront la détérioration des relations entre le Congo et la Belgique, le rapprochement du Gouvernement congolais et de l'U.R.S.S., la naissance sous la pression soviétique de divergences de vues entre le Congo et le Secrétaire général des Nations-Unies, le rôle grandissant des nations africaines.

Ce jour-là, le représentant personnel du président N'KRUMAH à Léopoldville M. DJINN tente de persuader M. VAN DEN BOSCH que les troupes belges devraient être évacuées avant l'entrée des forces de l'O. N. U. Il craint que si la Belgique refuse de faire ce geste, l'avenir des relations belgo-congolaises soit gravement compromis, alors qu'il est souhaitable que les Belges restent au Congo comme conseillers, ainsi que les Anglais le font au Ghana. Dans la situation de profond désordre que connaît encore le Congo, cette suggestion ne peut être suivie.

Mais voici que se produisent deux coups de théâtre. De Kindu, vers 14 heures, MM. KASA-VUBU et LUMUMBA rompent les relations diplomatiques avec la Belgique : la nouvelle parvient au Gouvernement de Bruxelles au cours d'une séance dramatique de la Chambre. Puis on apprend que MM. KASA-VUBU et LU-MUMBA ont demandé à l'U.R.S.S. de suivre les événements d'heure en heure et de se préparer à intervenir, en raison du « complot occidental contre la souveraineté du Congo ». A Léopoldville se produisent de pénibles incidents : après quatre jours d'absence, les deux hommes politiques regagnent la capitale à 16 heures ; ils rejettent la protection d'un détachement de para-

commandos venu les attendre à la plaine, accusant la Belgique de les attirer dans un guet-apens et refusent, malgré les pressantes objurgations des généraux CUMONT et GHEYSEN, de porter quelques paroles de réconfort aux réfugiés assemblés à l'aérogare ; peu après, ils repartent pour Stanleyville, mais doivent rejoindre Léopoldville par suite d'une panne de radio ; leurs allées et venues sont l'occasion de violentes manifestations de la part des réfugiés à bout de forces.

A Bruxelles, MM. G. EYSKENS et P. WIGNY dénoncent devant la Chambre l'attitude soviétique. M. EYSKENS déclare que des précautions supplémentaires seront prises pour protéger la vie des Belges, M. WIGNY qu'une plainte, assortie d'une demande d'enquête internationale, est déposée à l'O. N. U. au sujet des sévices exercés sur les Belges. Quant à M. KHROUCHTCHEV, il adresse de Moscou à l'appel de MM. KASA-VUBU et LUMUMBA une réponse favorable et, à nouveau, insultante pour la Belgique : «L'U.R.S.S., déclare-t-il notamment, dit bas les pattes au Congo ». La Guinée, alignant son attitude sur la Russie, diffère l'établissement de relations diplomatiques avec la Belgique et demande aux autres états indépendants d'Afrique de suspendre leurs relations avec ce pays. Le Ghana, par contre, manifeste avant tout son désir de contribuer à rétablir aussitôt que possible l'ordre au Congo en se conformant strictement à la résolution du Conseil de Sécurité : il renonce à l'intervention militaire directe demandée la veille par le Gouvernement congolais et il décide de mettre deux bataillons à la disposition de l'O. N. U. ; le général ALEXANDER, commandant en chef de l'armée ghanéenne, s'efforce de prendre, à Léopoldville, les premières mesures pratiques nécessaires.

Au Katanga, l'assemblée provinciale approuve la proclamation de l'indépendance de la province ; le président TSHOMBE déclare s'opposer à l'intervention des forces de l'O. N. U. sur le sol katangais.

15 juillet

Le vendredi 15 juillet le premier ministre LUMUMBA se présente devant la Chambre congolaise et, au terme d'un discours enflammé contre ce qu'il appelle « la déclaration de guerre » de la Belgique, il rallie les hésitants à sa politique. Celle-ci comporte notamment la fermeture immédiate de la Mission diplomatique belge et le retrait des troupes belges de Léopoldville, aéroport compris, dans les six heures. Par cette dernière exigence, il

entend s'opposer à l'arrangement provisoire conclu entre le commandement belge et le général ALEXANDER, selon lequel en attendant la relève des forces de l'O. N. U. la ville sera divisée en un secteur belge et un secteur congolais :

«Si les forces de l'O. N. U. ou certaines d'entre elles, déclare-t-il, viennent ici dans un esprit de collaboration avec les troupes belges, elles devraient être renvoyées ».

Au Sénat, la discussion, moins violente, reste aussi plus indécise : l'Assemblée réclame le départ des troupes belges mais, précise le président J. ILÉO, une chose est ce retrait, une autre la rupture des relations diplomatiques.

Sur le plan international, peu d'événements sont à noter. Les premières troupes de l'O. N. U. — tunisiennes et ghanéennes arrivent à Léopoldville. Le Gouvernement belge « rejette avec mépris » la note soviétique du 13 juillet ; la Grande-Bretagne fait connaître qu'elle n'y répondra pas. A Bonn, le Gouvernement fédéral déclare que « le but de l'U.R.S.S. est de faire du Congo un satellite colonial ». A Brazzaville, le président YOULOU dénonce le danger d'une implantation du communisme international au Congo ; il offre ses bons offices pour aider à un règlement et il demande aux États-Unis de redoubler d'efforts en faveur des jeunes États africains, afin d'assurer, face à l'idéologie marxiste, le succès des valeurs occidentales en Afrique.

Le samedi 16 juillet, MM. KASA-VUBU et LUMUMBA, forts 16 juillet d'une autorisation demandée la veille à la Chambre par le Premier Ministre, quittent une nouvelle fois Léopoldville, à destination de Stanleyville. Avant son départ, M. LUMUMBA s'est justifié devant les journalistes :

« Nous ne sommes pas communistes parce que nous avons fait appel à Moscou et nous le prouverons bientôt. Nous sommes, dit-il, des nationalistes africains ».

Le même jour, le président NASSER offre au Congo l'aide de son pays. Dans le discours qu'il prononce à la clôture du congrès de l'Union nationale de la R. A. U., il déclare :

«En notre qualité d'État africain, nous proclamons que nous sommes prêts à aider de tous nos moyens la nouvelle République du Congo dans sa lutte pour l'indépendance. Si le Gouvernement du Congo nous demande des armes, nous sommes disposés à les lui fournir ».

17

De son côté, le président BOURGUIBA prend une attitude beaucoup plus nuancée : faisant allusion à la démarche guinéenne du 14, il déclare

«... qu'à moins de complications concertées par la Belgique, la Tunisie ne fera rien qui puisse aggraver la situation. Mais nous attendons d'elle, ajoute-t-il aussitôt, qu'elle ne reconnaisse pas le Gouvernement rebelle de M. TSHOMBE et qu'elle rappelle immédiatement ses parachutistes, maintenant que les forces de l'O. N. U. se mettent à rétablir l'ordre ».

Il s'en faut cependant de beaucoup que l'ordre soit effectivement rétabli, ainsi que l'atteste la disparition d'A. RIJCKMANS, parti le dimanche 17 juillet pour sauver des Européens en péril dans la région d'Inkisi et tué, avec ses compatriotes B. DE CHANGY et E. KERVYN DE MEERENDRÉ, dans l'accomplissement de son héroïque mission. Mais l'U.R.S.S. persiste à ne voir dans l'action de la Belgique qu'une sauvage agression contre le Congo et, le 17, réclame d'urgence une nouvelle réunion du Conseil de Sécurité. Des signes avant-coureurs d'une grave tension mondiale apparaissent ; le cargo polonais *Sczecin* se dirige, avec une cargaison d'armes, vers l'embouchure du fleuve, obligeant l'O. N. U. à prendre certaines dispositions (¹) ; le porte-avions américain Wa fait route vers l'Atlantique Sud.

Au Katanga, l'Assemblée provinciale confirme la déclaration d'Indépendance; le président TSHOMBE, en conflit persistant dès avant le 30 juin avec l'opposition, offre plusieurs portefeuilles à la Balubakat; M. YAV, ministre des Affaires économiques du Gouvernement central, adresse à M. LUMUMBA une lettre de démission ferme et digne et rejoint Élisabethville. Le 17 encore, le comte H. d'ASPREMONT-LYNDEN, représentant personnel du premier ministre EYSKENS, prend contact avec M. TSHOMBE. Aux journalistes qui l'interrogent, il déclare que la Belgique est prête à aider le Katanga comme toute autre région du Congo qui en ferait la demande, sur le plan technique et économique; la Belgique, précise-t-il, entend ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures du Katanga, mais elle ne pourrait tolérer que d'autres puissances le fassent.

18 juillet

17 juillet

Le lundi 18 juillet la possibilité d'une intervention russe se

(1) Ce fait est cependant contesté par l'ambassade de Pologne à Bruxelles.

précise. Dans une lettre adressée de Stanleyville au Dr BUNCHE, M. LUMUMBA notifie que si l'O. N. U. n'a pas obtenu le retrait de toutes les troupes belges du Congo pour le lendemain, son Gouvernement fera appel à l'Union Soviétique. Au Congo cependant, la politique du Premier Ministre suscite de graves inquiétudes, dont nous trouvons le reflet dans les débats parlementaires de cette journée. La Chambre refuse les pouvoirs spéciaux demandés par le Gouvernement ; elle réclame l'évacuation des troupes belges dans les douze heures, mais décide que la rupture des relations diplomatiques ne pourra éventuellement devenir effective qu'après délibération des deux Chambres réunies à convoquer incessamment ; elle demande enfin que l'O. N. U. relève les troupes belges au Katanga, ce qui ouvrira la route à une négociation avec les autorités d'Élisabethville par le truchement des parlementaires katangais. Quant au Sénat, il désapprouve l'ultimatum de M. LUMUMBA au Secrétaire général des Nations-Unies ; il rejette énergiquement toute intervention éventuelle de l'U.R.S.S. dans les affaires intérieures du Congo et confirme que seules les forces de l'O. N. U. doivent, dans le cadre de la résolution du Conseil de Sécurité, rétablir l'ordre ; comme la Chambre, il réclame le retrait immédiat des troupes belges; enfin, il demande à MM. KASA-VUBU et LUMUMBA de rentrer d'urgence à Léopoldville ; il invite le Gouvernement à lui présenter le lendemain son programme, précisant par ailleurs qu'un remaniement ministériel s'impose en toute hypothèse et sans délai.

La Belgique a immédiatement réagi à l'ultimatum de M. LUMUMBA. Le lundi même, un porte-parole de la Mission diplomatique précise qu'il n'y aura pas de changement dans l'attitude du Gouvernement belge à la suite de cet ultimatum : les troupes belges demeureront pour garantir la sécurité de leurs compatriotes jusqu'à ce qu'il y ait assez de troupes de l'O. N. U. pour assumer cette protection. La France appuie la Belgique : justifiant l'attitude de celle-ci par la légitime défense et estimant le maintien des troupes belges indispensable jusqu'à ce que l'O. N. U. puisse faire respecter l'ordre, le Gouvernement de Paris charge M. Hervé ALPHAND, ambassadeur de France à Washington, d'exposer ces vues au secrétaire d'état Ch. HERTER et de demander à cette occasion au Gouvernement américain de répliquer, en

sa qualité de leader de l'Occident, avec plus de vigueur aux manœuvres de l'U. R. S. S. Quant au Ghana, persuadé qu'il appartient avant tout aux nations africaines de venir en aide au Congo, il étudie un plan d'urgence à cette fin ; il prête un avion à M. LUMUMBA, « afin de lui donner une plus grande liberté de mouvements ».

19 juillet

Le mardi 19 juillet, de nouveaux débats ont lieu au parlement congolais. La Chambre, plus nette que la veille, demande la suspension des relations avec la Belgique aussi longtemps que ce pays n'aura pas retiré ses troupes, rappelé son ambassadeur et rapatrié les biens et avoirs congolais. Le Sénat, sur proposition du président ILEO et du sénateur C. ADOULA, considère que les rapports diplomatiques entre le Congo et la Belgique ne doivent pas être à proprement parler rompus mais que, limités aux strictes nécessités, ils ne seront pas normaux ; la normalisation ne pourra se faire qu'à condition que les troupes belges aient été retirées et le chef de la Mission diplomatique belge remplacé. Mais ce point réglé, le Sénat s'occupe surtout de la censure que le ministre de l'Information KASHAMURA applique à ses communiqués. L'affaire est d'autant plus grave que, le jour même, Mgr MALULA, évêque auxiliaire de Léopoldville dont l'ardent patriotisme est connu de tous et de longue date, a, dans un appel à la population, dénoncé les méthodes dictatoriales et les mensonges de l'information officielle. Sommé de s'expliquer, M. KASHAMURA, après s'être fait tirer l'oreille, finit par déclarer : « Je publie les communiqués suivant les nécessités et l'opportunité ». Le Sénat, jugeant sévèrement cette attitude, décide de consacrer à l'affaire un débat spécial. Pour le surplus l'Assemblée, apprenant que MM. KASA-VUBU et LUMUMBA ne regagneront Léopoldville qu'à la fin de la journée, accepte de reporter au lendemain la présentation du programme gouvernemental; elle invite une de ses commissions à déposer de toute urgence ses conclusions sur la revision de la composition de l'équipe gouvernementale.

A 17 heures, le président KASA-VUBU et M. LUMUMBA arrivent à Léopoldville. Devant les journalistes, le Premier Ministre se déclare mécontent de l'O. N. U. ; il confirme son ultimatum et son intention de faire appel à l'U.R.S.S. si c'est nécessaire. Le président KASA-VUBU, très monté également contre les Belges, déclare :

« Nous rétablissons l'ordre partout où nous passons, mais chaque fois nous laissons les Belges venir fomenter des troubles ».

Le soir, à la radio, M. KASHAMURA prononce un discours incendiaire : il accuse la Belgique d'avoir exterminé 12,5 millions de Noirs au cours de la période coloniale ; quant aux troupes belges, dit-il, elles violent les femmes noires et se conduisent « comme des bandits ».

Cependant la Belgique, fidèle aux engagements qu'elle a pris le 14 juillet devant le Conseil de Sécurité, accepte la relève de l'O. N. U. Dans le courant de l'après-midi, le D^r BUNCHE annonce que les forces belges de la région de Léopoldville se retireront sur leurs bases le lendemain et que l'aéroport de N'Djili sera également repris par les forces de l'O. N. U., seule une quarantaine de techniciens belges restant sur place. Simultanément, le Gouvernement belge annonce que l'envoi d'unités vers le Congo est suspendu.

Mais rien ne peut, semble-t-il, retenir M. LUMUMBA de ses desseins extrêmes. Le mercredi 20 juillet, le Cabinet congolais sans se présenter devant les Chambres — décide de demander immédiatement l'intervention militaire de l'Union Soviétique ou de tout pays du bloc afro-asiatique, afin d'obtenir le retrait pacifique des troupes belges, de contribuer au maintien de l'ordre conformément aux décisions du Gouvernement de la République et d'empêcher toute agression extérieure. C'est ce jour-là que M. LUMUMBA déclare, pour la première fois, qu'il est prêt à rechercher l'aide du diable ou de n'importe qui pour obtenir le départ immédiat des forces belges. En même temps il demande au D^r BUNCHE d'envoyer des troupes au Katanga, mais M. TSHOMBE réplique avec vigueur :

« Si des forces de l'O. N. U. sont envoyées dans notre pays, nous nous y opposerons au besoin par la force. Si le Gouvernement central reçoit l'aide d'un État étranger, cela signifiera la guerre avec le Gouvernement du Katanga ».

La situation a, une nouvelle fois, atteint un degré de tension élevé. Au Congo, les troupes de l'O. N. U. affluent : le D^r BUNCHE déclare qu'elles comptent plus de 3.000 hommes et qu'il y en aura 10.000 à la fin de la semaine : c'est, dit-il, la plus grande opération dans l'histoire de l'Organisation. A Bruxelles, M. Eys-

20 juillet

KENS stigmatise les odieuses accusations de M. KASHAMURA et annonce que le Gouvernement belge déposera une plainte à l'O. N. U. pour incitation au meurtre. A Paris, le Gouvernement français définit nettement sa position : il approuve l'action de légitime défense de la Belgique ; il approuve l'action de l'O. N. U., tout en souhaitant que le contingent de l'Organisation ne comprenne que des « neutres » au sens réel du terme ; il s'oppose à quelque intervention unilatérale de même qu'à la concurrence des ingérences. A Washington, le Département d'État examine la situation créée par l'appel de M. LUMUMBA à l'U.R.S.S.

21 juillet

Solling Of

C'est dans ces conditions que le Conseil de Sécurité se réunit une nouvelle fois, le jeudi 21 juillet, de 1 h 15 à 6 h du matin (1). A l'étonnement de beaucoup M. Thomas KANZA, représentant permanent du Congo à l'O. N. U., prononce un discours modéré, qui laisse la porte ouverte à une reprise de l'amitié belgo-congolaise; M. KANZA demande cependant «l'évacuation aussi rapide que possible - je ne dis pas immédiate, précise-t-il - du territoire congolais ». Devant cette attitude, M. WIGNY, ministre des Affaires étrangères de Belgique, renonce à faire intégralement le discours qu'il avait préparé ; il réfute l'accusation d'agression que l'U.R.S.S. continue de formuler, mais s'étend surtout sur les atrocités dont ses compatriotes ont été victimes de la part des soldats mutinés et sur le devoir sacré qu'avait la Belgique d'intervenir ; il rappelle enfin la portée limitée de cette intervention et réaffirme la volonté de la Belgique d'y mettre fin dès que les forces de l'O. N. U. seront capables de maintenir l'ordre. Le représentant de l'U.R.S.S., M.KOUZNETSOV, dénonce en termes violents l'agression de la Belgique et réclame le retrait immédiat de ses troupes ; il dépose un projet de résolution enjoignant à la Belgique de retirer ses troupes — qualifiées de «troupes de l'agresseur » - dans un délai de trois jours. M. CABOT LODGE adresse un ferme avertissement à l'U.R.S.S., déclarant que les États-Unis empêcheront l'intrusion au Congo de toutes forces autres que celles de l'O. N. U.

22 juillet

Le vendredi 22 juillet, à 2 h du matin, le Conseil de Sécurité sans attendre M. LUMUMBA qui avait annoncé son arrivée reprend ses travaux. Plusieurs pays — l'Argentine, l'Italie, la Chine nationaliste et surtout la France — s'en prennent à la

(1) Pour la facilité, la relation mentionnera toujours l'heure belge.

23

conception de l'agression belge. Le représentant des États-Unis renouvelle à l'U.R.S.S. son avertissement de la veille. Le représentant soviétique retire son projet de résolution. A l'unanimité, le Conseil adopte une résolution présentée par la Tunisie et Ceylan. Cette résolution est capitale dans presque tous ses termes. Écartant une nouvelle fois la notion d'agression à l'égard de l'intervention belge, elle

«... fait appel au Gouvernement belge pour qu'il mette rapidement » - et non immédiatement - « en œuvre la résolution du Conseil de Sécurité du 14 juillet 1960 relative au retrait de ses forces et autorise le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet »; visant notamment l'appel de M. LUMUMBA à l'Union Soviétique, elle « invite tous les États membres à s'abstenir de toute action qui pourrait empêcher le rétablissement du droit et de l'ordre, ainsi que l'exercice, par le Gouvernement du Congo, de son autorité et aussi à s'abstenir de toute action qui pourrait porter atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la République du Congo » ; enfin, pour renforcer l'autorité et le prestige de l'O. N. U. à l'égard de M. LUMUMBA, elle « rappelle le travail accompli par le Secrétaire général et l'appui qui lui a été accordé si rapidement par tous les États membres » auxquels il s'est adressé, elle note que « l'arrivée des troupes de l'O. N. U. à Léopoldville a déjà eu un effet salutaire », elle reconnaît « qu'il existe un besoin urgent de poursuivre et d'accroître de tels efforts », elle « félicite le Secrétaire général et l'autorise à continuer de prendre les mesures nécessaires ».

Avant de se séparer, le Conseil entend plusieurs déclarations finales. M. KANZA se déclare satisfait de la résolution mais demande à la Belgique de l'exécuter le plus rapidement possible :

« Si elle le fait demain, dit-il, c'est bien ; si elle le fait aujourd'hui, c'est mieux : chaque soldat belge est une allumette qui peut provoquer l'étincelle ».

M. KOUZNETSOV regrette, quant à lui, que la résolution n'impose pas un dernier délai à la Belgique. M. WIGNY, enfin, après s'être une dernière fois élevé contre la thèse de l'agression, rappelle que la Belgique évacuera ses forces à mesure que celles de l'O. N. U. pourront les relever efficacement et conjure l'O. N.U. d'agir vite.

CHAPITRE III.

Le voyage du premier ministre LUMUMBA en Amérique et en Afrique — La question katangaise et la troisième résolution du Conseil de Sécurité (22 juillet-9 août 1960).

22 juillet

Quelques heures après l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité, M. LUMUMBA quitte Léopoldville, à bord d'un avion ghanéen, à destination des États-Unis et du Canada. Il est accompagné de plusieurs congolais, de M. DJINN, chef de la délégation ghanéenne à Léopoldville et du financier américain DETWILER, l'homme des projets grandioses dont se méfient pas mal de milieux d'affaires, qui vient de signer avec lui un accord d'investissements massifs. Avant de partir, il remercie l'O. N. U. et déclare qu'une aide militaire russe n'est désormais plus nécessaire ; même, il tend une main amicale à la Belgique « qui a construit le pays », tout en affirmant son désir de voir rappeler le chef de la Mission diplomatique belge qui est, dit-il, avec le général JANSSENS, le principal responsable de la crise. Les buts avoués de son voyage sont de laver le Congo des accusations d'atrocités qui ont été formulées contre lui devant le Conseil de Sécurité et de rechercher, outre-Atlantique, des capitaux et des techniciens. En fait, il s'agit surtout, comme la suite des événements le montrera, de se ménager la sympathie des États-Unis en effaçant l'impression pénible produite par ses appels à l'Union Soviétique, d'obtenir au siège des Nations-Unies comme au Département d'État les appuis nécessaires à sa politique katangaise et de raffermir, par un voyage de prestige, sa position depuis plusieurs semaines affaiblie sur le plan intérieur congolais.

23 juillet

A son escale à Londres, le samedi 23 juillet, M. LUMUMBA aborde devant les journalistes la question du Katanga : il critique l'attitude hypocrite de la Belgique et accuse M. TSHOMBE,

22

qui ne représente pas l'opinion katangaise, de n'être qu'un instrument aux mains de ce pays. Le même jour cependant, M. TSHOMBE adresse un appel à MM. KASA-VUBU et ILEO pour qu'ils collaborent avec lui à « l'établissement d'une confédération des États-Unis du Bassin du Congo dont le Katanga fera partie au même titre que les autres états confédérés ». Cette attitude nouvelle — qui exclut toute idée de sécession définitive s'accompagne d'une opposition résolue « aux entreprises communisantes de M. LUMUMBA » et de l'annonce de la réalisation de l'Union nationale au Katanga par l'entrée au Gouvernement de sept membres du cartel d'opposition. Toujours le 23, l'O. N. U. annonce que les derniers soldats belges ont quitté Léopoldville.

A son arrivée à New-York, le dimanche 24 juillet, M. LUMUMBA développe plusieurs thèses antibelges : s'en prenant notamment à l'Agence Belga qui publie souvent, dit-il, des récits mensongers dans le but de faire du tort au Congo, il affirme qu'il n'a recueilli lui-même aucune preuve du viol de femmes européennes et que ce qui a paru dans la presse à ce sujet est fortement exagéré. Habilement, il remercie le peuple américain de tout ce qu'il a fait pour l'émancipation des peuples africains et il rend hommage aux Britanniques et aux Français qui ont su, au contraire des Belges, préparer l'indépendance de leurs territoires. Il s'entretient ensuite avec M. HAMMARSKJÖLD et se félicite de sa compréhension. Quant au financier DETWILER, il déclare que son organisation, la CIMCO, prévoit la participation de plusieurs pays et n'exclura pas — contrairement à ce qu'il avait affirmé l'avant-veilleles capitaux belges.

Le lundi 25 juillet M. LUMUMBA s'entretient à nouveau avec M. HAMMARSKJÖLD; aux journalistes il déclare que le traité d'amitié belgo-congolais du 29 juin n'a plus de valeur et il proclame avec insistance son neutralisme positif. Le même jour, dans une communication au Palais Bourbon, M. DEBRÉ renouvelle à la Belgique l'appui de la France. Il déclare que son pays est prêt à participer à une aide au Congo sous l'égide de l'O. N. U. mais il confirme que le Gouvernement français refuse de participer au concours d'ingérences qui risquent de se manifester. Aux Communes, M. SELWYN LLOYD déclare que les Nations-Unies doivent jouer un rôle de médiateur dans l'affaire katangaise; il espère que le Congo restera un état unifié, tout en soulignant que l'autodétermination ne doit pas être un vain mot.

25 juillet

24 juillet

26 juillet

Le mardi 26 juillet M. LUMUMBA revient, dans un télégramme adressé à l'Agence Belga, sur ses entretiens de la veille avec M. HAMMARSKJÖLD. Il précise qu'il a demandé au Secrétaire général des Nations-Unies le départ immédiat des troupes belges, en ce compris l'évacuation totale des bases de Kamina et de Kitona. M. HAMMARSKJÖLD, écrit-il, a fait preuve d'une grande compréhension :

«... le Secrétaire général des Nations-Unies m'a assuré formellement que le Katanga, faisant partie intégrante de la République du Congo, ne sera pas détaché de celle-ci. Des contingents importants seront envoyés au Katanga ».

Et il invite les Congolais à accueillir chaleureusement M. HAM-MARSKJÖLD qui doit se rendre tout prochainement à Léopoldville. Néanmoins, le communiqué conjoint publié le soir à New-York est moins explicite : il résume les revendications présentées par M. LUMUMBA mais pour le surplus il se borne à préciser :

« Pour la couverture des besoins urgents, de même que pour la couverture des besoins à long terme, certaines conclusions ont été établies en ce qui concerne l'envoi immédiat à la République du Congo de personnel d'assistance technique (y compris les domaines de l'administration et de la sécurité) ».

Le même soir, la délégation du Ghana aux Nations-Unies appuie l'offensive de M. LUMUMBA par un communiqué d'intimidation déclarant qu'

« ... il serait de l'intérêt des groupes financiers et miniers du Katanga de parvenir aussitôt que possible à un compromis avec le Gouvernement du Congo. La Belgique ayant souscrit aux résolutions du Conseil de Sécurité ne peut manquer de retirer son soutien au prétendu Gouvernement du Katanga. Dans cette éventualité, les Compagnies minières du Katanga seraient mêlées aux conséquences politiques de la disparition de ce Gouvernement. Enfin, la Belgique devrait prendre des mesures à l'égard du Commandant WEBER, soi-disant conseiller militaire de Moïse TSHOMBE ».

Au Congo, on signale ce jour-là de nombreux désordres : les luttes tribales reprennent à Luluabourg et sévissent à Tshikapa ; les Européens de Kasongo demandent du secours.

Le mercredi 27 juillet, M. LUMUMBA est reçu à Washington 27 juillet avec un éclat particulier : le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères HERTER, venu l'accueillir à l'aéroport, se déclare enchanté de sa visite ; pendant que retentissent dix-neuf coups de canon, M. LUMUMBA passe la revue des troupes ; il est ensuite conduit à Blair House où il logera pendant son séjour. Pendant ce temps, M. HAMMARSKJÖLD, en route vers Léopoldville, s'arrête pendant six heures à Bruxelles. Il a des entretiens avec MM. EYSKENS, WIGNY et GILSON et il est reçu par le Roi. Le soir, M. Eyskens et ses collègues exposent à la presse les vues qu'ils ont développées au cours de ces entretiens. Ils ont réaffirmé le caractère limité et justifié de l'intervention belge et confirmé que les forces belges quittent le territoire du Congo dès que le contingent de l'O. N. U. est capable d'assurer la sécurité ; mais assurer la sécurité, ont-ils précisé, signifie aller partout où règne l'insécurité, répondre à tous les appels au secours, rétablir une situation réellement paisible. Au sujet du Katanga, les ministres belges ont rappelé à M. HAMMARSKJÖLD que la Belgique a fait l'unité du Congo et l'a consacrée dans la loi fondamentale. Le fait nouveau, dont il faut tenir compte, est que ces structures ont sauté. Quant à elle, la Belgique se tient, sur les problèmes constitutionnels congolais, dans la plus totale réserve. Cette règle vaut aussi pour les autres pays et singulièrement pour l'O. N. U.: l'Organisation ne doit pas chercher à résoudre le problème par des moyens militaires, et cela d'autant moins qu'il n'est plus aujourd'hui question de l'unité du Congo mais des formes que revêtira cette unité, comme le montrent les propositions katangaises sur la constitution d'États-Unis du Congo. En attendant qu'une solution soit trouvée sur le plan politique, la Belgique n'avait d'autre devoir que d'assurer l'ordre au Katanga et elle n'a rien fait d'autre, ce qui est inattaquable. Le problème des bases est tout différent de celui des forces d'intervention ; elles ont une toute autre mission et elles ne peuvent pas être liquidées par une décision unilatérale du Gouvernement de Léopoldville ; en tout cas, ce problème n'est pas actuel : dans le transfert des réfugiés, les bases rendent de grands services logistiques et techniques ; quand le calme sera revenu, il sera loisible d'étudier la question avec le Gouvernement congolais. Enfin, la Belgique se réjouit de l'arrivée de l'O. N. U.

27

au Congo ; dès que l'ordre est rétabli, elle insiste pour que les Blancs reprennent le travail ; si, dans quelques jours, l'O. N. U semble en mesure d'assurer entièrement la sécurité, le ministre de la Défense nationale pourrait envisager le retrait des troupes belges et dire que, pour l'armée, la mission est terminée. Les ministres belges, après avoir ainsi résumé leur position, refusent pour des raisons évidentes de convenances diplomatiques de dévoiler aux journalistes les réactions du Secrétaire général des Nations-Unies ; ils laissent entendre que celui-ci a beaucoup écouté et peu parlé.

Le même jour la *Pravda*, reprise par Radio-Moscou, accuse les membres du commandement de l'O. N. U. de permettre que le drapeau des Nations-Unies serve à camoufler une intervention de l'OTAN au Congo. Le journal va même jusqu'à affirmer que des détachements ouest-allemands figurent parmi les troupes belges ; Bonn réagit sur le champ en qualifiant cette affirmation de « plus pure fantaisie ».

Au Katanga, M. TSHOMBE échoue dans sa tentative de rallier l'opposition : le cartel présidé par M. R. MWAMBA, ministre de la justice du Gouvernement central, déclare n'avoir pas été consulté sur la sécession du Katanga et refuse d'entrer dans le Gouvernement ; les membres du cartel se retirent de l'Assemblée provinciale.

28 juillet

29 juillet

Le jeudi 28 juillet M. LUMUMBA, se fondant sur un télégramme violent de M. MWAMBA, écrit à M. HAMMARSKJÖLD - qui vient d'arriver à Léopoldville - que des milliers de civils congolais ont été fusillés par les Belges au Katanga : il réclame le retrait inconditionnel des troupes belges du sol katangais et agite à nouveau la menace d'une intervention étrangère. M. TSHOMBE réagit aussitôt : il accuse M. MWAMBA de provocation et déclare souhaiter la visite de M. HAMMARSKJÖLD ou du Dr BUNCHE. Le vendredi 29 juillet, tandis que le Secrétaire général des Nations-Unies prend de premiers contacts avec le Gouvernement congolais, le Gouvernement belge annonce le retour imminent de 1.500 soldats ; les autres effectifs, précise-t-il, seront rapatriés, en accord avec les Nations-Unies, à mesure que la sécurité se rétablira. A Washington, M. LUMUMBA se prépare à quitter les États-Unis pour le Canada. Avant son départ, il refuse d'accorder audience au représentant de l'U.R.S.S., M. SMIRNOVSKY.

Quant au Département d'État, il publie un communiqué neutre, dans lequel il déclare notamment que les États-Unis contribueront à l'aide nécessaire au Congo par l'intermédiaire de l'O. N. U. Le porte-parole est cependant un peu plus explicite :

« Nous accueillons, dit-il, avec satisfaction la nouvelle preuve que la Belgique vient de donner de sa coopération avec les Nations-Unies ; nous n'appuyons aucun camp dans cette situation tragique, nous appuyons les efforts de l'O. N. U. ; les États-Unis espèrent que la question du Katanga pourra être résolue de façon pacifique dans le cadre du Congo lui-même ».

Dès son arrivée à Ottawa, M. LUMUMBA entonne à nouveau ses thèmes anti-belges.

Le samedi 30 juillet, le Département d'État publie un important communiqué. Comme son porte-parole la veille, il rend hommage à la Belgique pour les preuves qu'elle donne de sa coopération avec les Nations-Unies ; il se déclare convaincu

«... que le Gouvernement belge a envoyé ses troupes au Congo en vue de protéger les vies qui étaient menacées et qu'il n'avait pas de buts agressifs »; il émet l'espoir « que les Belges travaillant côte à côte avec les Congolais, en coopération avec l'O. N. U., pourront continuer à jouer un rôle dans le succès du développement du nouvel État congolais ».

Sans doute faut-il voir dans cette nouvelle attitude le résultat d'une meilleure information due à la présence à Washington de l'ambassadeur TIMBERLAKE et aussi le souci de répondre aux appréhensions formulées dès le jeudi 28 à M. HERTER par l'ambassadeur L. Scheyven au sujet des violentes attaques proférées par M. LUMUMBA sur le sol américain. Quoi qu'il en soit, ce communiqué suscite une réaction de colère chez M. LU-MUMBA. Revenant dare-dare d'Ottawa à New-York, il manifeste son irritation aux journalistes qui l'interrogent à sa descente d'avion. Il persiste à nier qu'il y ait eu des viols au Congo, alors que l'ambassadeur TIMBERLAKE a lui-même parlé du viol de deux missionnaires américaines : M. TIMBERLAKE, dit-il, devrait vérifier ses informations. Aux journalistes qui lui demandent s'il a rencontré l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Ottawa, il répond que les reporters qui posent de telles questions impertinentes

30 juillet

devraient être révoqués (en fait, cette entrevue a eu lieu, selon la déclaration que M. DIEFENBAKER fera le lundi 1^{er} août aux Communes canadiennes). A propos de la déclaration du Département d'État, il dit:

« Je voudrais savoir le nom de l'homme qui a fait cette déclaration. Je ne veux pas que le Département d'État soit diffamé ou calomnié ».

A Léopoldville, la situation se tend également, mais cette fois entre le Gouvernement congolais et le commandement de l'O. N. U. Au cours d'une réception offerte par le Gouvernement en l'honneur de M. HAMMARSKJÖLD, le vice-président du conseil M. GIZENGA déclare que le peuple congolais ne comprend pas que les forces congolaises soient désarmées alors que les forces belges conservent toute leur puissance de mort et sont simplement priées de se regrouper sur leurs bases ; qu'il ne comprend pas davantage que le commandement de l'O. N. U. laisse la sécession katangaise se consolider avec l'aide des Belges. Et il conclut :

« Dans l'état actuel des choses, puisque nous sommes désarmés, puisque les complots colonialistes qui sévissent dans le Katanga ne sont pas subjugués, il apparaît clairement que seules les forces de l'O. N. U., gardiennes de la sécurité dans la République du Congo, en supporteront les lourdes responsabilités devant le monde ».

31 juillet

Le dimanche 31 juillet, le Gouvernement soviétique publie une déclaration particulièrement menaçante. Il accuse la Belgique de n'avoir pas encore retiré ses troupes et ajoute :

« En cas de poursuite de l'agression contre le Congo, le Gouvernement soviétique, tenant compte des conséquences dangereuses qui pourraient en résulter pour la paix générale, ne reculerait pas devant des mesures énergiques pour repousser les agresseurs qui, comme c'est devenu évident, agissent en fait avec l'approbation de tous les États colonialistes de l'OTAN ».

Cette partie de la déclaration répond manifestement au communiqué du Département d'État. Mais le Gouvernement soviétique, accusant les agresseurs et leurs complices d'étouffer économiquement le Congo, poursuit en rappelant l'aide massive qu'il a déjà commencé d'envoyer à ce pays et en annonçant sa décision d'accroître cette aide par l'envoi de cent camions, de pièces détachées, d'un atelier de réparations pourvu des techniciens soviétiques nécessaires, de personnel médical, de médicaments

et d'équipement médical. Il offre enfin au Congo de resserrer la coopération des deux pays sans conditions politiques, militaires ou autres. Sous couvert d'assistance économique et technique, c'est en réalité l'annonce de l'envoi de ce qui est nécessaire au Gouvernement central pour entreprendre une action militaire.

Tandis que le Gouvernement congolais et l'U.R.S.S. accusent la Belgique d'agression, spécialement au Katanga, le Gouvernement katangais accuse la Belgique de l'abandonner. A plusieurs reprises déjà, il a reproché à la Belgique de ne pas reconnaître son indépendance ; le 24 juillet M. MUNONGO, ministre de l'Intérieur, a exprimé

«... sa surprise, sa déception et sa tristesse devant l'attitude de la Belgique qui, aux Nations-Unies, n'a pas défendu la cause de l'indépendance du Katanga».

A Bruxelles, le 31 juillet, M. J.-M. KIBWE, chef d'une mission katangaise en Europe, reprend ces griefs et les amplifie : la Belgique, déclare-t-il, a commis une faute en s'opposant, avant le 30 juin, à notre indépendance et même à un régime fédéral ; maintenant, elle doit réparer, notamment en reconnaissant le Katanga. Il reproche à l'O. N. U. de ne pas comprendre que la loi fondamentale n'est qu'une loi provisoire, violée d'ailleurs sans arrêt par M. LUMUMBA, et d'oublier sans cesse que le Katanga est prêt à aider les autres régions du Congo. Il s'en prend aussi à ce qu'il appelle « le chantage » des pays afro-asiatiques. Quant à M. YAV qui l'accompagne, il déclare qu'il fit partie des voyages d'apaisement de M. LUMUMBA et qu'il put constater que partout celui-ci donnait en réalité l'ordre des troubles.

Le lundi 1er août, la tension générale croît. M. LUMUMBA 1er août demande à l'O. N. U. l'envoi immédiat de troupes au Katanga. Le Conseil des Ministres congolais menace de confiscation les entreprises belges qui n'auraient pas repris leurs activités dans les huit jours. M. J. BOLIKANGO, chef du parti d'opposition PUNA, stigmatise la politique dictatoriale de M. LUMUMBA et menace de donner à ses hommes « l'ordre de réagir ». La radio de Moscou reprend les thèmes développés samedi soir par M. GI-ZENGA et accuse ouvertement M. HAMMARSKJÖLD de « soutenir les agresseurs belges au Congo ». On dit dans les couloirs de l'O. N. U. que le Conseil de Sécurité pourrait être convoqué

d'urgence à la demande soviétique. Le président EISENHOWER réunit, en sa résidence d'été de Newport, le Conseil de Sécurité des États-Unis. M. WIESCHOFF, directeur des affaires politiques à l'O. N. U., vient à Bruxelles s'entretenir avec M. WIGNY. Celui-ci fait un voyage rapide à Paris pour exposer à M. COUVE DE MURVILLE les développements de la crise congolaise. A Londres, M. DJINN vient attendre M. LUMUMBA qui doit arriver le lendemain et certains journaux émettent l'hypothèse que le Ghana lui proposera la constitution d'une fédération tripartite avec la Guinée.

C'est dans cette atmosphère lourde que M. HAMMARSKJÖLD prononce, au cours d'un dîner qu'il offre le soir au président KASA-VUBU et au Gouvernement congolais, un discours ferme et d'une grande élévation de pensée. Répondant implicitement aux critiques que M. GIZENGA lui avait adressées samedi, il fait appel à la confiance du Gouvernement congolais dans sa coopération avec les Nations-Unies :

« Une coopération, dit-il, se base toujours sur la confiance. Et la confiance est renforcée par l'expérience d'une coopération heureuse. F. D. ROOSEVELT, pendant le temps noir de la grande dépression mondiale, a dit à ses compatriotes qu'ils n'avaient rien à craindre que la crainte. Avec une variation de sa phraséologie et dans le même sens, je voudrais dire que dans notre coopération, la seule chose dont nous devions nous méfier, c'est la méfiance » et plus loin : « Pendant un temps de troubles et dans des conditions d'une complication rare dans l'histoire moderne, il est naturel que parfois des malentendus se développent sous la pression de l'intensité des émotions et de la difficulté de voir clair dans le jeu des facteurs dont la politique internationale doit tenir compte. C'est sur ces points surtout qu'il faut se méfier de sa méfiance comme d'une chose qui gâche les relations, affaiblit l'effort commun et corrode la structure même de la société». Puis : « A chaque pas, à chaque tournant de la route, il y a des risques de division créés par un faux choix de direction. Vous désirez, j'en suis sûr, éviter ces faux choix. Vous désirez certainement éviter les divisions au sein du peuple, mais certainement aussi autour du peuple congolais. Dans votre effort de trouver la bonne direction, vous pouvez regarder le pavillon des Nations-Unies comme le symbole d'un monde unifié ». Et enfin : « Nous sommes au début d'une longue route. La route est la vôtre. Pendant le temps difficile des premiers pas, nous serons heureux de vous accompagner, les mains jointes. Mais, après les premiers pas, quand vous vous sentirez sûrs

de votre force et de votre direction, vous allez marcher seuls, non pas abandonnés par les Nations-Unies certes, mais en profitant des expériences gagnées par le travail de l'Organisation et protégés par cet équilibre auquel visent tous les efforts des Nations-Unies dans l'intérêt de la paix ultime que nous espérons voir s'établir ».

Le mardi 2 août, l'offensive contre la Belgique redouble de 2 août violence. M. LUMUMBA informe le Président du Conseil de Sécurité qu'il pourrait demander une nouvelle réunion du Conseil si la situation au Congo « ne s'améliore pas au cours des jours qui viennent ». Il renouvelle ses attaques contre le Gouvernement belge et persiste à considérer l'attitude du Katanga comme instiguée par la Belgique. Simultanément, le Ghana

«... demande à tous les membres du Conseil de Sécurité, individuellement et collectivement, de représenter au Gouvernement belge le sérieux extrême avec lequel sa présente action doit être considérée. »

Le ministre des Affaires étrangères ghanéen M. ADJEI avertit que

«... si l'agression contre la République congolaise de la part des troupes belges continue, le Gouvernement du Ghana estimera devoir demander aux Nations-Unies de proclamer la Belgique État agresseur et de prendre les mesures qui s'imposent contre l'État qui a été déclaré par les Nations-Unies coupable d'agression militaire contre une puissance amie ».

Le Gouvernement belge, de son côté, répond à ces attaques par une mise au point officielle :

« Tout d'abord, il rappelle que le Congo a accédé à l'indépendance, le 30 juin, en amitié et en accord avec la Belgique. C'est là un fait définitif, que la Belgique respecte et respectera. Ensuite, les troupes belges ont dû intervenir uniquement pour sauvegarder la vie de nos compatriotes en grave péril par suite de la carence de toute protection qu'un État doit assurer aux personnes. Cette intervention n'implique aucune immixtion dans les affaires intérieures du Congo; elle est, de sa nature, temporaire. Cette mission de sauvetage se termine dès que les troupes de l'O. N. U. sont capables dans une région d'assurer la relève et en même temps de prendre la responsabilité de la sécurité des personnes. Dès à présent, des troupes belges se sont

repliées sur les bases et sont rapatriées en Belgique. Le Gouvernement belge est reconnaissant à l'O. N. U. d'assurer avec célérité et efficacité une mission de salut public. Ainsi se pose le problème du Katanga. On demande avec insistance au Gouvernement belge de préciser sa position. Celle-ci n'a jamais varié. Au Katanga, les troupes belges sont allées à la demande des autorités pour assurer, comme ailleurs, la sécurité des personnes. Elles se refusent à toute ingérence dans les affaires intérieures. Mais le Gouvernement belge est obligé de constater les faits. Le premier est que, dans cette région, l'ordre règne et tout le monde travaille. Le second est que le Gouvernement du Katanga a déclaré l'indépendance de cette province mais propose en même temps la reconstruction d'un Congo fédéral. Le troisième fait est que de nombreux techniciens européens assurant l'activité économique et, par conséquent, le pain quotidien de la masse de la population, sont très inquiets et décidés à partir si l'anarchie désolant actuellement les autres parties du Congo risquait de gagner le Katanga. Le Gouvernement belge n'a pas à prendre parti parce qu'il a toujours déclaré que les affaires du Congo devaient être réglées par les Congolais eux mêmes. Sans doute est-il respectueux, comme il l'a toujours été, des résolutions du Conseil de Sécurité de l'O. N. U. et notamment de celles qui ont été arrêtées les 14 et 21 juillet. Mais il croit ne pas sortir des limites de sa compétence en attirant l'attention très sérieuse de tous sur la nécessité de ne pas augmenter encore, par des mesures improvisées, la tâche déjà écrasante de l'O. N. U. Enfin le Gouvernement belge, portant plus haut et plus loin ses regards, tient à répéter ses intentions à plus longue échéance. Au peuple congolais indépendant -et quelles que soient les structures politiques définitives choisies par ses habitants pour remplacer la loi provisoire votée en mai 1960 par les Chambres belges - il souhaite pleinement la paix et la prospérité. Les Belges viennent de subir des épreuves cruelles et imméritées. Ils ont souffert autant des calomnies que des souffrances et des sévices. Mais ces épreuves ne font pas oublier une collaboration de 80 années qui avait apporté des résultats généralement admirés. Si le peuple congolais et ses représentants politiques, avec l'aide de l'O. N. U. et des institutions spécialisées, parviennent à rétablir de façon décente l'ordre, la paix et la confiance, le peuple belge ne refusera pas de collaborer, dans la mesure où on le lui demandera, à cette œuvre de restauration économique et sociale ».

Le soir, M. HAMMARSKJÖLD annonce, à Léopoldville, que le D^r BUNCHE ira à Élisabethville, vendredi, afin d'entamer les pourparlers relatifs au retrait des troupes belges et que, le lende-

main samedi, un premier contingent de l'O. N. U. arrivera au Katanga. M. HAMMARSKJÖLD ajoute que le Gouvernement belge est tout à fait d'accord pour l'occupation prochaine du Katanga par les troupes de l'O. N. U. ; d'ailleurs, dit-il encore, la seconde résolution du Conseil de Sécurité ne laisse aucun doute sur la situation légale.

La réaction du gouvernement katangais est immédiate. Le mercredi 3 août, il décrète la mobilisation générale de tous les hommes valides et confirme sa volonté de s'opposer à l'arrivée des troupes de l'O. N. U. Il adresse un télégramme à M. HAM-MARSKJÖLD et à tous les États indépendants du monde :

«Le Gouvernement katangais, dit ce télégramme, est unanime dans sa volonté de résistance par tous les moyens au Gouvernement LUMUMBA et à l'arrivée de son représentant SENDWE et des troupes de l'O. N. U. Leur arrivée donnerait le signal d'un soulèvement général dans le Katanga. Le Gouvernement katangais est prêt à exposer son point de vue à M. BUNCHE qu'il adjure de le rencontrer à Élisabethville, au plus tard jeudi, avant des incidents catastrophiques dont l'O. N. U. serait la seule responsable. Le Gouvernement katangais se déclare prêt à examiner toute formule de confédération avec les autres États souverains de l'ex-Congo belge, conformément à ses déclarations antérieures ».

A Bruxelles, le Gouvernement confirme qu'il ne s'opposera pas à ce que l'O. N. U. relève les troupes belges au Katanga, mais il renouvelle sa mise en garde contre les conséquences désastreuses que pourrait entraîner une action trop brutale de l'O. N. U. et il demande à celle-ci, dont la responsabilité est lourde, de « multiplier les précautions ». Quelques heures après la prise de position katangaise, le commandement de l'O. N. U. annonce que ses forces entreront au Katanga comme prévu, quelle que soit l'attitude du Gouvernement local. A 20 h cependant — faisant écho à la demande pressante de M. TSHOMBE — un porte-parole de l'O. N. U. annonce que le D^r BUNCHE partira à Élisabethville le lendemain jeudi, au lieu de vendredi. Enfin, tard dans la soirée, M. KIBWE fait entrevoir, dans une conférence de presse à Bruxelles, la possibilité d'un assouplissement de l'attitude de son Gouvernement :

« Sous certaines conditions, dit-il, le Katanga pourrait peut-être examiner les conditions qui permettraient d'accepter la présence

3 août

35

d'une force symbolique de l'O. N. U. Celle-ci, composée de quelques militaires non armés, ne pourrait en aucun cas s'immiscer dans les affaires intérieures du Katanga. Elle serait là pour constater que le calme règne dans notre pays et rien d'autre. Un exemple : nous entendons garder pleine et entière autorité afin d'empêcher notamment que des personnages comme MM. KASA-VUBU et LUMUMBA puissent mettre le pied sur notre sol. Au surplus, ajoute-t-il, je répète que cela ne veut pas dire que les troupes belges quitteraient notre territoire. Elles ne peuvent pas s'en aller. Si elles partaient, ce serait sur ordre du Gouvernement belge et non du Gouvernement katangais. Mais en agissant ainsi, le Gouvernement belge commettrait une lâcheté. Si jamais une chose pareille devait arriver, tous les Européens les suivraient, j'en suis certain ».

4 août Le jeudi 4 août après-midi, le D^r BUNCHE arrive à Élisabethville. Il s'entretient au guest-house de l'aérodrome avec le comte d'ASPREMONT-LYNDEN, chef de la Mission d'assistance technique au Katanga et l'ambassadeur ROTSCHILD, collaborateur de M. VAN DEN BOSCH; puis, à la résidence, longuement, avec M. TSHOMBE. Il ne perce pratiquement rien de ces conversations.

Pendant ce temps M. LUMUMBA, arrivé la veille à Tunis, se prépare à partir pour Rabat. Le communiqué officiel publié à son départ permet d'entrevoir les sujets qui firent l'objet de ses entretiens, à Monastir, avec le président BOURGUIBA : ce communiqué fait état

«... de l'appui total du Gouvernement tunisien en ce qui concerne le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République du Congo et l'évacuation des troupes étrangères encore stationnées dans le pays »; les signataires tiennent, par ailleurs, à « rendre un hommage particulier à l'action personnelle de M. HAMMARSKJÖLD, secrétaire général des Nations-Unies, action qui contribuera à renforcer la paix, la sécurité et la bonne harmonie entre les nations »; ils reconnaissent qu'« une politique de non alignement contribue à diminuer la tension internationale et à renforcer la stabilité des États qui viennent d'accéder à l'indépendance »; le communiqué annonce enfin que « MM. LUMUMBA et BOURGUIBA sont convenus de mettre à l'étude les modalités d'une rencontre entre dirigeants africains ».

Le ton de M. LUMUMBA est cependant plus violent lorsque, avant de monter en avion, il déclare aux journalistes :

« Si, dès mon arrivée à Léopoldville, le 8 août prochain, les troupes belges n'étaient pas encore parties, le Gouvernement envisagerait toutes mesures radicales ».

A Bruxelles M. GILSON, ministre de la Défense nationale, déclare à la presse que, sauf au Katanga et en certains points du Kivu, la relève des troupes belges par l'O. N. U. est maintenant complète. La presse soviétique considère, quant à elle, l'envoi imminent de troupes de l'O. N. U. au Katanga comme un premier succès du peuple congolais. Elle n'en continue pas moins ses attaques contre M. HAMMARSKJÖLD qui a, écrit-elle, « au moins des attitudes étranges » et qui lui apparaît comme trop inféodé aux Occidentaux. Au Katanga l'Assemblée provinciale — qui a pris le 30 juillet le nom de « Chambre des Représentants » adopte la constitution du pays par 35 voix et 3 abstentions, les députés du cartel s'étant retirés avant le vote.

Le vendredi 5 août l'affaire katangaise connaît de nouveaux rebondissements. Après avoir revu M. TSHOMBE et s'être entretenu avec plusieurs grands chefs coutumiers, le Dr BUNCHE regagne précipitamment Léopoldville, dans l'avion qui amenait l'avant-garde civile de l'O. N. U. à laquelle il interdit de débarquer et qui repart avec lui. A 19 h, M. HAMMARSKIÖLD avertit le Gouvernement congolais qu'il a annulé l'envoi de troupes au Katanga et convoqué le Conseil de Sécurité pour la nuit de dimanche à lundi. A 20 h, le Secrétaire général part pour New-York. Le porte-parole de l'O. N. U., annonçant ces décisions à la presse, précise que M. TSHOMBE a donné au Dr BUNCHE des preuves que le Katanga s'opposerait par la force à l'entrée du contingent des Nations-Unies ; ce contingent devrait donc, pour pénétrer dans la province, utiliser également la force, ce qui serait contraire au caractère actuel de sa mission ; une nouvelle décision du Conseil de Sécurité est donc indispensable.

L'affaire est d'autant plus grave qu'avant que ne soit connue la décision de M. HAMMARSKJÖLD, le Gouvernement soviétique avait fait une violente déclaration contre les puissances de l'OTAN « qui boycottent les décisions du Conseil de Sécurité » et contre le commandement de l'O. N. U., incapable d'assurer le respect de ces décisions ; la note menaçait d'exiger le remplacement de ce commandement et concluait :

« Si les troupes envoyées au Congo conformément à la décision du Conseil de Sécurité ne sont pas en mesure d'assurer le retrait des troupes interventionnistes, que soient envoyées au Congo les troupes des pays qui sont prêts à participer à l'exécution de ces justes mesures ».

En sens inverse, le Gouvernement belge avait, dans le courant de l'après-midi, renouvelé

«... l'expression de sa vive appréhension sur les risques d'une intervention des troupes des Nations-Unies au Katanga et sur les responsabilités qui en découlent pour les Nations-Unies»; il avait cependant émis le vœu que la mission d'apaisement de l'O. N. U. réussisse, « dans les circonstances où la paix au centre de l'Afrique est si gravement mise en question ».

A Rahat, M. LUMUMBA a eu, depuis la veille, un entretien avec le Roi MOHAMMED V et plusieurs entretiens avec le Prince héritier. Dans son allocution de bienvenue, jeudi soir, le Monarque a affirmé à la fois la solidarité du Maroc et du Congo et - discret avertissement à l'égard des panafricanistes trop absolus - « la nécessité de l'unité de l'Afrique dans le respect de sa diversité ». Avant le départ de M. LUMUMBA pour Conakry, lecture est donnée d'un communiqué officiel. Celui-ci annonce notamment un projet de conférence de solidarité afro-asiatique à Léopoldville ; il fait allusion à la nécessité d'une politique de non dépendance et il parle d'attachement renouvelé aux principes de la Charte des Nations-Unies et à la coopération internationale. Au cours des congratulations finales, le prince MOULAY HASSAN, rendant hommage à la sagesse du peuple congolais et de ses dirigeants, précise que cet hommage va aussi à la sagesse de l'O. N. U. qui a compris que le problème de l'Afrique doit être réglé avant tout par les Africains.

6 août

Dès son arrivée à Conakry, le samedi 6 août, M. LUMUMBA, oubliant les idées auxquelles il a souscrit à Tunis et à Rabat, réagit avec vigueur aux décisions prises la veille par M. HAM-MARSKJÖLD :

« J'apprends, mande-t-il au président KASA-VUBU, que contrairement à mon télégramme envoyé au Secrétaire général des Nations-Unies, celui-ci a refusé d'envoyer des troupes au Katanga. Cette attitude tend à favoriser le mouvement de sécession du Katanga.

Il s'agit d'un complot de haute stratégie que nous devons dénoncer sans retard dans l'intérêt supérieur de la Nation. Les troupes de l'O. N. U. ne font que parader au Congo au lieu de nous aider dans l'évacuation des troupes belges. Nous réglerons nous-mêmes les problèmes du Katanga car il s'agit d'une affaire intérieure du pays et l'O. N. U. ne peut intervenir qu'à notre demande. Nous sommes assurés d'une aide militaire directe des pays africains. Je négocie des accords en ce sens et tous les États africains sont prêts à nous aider ».

Ces deux dernières phrases sont sans doute trop absolues car, nous l'avons vu, la Tunisie et le Maroc viennent de réaffirmer implicitement, dans les communiqués que nous avons transcrits, leur volonté de régler l'affaire congolaise par l'entremise de l'O. N. U. Trois pays cependant, la Guinée, le Ghana et la R. A. U. appuient immédiatement la réaction de M. LUMUMBA en annonçant qu'ils sont disposés à donner au Congo l'aide militaire directe nécessaire. Au Katanga, M. TSHOMBE réaffirme sa position de principe ; il ajoute qu'il accepterait les bons offices de l'O. N. U. pour trouver une solution de type confédéral au problème politique, mais qu'il refuse la tutelle de cette Organisation, son Gouvernement étant parfaitement capable de diriger le Katanga et d'y faire régner l'ordre. A Léopoldville, la situation est tendue : le Dr BUNCHE dément en termes catégoriques des accusations portées la veille par M. GIZENGA contre lui et M. HAMMARSKIÖLD ; M. G. DIOMI, vice-président du Gouvernement provincial de Léopoldville et chef de la dissidence bakongo assoupie depuis le 30 juin, télégraphie au Conseil de Sécurité pour lui dire sa méfiance envers le Gouvernement LUMUMBA et le supplier d'accepter une confédération, seule solution valable. A New-York, M. HAM-MARSKJÖLD fait le point de la situation dans le rapport qu'il distribue aux membres du Conseil de Sécurité. Après avoir fait l'historique des événements qui ont amené le Dr BUNCHE à constater que les troupes de l'O. N. U. ne pourraient pénétrer au Katanga qu'en faisant usage de la force, le Secrétaire général déclare que les résolutions du Conseil de Sécurité relatives au retrait des troupes belges et à l'envoi d'unités des Nations-Unies concernaient évidemment tout le territoire du Congo. Faisant ensuite l'analyse des difficultés actuelles, il précise

39

«... qu'elles n'ont pas leur racine dans l'attitude de la Belgique, puisque celle-ci accepte de se conformer aux résolutions du Conseil de Sécurité » et que « le problème ne réside pas davantage dans le désir des autorités de la province du Katanga de se séparer de la République du Congo ». En fait, « il s'agit, précise-t-il, d'une question constitutionnelle avec de puissants facteurs sous-jacents de politique individuelle et collective ».

Pour ceux qui s'opposent à la force des Nations-Unies au Katanga, le problème peut s'énoncer ainsi :

« La participation des Nations-Unies au contrôle de la sécurité au Katanga soumettra-t-elle la province au contrôle immédiat et à l'autorité du Gouvernement central? Ces gens estiment qu'une telle éventualité compromettrait leurs possibilités de mettre au point d'autres solutions constitutionnelles que celle qui serait strictement unitaire, par exemple une structure fédérale quelconque prévoyant, notamment, plus d'autonomie pour les autorités provinciales que celle qui est actuellement prévue. Ceux qui exposent cette attitude rejettent la formule unitaire comme incompatible avec les intérêts de l'ensemble du peuple congolais et imposée de l'extérieur ». Avant ainsi délimité le problème, le Secrétaire général poursuit : Il s'agit là d'un problème de politique intérieure dans lequel les Nations-Unies, en tant qu'Organisation, ne sauraient prendre parti. De même, l'entrée des troupes des Nations-Unies au Katanga ne signifierait en aucune façon une prise de position dans le conflit ». En conclusion, M. HAMMARSKJÖLD demande au Conseil de Sécurité de « réaffirmer ses buts avec clarté et tact » et de donner au contingent de 1'O. N. U. des instructions établissant « une cloison étanche entre les questions relevant du domaine constitutionnel et celles qui sont relatives à la présence au Congo des Nations-Unies ».

7 août

Le dimanche 7 août, M. HAMMARSKJÖLD reçoit M. WIGNY et M. KOUZNETSOV. A Léopoldville, l'opposition au Gouvernement LUMUMBA s'affirme : une manifestation antibelge organisée par le M. N. C. est boycottée par l'ABAKO ; le Comité central de ce parti adresse au Conseil de Sécurité un télégramme appuyant celui de M. DIOMI ; la JABAKO, organe des jeunesses bakongo, fait de même et proteste en outre contre l'immixtion du Ghana dans les affaires intérieures du Congo ; le M. N. C. de M. A. KA-LONDJI applaudit à ces prises de position. MM. J. SENDWE et R. MWAMBA, leaders de la Balubakat, proclament au contraire

40

leur indignation devant l'attitude de l'O. N. U. dans l'affaire katangaise et annoncent leur départ pour Moscou. A Moscou, l'Ambassadeur de Belgique remet une note de vigoureuse protestation contre les accusations offensantes de l'Union Soviétique.

Le lundi 8 août M. LUMUMBA, après une brève escale à Lome où il a rencontré M. Sylvanus OLYMPIO, regagne Léopoldville, le soir, au terme d'un voyage de 18 jours. Il convoque aussitôt un Conseil de Cabinet. Celui-ci, à l'unanimité, décrète l'état d'exception sur l'ensemble du territoire de la République ; décide d'expulser, le lendemain mardi au plus tard, le chef de la Mission diplomatique belge et ses collaborateurs, cette mesure s'accompagnant de la fermeture de l'ambassade et de tous les consulats généraux de Belgique ; décide le retour au Congo de tous les étudiants et stagiaires congolais en Belgique et convoque, enfin, une conférence au sommet africaine, qui se tiendra à Léopoldville du 25 au 31 août avec la participation d'observateurs asiatiques. Le Gouvernement exprime sa confiance totale à M. LUMUMBA et le félicite pour le succès éclatant de son voyage.

Pendant ce temps, le Conseil de Sécurité siège à New-York : du lundi à 17 h au lendemain mardi 9 août à 9 h, il tient trois 9 août séances particulièrement graves. Le Secrétaire général, dans le commentaire de son rapport, exige le retrait immédiat des troupes belges du Katanga et déclare :

« Je n'hésiterai pas à dire que l'application la plus rapide possible je dirai même immédiate - d'une telle solution du problème du Congo est une question de guerre ou de paix et en parlant de paix

Il ne ménage personne. A la Belgique il reproche de se soumettre aux résolutions du Conseil de Sécurité sans y coopérer, avec la conséquence qu'il s'est créé au Katanga un cercle vicieux où une opposition se manifeste à l'entrée des troupes de l'O. N. U. et où le retrait des troupes belges a été rendu impossible :

ou de guerre je n'en limite pas la perspective au Congo ».

«Ce cercle vicieux, dit-il, doit être rompu. De nouveaux retards dans l'entrée des troupes des Nations-Unies, en raison d'une opposition armée, ne doivent plus, à mon avis, retarder le retrait des troupes belges. Si, après ce retrait, les troupes des Nations-Unies ne se trouvent pas dans cette région à la suite de cette opposition, il appartiendra à ceux qui s'opposent à l'entrée des troupes de

l'O. N. U. d'assumer la pleine responsabilité de ce qui pourra se produite dans le vide qui nous aura été imposé ».

Aux Européens du Katanga, il demande de s'élever au-dessus de leur émotion et de voir dans les Nations-Unies leur seul soutien véritable. Au Gouvernement central congolais, il reproche d'avoir fait preuve « d'une grave impatience ». A l'U.R.S.S., au Ghana, à la Guinée et à la R.A.U. il reproche leurs menaces d'intervention militaire directe :

« Cen'est pas aider l'action de l'O. N. U., dit-il, que de la faire vivre sous la menace d'une décision de la part d'un ou de plusieurs des Gouvernements participants de prendre l'affaire entre leurs propres mains, de rompre avec les forces de l'O. N. U. et de poursuivre une politique unilatérale ». Justifiant sa propre attitude, il déclare : « Dans la mesure de ma compréhension, j'ai agi aussi rapidement que cela a été humainement possible et en stricte conformité avec les principes et buts de la Charte. J'espère qu'il n'y aura pas de doute au sujet des buts qui m'ont inspiré ».

A la reprise de la séance, la Tunisie et Ceylan déposent un projet de résolution, rédigé en coopération avec l'Argentine et l'Équateur et en consultation avec d'autres délégations. Ce projet capital pour la suite des événements — est ainsi conçu :

« Le Conseil de Sécurité

1) Confirme l'autorité conférée au Secrétaire général par les résolutions du Conseil de Sécurité du 14 juillet et du 22 juillet 1960 et lui demande de continuer d'assumer les responsabilités qui lui ont été ainsi confiées;

2) Invite le Gouvernement de la Belgique à retirer immédiatement ses troupes de la province du Katanga selon les modalités rapides déterminées par le Secrétaire général et à apporter son assistance de toutes les manières possibles à la mise à exécution des résolutions du Conseil;

3) Déclare que l'entrée de la force des Nations-Unies dans la province du Katanga est nécessaire à la pleine mise à exécution de cette résolution;

4) Réaffirme que la force des Nations-Unies au Congo ne sera pas partie à un conflit intérieur quelconque, constitutionnel ou autre, n'y interviendra pas et ne sera pas utilisée pour en influencer l'issue;

5) Invite tous les États membres, conformément aux articles

25 et 49 de la Charte, à accepter et à exécuter les décisions du Conseil de Sécurité et à rendre disponible leur assistance mutuelle dans la mise à exécution des mesures au sujet desquelles le Conseil de Sécurité a statué ».

Au cours du long débat qui suit le dépôt de cette résolution. M. J. Вомвоко, tout en rappelant son amitié pour les Belges, accuse le Gouvernement de Bruxelles de provoquer et d'entretenir la résistance du Katanga à l'O. N. U. M. WIGNY rappelle les raisons de l'intervention belge, au Katanga comme dans les autres provinces du Congo et réaffirme que la Belgique retire ses troupes à mesure que l'O. N. U. est capable d'assurer la sécurité ; il cite des chiffres sur ce point. Il montre combien la Belgique serait folle de fonder quelque espoir politique au Katanga et de promouvoir la sécession du Congo. Rappelant que la Belgique a refusé de reconnaître l'indépendance de cette province, il rend néanmoins hommage à l'action déployée par ses dirigeants pour le maintien du calme et de l'ordre. Il promet que les troupes belges n'opposeront aucune résistance aux troupes de l'O. N. U. et ne coopéreront à aucune action contre l'Organisation. Cependant, il émet le vœu

«... que le Secrétaire général trouve une formule qui rassure la population katangaise sur ses possibilités d'un libre choix des institutions au sein du Congo, démontrant que la présence des forces de l'O. N. U. n'entraîne pas automatiquement le régime actuel inqualifiable de Léopoldville. Nous ne voulons pas rester au Congo, nous n'y cherchons pas de prestige militaire. Il n'y a pas de victoire làbas, nous voulons rentrer dès que la sécurité sera assurée d'une façon ou d'une autre », déclare en conclusion M. WIGNY.

Il souhaite à l'O. N. U. qu'elle réussisse, au Katanga comme ailleurs, à assurer la sécurité des personnes : « Ce n'est pas nous, dit-il, qui l'embarrasserons dans sa tâche ». Après M. WIGNY, le Conseil entend M. CABOT LODGE, représentant des États-Unis. Celui-ci, notant que la Belgique a retiré ses troupes lorsque les forces de l'O. N. U. ont occupé leurs positions dans les cinq autres provinces, déclare que le moment est venu pour la Belgique de procéder de même, à bref délai, au Katanga. Il appuie l'action de l'O. N. U., rappelant qu'il avait déjà dit « qu'aucune nation ne peut s'arroger le droit de faire des menaces d'une action indé-

43

pendante. Il devient nécessaire aujourd'hui, dit-il, de répéter ce conseil de prudence ». M. MONGI SLIM, représentant de la Tunisie, insiste également sur la nécessité du retrait immédiat des troupes belges du Katanga comme du reste du territoire. Il critique la Belgique, qualifiant d'« atteinte grave à la souveraineté congolaise » son intervention au Katanga et demandant où les forces katangaises ont obtenu leurs armes.

«Que ce soit avec l'accord des Belges ou avec leur assentiment implicite, dit-il, la responsabilité consciente ou inconsciente de la Belgique est incontestable : son intervention a encouragé tout au moins l'insurrection du Katanga et contribué à l'évolution de la situation ».

Néanmoins, il exprime sa satisfaction des assurances données par M. WIGNY et il fait des vœux pour la continuation de l'amitié réelle entre le peuple congolais et le peuple belge. Le représentant soviétique M. KOUZNETSOV reprend avec violence les thèmes développés dans la déclaration du 5 août : attaques contre l'agression de la Belgique et la complicité de ses alliés de l'OTAN, critique du commandement de l'O. N. U. et nécessité de le remplacer s'il persiste à refuser d'exécuter les résolutions du Conseil ; nécessité — ceci marque une position de retrait — de remplacer les troupes du contingent international qui ne seraient pas capables d'éliminer les interventionnistes belges par des troupes d'autres pays qui seraient prêtes à cette opération. M. KOUZNETsov dépose un projet de résolution déclarant que la Belgique a « violé d'une manière flagrante » les décisions du Conseil et accordant trois jours à M. HAMMARSKJÖLD pour rendre compte des mesures prises en vue du retrait immédiat des troupes belges du Congo.

A la reprise du débat, le représentant de Ceylan, Sir Claude CORREA, émet le vœu que la Belgique « passe d'une attitude d'acceptation passive des résolutions à une coopération active ». Les représentants de l'Équateur, de la Chine nationaliste et de l'Argentine appuient la résolution présentée par la Tunisie et Ceylan. Le représentant de la Grande-Bretagne, Sir Pierson DIXON, reproche à cette résolution de faire de la présence des troupes belges au Katanga le nœud du problème :

« La situation n'est pas simple à ce point, déclare-t-il. Il ne s'agit que de l'un des aspects du problème ; il s'agit en effet, non pas d'une dispute entre Africains et Belges mais entre Africains et Africains. Il serait contraire aux objectifs des Nations-Unies qu'une évacuation trop précipitée des troupes belges du Katanga eût pour résultat une panique des Européens qui y résident. Par delà la crise congolaise proprement dite, un échec de l'O. N. U. au Congo porterait un coup grave à l'autorité et au prestige des Nations-Unies ».

Sir Pierson DIXON demande d'ailleurs ce qu'il faut entendre par l'expression « selon les modalités rapides déterminées par le Secrétaire général », contenue dans le projet de résolution cinghalo-tunisien ; M. HAMMARSKJÖLD répond que le calendrier de ce retrait devra être fixé en tenant compte des possibilités de la situation et de la nécessité d'assurer la continuité de la sécurité au Katanga. Puis M. BÉRARD, au nom de la France, déclare qu'il ne pourra pas approuver l'article du dispositif de la résolution invitant le Gouvernement belge à retirer immédiatement ses troupes du Katanga, car cette requête ne fournit pas à la Belgique les assurances suffisantes pour la protection de ses ressortissants. Il constate par ailleurs que la résolution ne tient pas compte des faits tels qu'ils ont été exposés par le Secrétaire général dans son rapport et ne donne pas acte au Gouvernement belge des mesures prises par lui en exécution des résolutions du Conseil :

« Après les preuves données par la Belgique de son respect de la Charte, le projet soumis à l'approbation du Conseil peut légitimement donner l'impression d'être conçu et dirigé exclusivement contre elle ».

M. BÉRARD dénonce le simplisme d'une attitude qui consiste à faire des troupes belges le bouc émissaire des difficultés congolaises et à présenter leur retrait immédiat comme la panacée qui va résoudre tous les maux auxquels ce pays est en butte. Il rappelle que le conflit opposant le Katanga au Gouvernement de Léopoldville est un conflit d'ordre interne dans lequel « nous n'avons pas à entrer, dit-il, sinon pour proclamer hautement l'impartialité complète et totale des Nations-Unies à cet égard ». Répondant par ailleurs à l'U.R.S.S., M. BÉRARD lui dénie le droit de

« se donner en champion de la liberté et en émancipateur des peuples. Il faut un autre bilan pour pouvoir jouer un tel rôle, dit-il encore ;

mon pays qui aura conduit cette année treize nations africaines à l'indépendance n'a aucune leçon à recevoir de personne à ce sujet ».

М. Вомвоко intervient ensuite pour faire observer que

«... si l'ordre règne au Katanga l'intervention belge ne se justifie pas » et pour dénier à M. M. ТSHOMBE le droit d'avoir fait appel à cette intervention, droit qui n'appartenait qu'au Ministre de la Défense nationale ; « il faut, dit-il encore, que la paix règne au Congo pour éviter une catastrophe mondiale ».

Enfin, M. WIGNY prend une dernière fois la parole. Il accueille avec satisfaction les sentiments d'amitié exprimés par M. BOMвоко à l'égard des Belges et lui demande de prouver sa sincérité en mettant une sourdine aux émissions antibelges de la radio congolaise. Rappelant que divers pays ont reconnu le droit légitime qu'avait la Belgique d'intervenir pour sauver ses ressortissants, il affirme avec force qu'il s'agissait non seulement d'un droit mais d'un devoir. S'adressant au représentant de la Tunisie qui a affirmé comprendre le sentiment qui poussait la Belgique à agir sans cependant se laisser convaincre par la justesse juridique de sa thèse, il déclare :

« M. l'Ambassadeur, je ne suis pas tout à fait sûr que, s'il s'était agi de vos compatriotes, vous auriez montré le même détachement ». Et il ajoute : « Vous êtes intervenus pour sauver la paix du monde ; nous sommes allés au Congo pour sauver nos ressortissants. Chacun remplit une tâche qui est à sa mesure, mais ou vous avez raison et nous avons raison avec vous, ou nous avons tort tous les deux ».

Évoquant ensuite les griefs de la Pologne et de l'U.R.S.S. qui reprochent à la Belgique d'opérer au Katanga une concentration de troupes « menaçante pour la paix du monde », M. WIGNY précise qu'il s'agit de 1.700 hommes — qui vont partir d'ailleurs — et ajoute :

« Je crois me souvenir que, dans d'autres circonstances, certains pays sont intervenus dans d'autres pays sans avoir la raison de devoir secourir leurs ressortissants en péril et que, cependant, le Conseil de Sécurité puis l'Assemblée n'ont pas été mis en état, je ne dis pas d'envoyer des troupes, mais seulement une commission d'enquête ».

Abordant alors le projet de résolution cinghalo-tunisien, M. WIGNY insiste d'abord sur l'importance du paragraphe 5, qu'il interprète comme exprimant la volonté du Conseil d'interdire toute action unilatérale se substituant à celle de l'O. N. U. Au sujet du paragraphe 2 exigeant le retrait immédiat des troupes belges du Katanga, il déclare que ce texte « sera durement ressenti par l'opinion publique belge » et qu'il aura beaucoup de peine à faire comprendre à ses compatriotes le véritable esprit qui l'a inspiré. Ceux-ci jugeront que le peuple belge est incompris par l'O. N. U. et que ses efforts ne sont pas reconnus, alors qu'il cherche uniquement à éviter un hiatus dans le dispositif de sécurité au Katanga. A cet égard, le ministre précise que la Belgique est prête à mettre tout en œuvre pour que la sécurité des personnes soit assurée et pour que la relève des troupes belges se fasse aussi bien que possible. Mais la Belgique n'est pas seule en cause et elle ne peut être responsable d'autres qu'elle :

« Du moment que la responsabilité est reprise, elle l'est avec ses risques, avec ses difficultés. Le Secrétaire général, je suppose, ira voir les choses sur place ; je me fie à son jugement, il verra ce que nous pouvons faire, ce qu'il peut nous demander ».

Dans cet ordre d'idées, M. WIGNY souligne qu'aucune faute ne peut être commise, car les Nations-Unies constituent la dernière instance :

«On a dit qu'il y avait un cercle vicieux qui devait être rompu. Soit. Mais que par cette brèche ne coule pas de sang. Car si le sang était -- ce qui n'est pas -- versé par notre faute, on pourrait encore recourir au Conseil de Sécurité ; mais si le sang était versé à la suite d'une erreur des Nations-Unies, toutes les nations en seraient éclaboussées sans aucun recours possible ».

M. WIGNY insiste ensuite sur le principe de non ingérence que contient le paragraphe 4 et il conclut :

« Notre Organisation a une grande mission à remplir. Il ne s'agit pas, comme a prétendu nous le faire croire le représentant de l'Union Soviétique, de chasser les Belges. Ils s'en vont après vous avoir appelés. Ils ne demandent qu'à partir. Je dirai même qu'il ne s'agit pas uniquement de maintenir, de rétablir ou de fortifier la sécurité des personnes. Le Conseil de Sécurité, organe des Nations-Unies, se trouve

en face d'une tâche bien plus lourde. Le malheur des circonstances a voulu et certaines fautes aussi ont fait que le Gouvernement congolais n'a pas su maintenir dans la République l'organisation politique, économique et sociale. Qu'il soit pris en tutelle ou aidé — on peut employer la formule que l'on veut — il a besoin de l'aide de tous pour essayer de rétablir, au delà de la sécurité des personnes, un ordre politique, juridique, économique et social. Telle est la magnifique mission d'assistance que les Nations-Unies se sont imposées et que je leur souhaite de mener à bonne fin ».

M. MONGI SLIM prend le dernier la parole. Il compare le Congo à l'Éthiopie de 1936 et rappelle comment la S. D. N. ne sut pas défendre ce pays à l'époque. Il demande au Conseil d'agir pour éviter la répétition de cet événement.

Mise aux voix, la résolution cinghalo-tunisienne est adoptée par 9 voix sans opposition, la France et l'Italie s'abstenant.

CHAPITRE IV.

L'expulsion du chef de la Mission diplomatique belge-L'entrée du contingent des Nations-Unies au Katanga — Le conflit entre le premier ministre Lu-MUMBA et le Secrétaire général des Nations-Unies et l'arbitrage du Conseil de Sécurité (9-22 août 1960).

Le mardi 9 août, quelques heures après l'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution cinghalo-tunisienne, le Gouvernement congolais met à exécution sa décision d'expulser le chef de la Mission diplomatique belge. Le Secrétaire d'État A. MANDI, chargé de notifier la décision à M. VAN DEN BOSCH, le fait avec correction, insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une rupture définitive. Mais M. LUMUMBA donne délibérément à l'affaire une tournure plus passionnelle, en venant s'assurer lui-même du départ de l'Ambassadeur, en signifiant que la mesure d'expulsion vise tout le personnel de la mission et des consulats généraux et en menaçant de faire arrêter les membres de ce personnel qui ne s'y conformeraient pas.

Cependant, c'est l'affaire katangaise qui, dès ce moment, entre dans une phase cruciale, d'autant que MM. A. KALONDJI et J. NGALULA viennent d'élargir la sécession en proclamant la constitution de l'État minier du Kasai. Souhaitant manifestement que, selon l'expression de M. WIGNY, le sang ne coule pas par la brèche, M. HAMMARSKJÖLD demande à M. TSHOMBE de lui donner l'assurance que le Katanga accepte les obligations qui lui incombent, comme à tous, sur la base de la résolution qui vient d'être adoptée. M. TSHOMBE ne lui répond pas explicitement mais l'invite à venir étudier, avec une délégation de l'O. N. U., le problème qui se pose au Katanga en fonction de cette résolution. Dans une conférence de presse, M. TSHOMBE déclare que, pour éviter un conflit armé, le Katanga acceptera de négocier avec l'O. N. U. mais que, si ses conditions ne sont pas acceptées, il restera prêt à recourir aux armes. Il exige notamment :

1) Que le contingent de l'O. N. U. ne comprenne pas d'éléments d'obédience communiste ou systématiquement hostiles au Katanga ;

 Que l'O. N. U. ne s'immisce pas dans les affaires intérieures du pays, spécialement dans la justice et l'administration;
 Que le Gouvernement katangais garde conjointement avec l'O. N. U. le contrôle des voies d'accès et soit seul juge des conditions d'admission ou de refoulement des personnes et des marchandises;

4) Que l'O. N. U. ne mette pas ses avions à la disposition des émissaires du Gouvernement central ;

5) Qu'elle ne s'oppose pas à la réorganisation des forces katangaises qui garderont leurs armes, étant entendu que le Gouvernement katangais prendra en charge les armes laissées par les Belges à la base de Kamina lors de leur évacuation;

6) Que le Katanga conserve le droit de faire librement appel à tous experts et techniciens étrangers;

7) Que le *statu quo* politique soit respecté sur la base de la nouvelle constitution katangaise, le Katanga demeurant libre d'entrer en pourparlers à ce sujet avec tout Gouvernement de l'ex-Congo belge ou d'une partie de celui-ci ;

8) Que l'O. N. U. s'oppose dans tout le Congo à l'armement d'organisations paramilitaires politiques;

9) Que ses troupes ne restent pas inactives mais interviennent, le cas échéant, contre les fauteurs de troubles.

En sens inverse, M. LUMUMBA, rejetant toute tutelle de l'O. N. U., déclare le jour même son intention de faire entrer le Gouvernement central au Katanga. Il est bien décidé d'ailleurs, suivant en cela une thèse développée à plusieurs reprises par les Russes, à diriger lui-même l'opération katangaise avec l'appui de l'O. N. U.:

10 août

« J'attends, dit-il le mercredi 10 août, l'arrivée du Secrétaire général pour arrêter avec lui toutes les mesures d'application des décisions du Conseil de Sécurité ».

Mais M. HAMMARSKJÖLD, pris ainsi entre deux feux, veut à tout prix éviter de faire le jeu du Gouvernement central contre le Gouvernement katangais ou du Gouvernement katangais contre le Gouvernement central.

A M. TSHOMBE, il télégraphie le 10 août qu'

«... il ne peut être question ni de conditions, ni d'un accord, car de tels arrangements seraient contraires aux règles constitutionnelles qui déterminent nos relations; mais, ajoute-t-il, pour des raisons pratiques et étant donné notre désir de voir la situation évoluer pacifiquement avec l'assurance que les droits démocratiques de tous seront protégés, j'estime urgent de procéder à un franc échange de vues avec vous, qui pourra me guider dans les instructions destinées à mes représentants et vous donner des assurances sur les droits que protègent les Nations-Unies ».

Et il annonce son arrivée à Élisabethville, le vendredi 12 août, avec plusieurs officiers et un contingent suédois en uniforme, placés sous son autorité personnelle exclusive et n'ayant le droit qu'à une légitime défense. M. TSHOMBE, tout en insistant encore sur la souveraineté katangaise, prend note de cette arrivée et donne à M. HAMMARSKJÖLD l'assurance que sa suite et lui seront reçus « dans l'ordre et avec la plus grande courtoisie ». Il renouvelle cette assurance le lendemain mais suggère que le Secrétaire général vienne d'abord sans contingent. Cette suggestion ne sera pas suivie.

A l'égard du Gouvernement central, M. HAMMARSKJÖLD manifeste une égale indépendance : arrivé de New-York le jeudi 11 août, il s'abstient de s'entretenir avec M. LUMUMBA du voyage qu'il va entreprendre au Katanga. Il y a, il faut le dire, d'autant plus de mérite que le Ghana, à ce moment, mène une action spectaculaire pour le renversement, par les armes s'il le faut, du Gouvernement TSHOMBE : le 10, le parlement ghanéen, faisant écho à un violent discours anti belge prononcé le 8 par le président N'KRUMAH a, malgré l'opposition, autorisé le Gouvernement «à engager les troupes du Ghana dans une action militaire offensive contre les troupes belges au Congo en mobilisant les forces du Ghana en cas de nécessité »; le 11, la délégation du Ghana aux Nations-Unies publie l'avertissement suivant :

« Les troupes ghanéennes de la force de l'O. N. U. ne doivent être utilisées que pour la mise en application des mandats du Conseil de Sécurité. Ce serait une erreur totale d'utiliser la force militaire des Nations-Unies pour protéger un Gouvernement illégal. Si, pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, l'O. N. U.

se révélait incapable d'exécuter les instructions du Conseil de Sécurité, alors et alors seulement le Ghana, en accord avec le Gouvernement du Congo — et, si nécessaire, de concert avec d'autres États africains — se considérerait comme habilité à engager une action indépendante ».

12 août Le vendredi 12 août, M. HAMMARSKJÖLD arrive à Élisabethville avec le contingent suédois. Quelques incidents marquent cette arrivée : à la dernière minute, la tour de contrôle avait interdit l'atterrissage des avions de troupes et M. HAMMARSKJÖLD avait fait savoir que dans ces conditions il n'atterrirait pas non plus mais finalement M. TSHOMBE, désavouant cette initiative, avait donné l'ordre de laisser atterrir tous les avions; au sol, M. HAMMARSKJÖLD, accueilli chaleureusement par M. TSHOMBE, marque un instant d'hésitation avant de s'abstenir de saluer le drapeau katangais; des Baluba brandissent des pancartes et poussent des cris d'hostilité à l'égard du Gouvernement TSHOMBE. Mais au total, ce premier contact entre le Katanga et l'O. N. U. s'accomplit sans difficulté majeure.

> A Léopoldville cependant, M. LUMUMBA comprend cette fois que le Secrétaire général des Nations-Unies n'acceptera pas de faire de l'entrée de l'O. N. U. au Katanga le prélude d'une guerre de reconquête. Le samedi 13 août, le Premier Ministre laisse percer son irritation. Il déclare, dans une conférence de presse, qu'il n'approuve pas la façon dont M. HAMMARSKJÖLD agit pour appliquer la décision du Conseil de Sécurité et qu'il lui a demandé de le rencontrer « pour parvenir à un commun accord sur la bonne méthode à employer ». Il dénonce comme une injustice que M. HAMMARSKJÖLD envoie au Katanga des troupes blanches et exige le retrait de ces troupes. Il affirme que des soldats belges portent l'uniforme de l'O. N. U. et informe le Dr BUNCHE que si ces soldats ne quittent pas le Congo ils seront arrêtés. Il déclare qu'il subit la pression de l'armée et de cinq gouvernements provinciaux en vue d'envoyer des troupes congolaises au Katanga si les Nations-Unies ne règlent pas les conflits d'intérêts qui agitent cette province. Il révèle qu'il a demandé que l'armée congolaise reprenne le contrôle de l'aéroport de Léopoldville, avec l'aide de quelques contingents africains de l'O. N. U. Il menace l'opposition qui, depuis quelques jours, relève en effet la tête. Il annonce que les journaux et associations

seront désormais soumis à autorisation préalable, confirmant ainsi l'action entreprise le 11 août contre la presse d'opposition par l'arrestation de MM. MAKOSO, du *Courrier d'Afrique* et MALINGWENDO, du journal *Ma Patrie*. La *Pravda*, dans un article consacré à la rencontre HAMMARSKJÖLD-TSHOMBE, appuie l'action de M. LUMUMBA:

« La conduite du Secrétaire général de l'O. N. U., écrit-elle, devient chaque jour de plus en plus bizarre, pour ne pas employer un autre mot ».

De son côté, le président N'KRUMAH a, le 12 août, invité M. TSHOMBE à reconsidérer sa position et à appuyer la politique de l'unité du Congo, mais le Président katangais lui répond :

« Vous ne comprenez pas que l'unité du Congo n'est pas en cause, mais seulement la structure institutionnelle, pour laquelle la solution confédérale est la seule possible ; je suis, plus que vous ne pensez, conscient de la solidarité des peuples africains ; c'est pourquoi je m'insurge à l'idée que les peuples africains ; risquent c'est inféodés à un des blocs et à l'une des idéologies qui se disputent le leadeship du monde : venez au Katanga : vous serez reçu cordialement et vous comprendrez mieux la situation ».

A Élisabethville, la relève des forces belges par l'O. N. U. s'accomplit, sans incidents, dès le samedi 13 à 16 h. Le dimanche 14 août, une émouvante prise d'armes a lieu, en présence du Gouvernement katangais et des généraux de l'O. N. U., pour marquer le départ des troupes belges du Katanga. Le Secrétaire général des Nations-Unies repart, l'après-midi, pour Léopoldville. Le Gouvernement katangais publie un communiqué de satisfaction et l'O. N. U. fait de même.

Le lundi 15 août éclate le conflit ouvert entre M. LUMUMBA et M. HAMMARSKJÖLD. Celui-ci écrit au Ministre des Affaires étrangères qu'il voudrait « faire rapport au Gouvernement de la République sur l'état d'exécution des résolutions du Conseil auquel les Nations-Unies sont maintenant arrivées ». M. LUMUMBA lui écrit, de son côté, trois lettres chargées de reproches et d'exigences.

« Le Gouvernement et le peuple du Congo, écrit-il, ont perdu leur confiance dans le Secrétaire général des Nations-Unies, tout en gardant cependant leur confiance dans le Conseil de Sécurité. En

14 août

15 août

53

conséquence, nous demandons au Conseil de Sécurité d'envoyer immédiatement au Congo un groupe d'observateurs neutres représentant les pays suivants : Maroc, Tunisie, Éthiopie, Ghana, Guinée, R. A. U., Soudan, Ceylan, Liberia, Mali, Birmanie, Inde, Afghanistan et Liban. La mission de ces observateurs sera d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions du Conseil de Sécurité en date des 14 et 22 juillet et du 9 août 1960 ». M. LUMUMBA écrit encore : « Vous avez agi comme si mon Gouvernement, qui détient l'autorité légale ici, n'existait pas ; cette résolution (du 14 juillet) ne permet pas au Secrétaire général de contacter les autorités katangaises sans avoir au préalable consulté le Gouvernement central ». M. LUMUMBA fait ensuite allusion aux « manœuvres consistant à envoyer des troupes suédoises au Congo, alors que les affinités privées de la Suède et de la famille royale belge sont bien connues ».

Il reproche à M. HAMMARSKJÖLD d'avoir retardé son retour de 24 heures au Congo pour négocier avec M. WIGNY et d'avoir « donné entièrement satisfaction aux exigences belges formulées par M. TSHOMBE ». En même temps M. LUMUMBA exige le remplacement immédiat des forces des Nations-Unies par l'armée congolaise sur tous les aérodromes du Congo ; l'envoi immédiat de troupes non blanches des Nations-Unies et de troupes congolaises au Katanga; le retrait des troupes non africaines du Katanga; la mise à la disposition du Gouvernement central d'avions de l'O. N. U. pour le transport de troupes et de civils congolais ; la saisie immédiate par l'O. N. U. et la remise au Gouvernement congolais de toutes les armes et munitions distribuées par les Belges aux « partisans rebelles du Katanga ». A ces lettres, M. HAMMARSKJÖLD répond en substance qu'il n'a « aucune raison d'entrer ici en discussion, ni en ce qui concerne les allégations non fondées et injustifiées, ni en ce qui concerne l'interprétation des résolutions du Conseil de Sécurité » ; il versera l'échange de correspondances à la documentation du Conseil et il suivra les instructions que celui-ci pourrait trouver nécessaire ou utile de lui donner ; il se déclare prêt à présenter personnellement ses commentaires à une session du Conseil et suggère à M. LUMUMBA de présenter, dans cette hypothèse, lui aussi son cas personnellement.

« Je suppose, écrit-il cependant, que vos lettres ont été appouvées par le Conseil des Ministres et que vous ferez part au Conseil des Ministres de mes réponses ».

Enfin, au sujet de l'envoi d'un groupe d'observateurs il écrit :

«Évidemment, cette demande se base sur la déclaration que vous faites et selon laquelle vous n'avez plus confiance en moi. Je laisse de côté les allégations erronées, répétées et les nouvelles allégations ajoutées à celles que vous m'avez déjà adressées. Il appartient au Conseil de Sécurité de juger de leur valeur aussi bien que de la confiance des pays membres dans le Secrétaire général de l'Organisation ». Le soir même, M. HAMMARSKJÖLD demande la réunion du Conseil de Sécurité et quitte Léopoldville pour New-York, via Paris. On sait aujourd'hui que, de son côté, M. LUMUMBA adresse à l'Union Soviétique copie de ses lettres au Secrétaire général et demande à ce Gouvernement de lui fournir d'urgence des avions de transport de troupes avec leurs équipages, des camions de transport de troupes, des armements divers « de haute qualité », du matériel militaire de transmission « dernier cri » et du ravitaillement alimentaire de troupes en campagne.

Dès le mardi 16 août, sous couvert d'une chasse aux parachutistes et aux espions belges, commencent à Léopoldville des vexations de tout genre (¹). Radio Moscou appuie l'attitude de M. LUMUMBA et poursuit ses attaques contre M. HAMARSKJÖLD

16 août

«... dont l'attitude, déclare le commentateur, montre qu'il se rapproche de plus en plus des milieux impérialistes occidentaux ».

Le Département d'État, par contre, déclare :

« M. HAMMARSKJÖLD continue à bénéficier de notre confiance absolue dans la tâche immensément difficile qu'il a entreprise à la demande du Conseil de Sécurité. Nous continuerons à soutenir les Nations-Unies dans leur tâche importante au Congo ».

Au Katanga, M. TSHOMBE déclare faire confiance au Conseil de Sécurité et redéfinit son programme confédéral. Poursuivant ses efforts en vue de rallier à ses conceptions les États africains, il adresse au Négus d'Éthiopie la même invitation qu'à M. N'KRUMAH. Quant au commandement de l'O. N. U., il prend ses dispositions pour faire face à la situation tendue qui s'an-

(1) C'est ce jour-là qu'est notamment arrêté M. DIEU, directeur général de la SABENA, accusé de distribution de tracts subversifs et d'action subversive concertée avec certains membres du commandement de l'O. N. U. à Léopoldville. Mis en jugement puis libéré, M. DIEU gagnera Brazzaville le 22 août, après s'être réfugié à l'ambassade de France à Léopoldville pendant deux jours.

nonce ; il porte ses effectifs à 15.000 soldats et établit un souscommandement à Élisabethville, pour le Katanga et le Kivu.

17 août

Le mercredi 17 août les vexations policières continuent à Léopoldville. Il apparaît bien cette fois qu'elles sont directement dirigées contre les membres européens du personnel et du contingent de l'O. N. U. : les soldats européens de l'O. N. U. sont contrôlés, afin de vérifier s'il ne s'agit pas de « Belges camouflés » ; le capitaine PIERZAN, chef du détachement du Mali, est arrêté puis relâché ; le général LUNDULA et ses soldats interdisent pendant une heure à un avion de l'O. N. U. de débarquer des « casques bleus » norvégiens ; un officier pakistanais, soupçonné d'être un espion belge, est menacé d'arrestation. En même temps, M. LUMUMBA déclare :

«Si un groupe d'observateurs neutres de l'O. N. U. n'est pas envoyé ici pour contrôler l'action des Nations-Unies, le Gouvernement sera obligé d'envisager d'autres mesures plus rapides et il sera bientôt au Katanga. Si on ne veut pas nous aider, nous agirons de nous mêmes ou avec l'aide des pays déterminés à nous aider. Je tiens à manifester de nouveau que nous gardons pleine confiance dans l'O. N. U. et dans le Conseil de Sécurité et que nous critiquons seulement l'attitude de M. HAMMARSKJÖLD. Il faut dissocier cette action personnelle du Secrétaire général de la politique clairvoyante de l'O. N. U. ».

Radio Moscou poursuit sa campagne contre M. HAMMARSKJÖLD

«... qui a délibérément ignoré le Gouvernement central de Léopoldville et s'est érigé en gardien et défenseur de M. TSHOMBE, fantoche de la Belgique ».

Le Ghana essaie, quant à lui, de modérer les thèses de M. LU-MUMBA : le président N'KRUMAH plaide pour une africanisation maximum des troupes de l'O. N. U. et rappelle que le devoir des Nations-Unies est d'aider le Gouvernement central à préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la République, mais il estime qu'il est du devoir du Ghana d'aider l'O. N. U. dans ses efforts, afin d'éviter le retour du colonialisme et il se déclare disposé à rendre visite à M. TSHOMBE s'il peut, ainsi, contribuer à la solution du problème. A New-York, M. HAMMARSKJÖLD s'entretient avec M. BÉRARD, représentant de la France et président du Conseil de Sécurité pour le mois d'août, avec les chefs des délégations africaines à l'O. N. U., avec les représentants de l'U. R. S. S. et des États-Unis, MM. KOUZNETSOV et CABOT LODGE.

Le jeudi 18 août, les manifestations d'hostilité à l'égard des 18 août forces de l'O. N. U. redoublent de violence à Léopoldville : à l'aérodrome, des soldats de l'armée congolaise attaquent un groupe de 14 officiers canadiens qui se préparaient à partir à Coquilhatville à bord d'un avion de l'O. N. U.; un capitaine est assommé. Le Dr BUNCHE, qui n'arrive pas à être reçu par M. LUMUMBA, déclare le soir à la radio qu'il s'agit d'une « intolérable ingérence dans l'action de l'O. N. U. ». M. HAMMARSKJÖLD adresse une énergique protestation au Gouvernement congolais; il confère avec les représentants des États-Unis, de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de la France et adresse une lettre circulaire aux chefs des délégations des pays membres du Conseil de Sécurité ainsi qu'aux chefs des délégations des pays qui ont fourni des troupes aux forces de l'O. N. U. : l'incident de l'aéroport de Léopoldville, écrit-il, ainsi que d'autres incidents du même genre qui se sont tout récemment produits au Congo donnent une indication de ce qui se généraliserait dans ce pays si la force des Nations-Unies était mise dans l'incapacité d'y accomplir sa mission. A Monrovia, le président TUBMAN déclare que les États africains envisagent de se réunir en conférence pour étudier la situation ; il confesse avoir « frissonné » en prenant connaissance des attaques de M. LUMUMBA contre le Secrétaire général de l'O. N. U.

Le vendredi 19 août M. LUMUMBA renouvelle ses exigences et ses attaques contre M. HAMMARSKJÖLD dont « le chantage », dit-il, ne l'impressionne pas. Il se déclare prêt à renoncer aux services des Nations-Unies et à régler les problèmes congolais « avec l'aide de certains pays qui nous ont déjà assurés de leur assistance désintéressée ». Mais, le même jour, le Ghana et la Tunisie font connaître, sans équivoque possible, qu'ils n'appuieront pas M. LUMUMBA dans la voie où il s'est engagé.

Le samedi 20 août M. NEHRU, s'associant à l'attitude du Ghana et de la Tunisie, écrit à M. LUMUMBA pour déplorer le « traitement brutal et inamical » infligé par des soldats congolais à trois aviateurs indiens. A New-York règne une intense activité diplomatique. Par ailleurs, sur le plan intérieur comme sur le plan international la position de M. LUMUMBA s'affaiblit; c'est

19 août

ainsi que M. MOANDA, vice-président de l'ABAKO, déclare ouvertement que son parti a l'intention de « débarrasser le Congo » du Premier Ministre, « par des moyens légaux ou illégaux » ; une délégation des jeunesses ABAKO, PUNA et M. N. C. /KALONDJI se rend à Élisabethville pour rencontrer le président TSHOMBE. 21 août Le dimanche 21 août, à quelques heures de la réunion du Conseil de Sécurité, le Gouvernement soviétique publie un communiqué dirigé contre la Belgique mais surtout contre M. HAMMARSKJÖLD. Il laisse entendre que ce dernier a renié sa parole en envoyant des troupes canadiennes au Congo sous le drapeau des Nations-Unies et il fait allusion à « des plans du Secrétaire général visant à envoyer au Congo de nouveaux contingents de troupes des pays de l'OTAN ». Puis vient la menace :

> « Une telle action pourrait conduire à un afflux de volontaires réels venant des pays de l'Afrique et également de pays qui sont situés dans d'autres continents et qui sont des amis loyaux de l'indépendance du Congo ».

> Au même moment, dans un câble au président du Conseil de Sécurité et au Secrétaire général, M. LUMUMBA exige des avions de transport de troupes de l'O. N. U. et le désarmement immédiat des katangais ; il demande au Conseil de Sécurité d'enjoindre au Secrétaire général de négocier « exclusivement avec le Gouvernement légitime de la République du Congo ».

> Mais, privé de l'appui de plusieurs pays africains et asiatiques, M. LUMUMBA ne peut espérer voir triompher ses thèses au Conseil de Sécurité. Celui-ci, réuni du dimanche soir au lundi matin 22 août, entend tour à tour l'Italie, Cevlan, la Grande-Bretagne, la Chine nationaliste et les États-Unis défendre le principe de l'universalité qui est à la base de la Charte des Nations-Unies, rappeler que l'O. N. U. ne peut s'immiscer dans le conflit interne opposant le Gouvernement central congolais au Katanga et apporter en définitive leur appui sans réserve à M. HAMMARSK-JÖLD. Seule l'U.R.S.S. - suivie par la Pologne et dans une certaine mesure par la Guinée qui participe sans droit de vote aux débats - soutient les griefs formulés, au nom du Congo, par M. GIZENGA. L'U.R.S.S. dépose un projet de résolution proposant la création d'un groupe de représentants des pays africains et asiatiques pour coopérer avec le Secrétaire général

et demandant le retrait de toutes les troupes belges du Katanga, y compris les éléments qui demeurent à la base de Kamina. Mais elle retire son projet. Celui-ci avait d'autant moins de chances d'être adopté que M. HAMMARSKJÖLD avait, dans son exposé introductif, annoncé son intention de créer un comité consultatif des pays avant envoyé des troupes au Congo, selon la formule établie pour la force d'urgence des Nations-Unies au Moyen-Orient et qu'il avait, par ailleurs, signalé l'assurance donnée par la Belgique de terminer dans les huit jours le retrait des troupes de combat des bases de Kamina et de Kitona, seuls demeurant avec l'accord des Nations-Unies les techniciens indispensables pour assurer la soudure. Finalement, le Président du Conseil fait le point de la situation en déclarant que le Secrétaire général trouvera dans les débats l'inspiration de son attitude pour l'avenir et le Conseil s'ajourne sine die, sans avoir voté de résolution.

dans le Bra-Conco : les perquisitions et arrestations se touts nivent ;

CHAPITRE V.

TES PERMIERS NOIS DE LA MÉRICUI IQUE DU COMOD

La conférence des États africains — La reconquête du Sud-Kasai par le Gouvernement central — Ses préparatifs militaires contre le Katanga avec l'appui soviétique et la révocation du premier ministre LUMUMBA (22 août-5 septembre 1960).

22 août

N'ayant pas obtenu gain de cause au Conseil de Sécurité, M. LUMUMBA ne s'obstine pas ouvertement contre le Secrétaire général des Nations-Unies : le 22 août, après avoir reçu l'ambassadeur russe YAKOVLEV, il fait annoncer par un porte-parole qu'il est satisfait des conclusions de l'O. N. U. et, qu'estimant la situation bonne, il renonce à faire appel à des nations amies. Dès ce moment, il semble cependant décidé à entreprendre au plus tôt une opération militaire contre le Sud-Kasai : le 22 encore, il décide d'envoyer des troupes à Luluabourg « pour y mettre fin à la guerre tribale »; la famille de M. KALONDJI est arrêtée dans cette ville ; l'O. N. U. intervient pour la prendre sous sa protection.

A Léopoldville même, M. LUMUMBA prend des mesures destinées à sauvegarder son régime. La veille, il a fait interrompre le trafic fluvial avec Brazzaville, afin d'empêcher toute action des alliés de l'ABAKO; il fait renforcer le dispositif de surveillance au débarcadère. Il exerce par ailleurs une action rigoureuse à l'égard de ses adversaires : le journaliste MAKOSO, depuis peu de temps libéré, est réarrêté ; malgré les objurgations du Sénat le sénateur FELE, arrêté pour avoir demandé à M. HAMMARSKJÖLD une structure fédérale, est maintenu en détention.

23 août

Peu d'événements marquants le mardi 23 août. A Léopoldville, le président KASA-VUBU revient d'un voyage de quatre jours dans le Bas-Congo; les perquisitions et arrestations se poursuivent; le beach reste fermé; le commandement de l'O. N. U. annonce qu'à la demande de M. LUMUMBA, le général marocain KETTANI

s'occupera de la réorganisation de l'armée. A Boma, un cargo danois est abordé par des soldats congolais, qui arrêtent plusieurs passagers belges. Au Katanga, le Gouvernement TSHOMBE annonce que les « casques bleus » du Mali se sont mutinés à Albertville et ont pris le parti de l'opposition Baluba ; quelques jours après cependant, il reconnaîtra avoir mal interprété l'effervescence, réelle, qui s'est produite au Tanganika. Au Kasai, M. KALONDJI annonce qu'il s'attend à une invasion de l'État minier par les forces du Gouvernement central et qu'il demandera l'aide du Katanga. A Moscou, l'Ambassadeur de Belgique retourne une note de l'U.R.S.S. lui transmettant copie de la déclaration soviétique au Conseil de Sécurité, avec ces mots : « cette note contient des commentaires sur la situation internationale et sur la politique belge qui ne sauraient être acceptés ». Le mercredi 24, M. C. KAMITATU, président du Gouvernement 24 août provincial de Léopoldville, demande à M. LUMUMBA de provoquer d'urgence l'envoi de troupes de l'O. N. U. à Kenge, où des parachutistes belges se seraient posés. Le sénateur FELE, libéré le matin, est réincarcéré.

Le jeudi 25 août s'ouvre, au Palais de la Culture de Léopoldville, la conférence des États africains. Il ne s'agit pas d'une conférence au sommet, comme M. LUMUMBA l'avait espéré, mais de nombreux États - Cameroun, Éthiopie, Somalie, Ghana, Guinée, Libéria, Maroc, R. A. U., Soudan, Tunisie et Togo — y ont envoyé des délégués ; le G. P. R. A. de M. FERHAT ABBAS y est également représenté. De violents incidents marquent l'ouverture de la conférence : des centaines de jeunes gens conspuent M. LUMUMBA; la police tire. Dans son discours de bienvenue, M. LUMUMBA attaque la Belgique et les impérialistes qu'il rend responsables de cette manifestation d'hostilité : « Le Congo, dit-il, accepte le prix de l'indépendance immédiate dont voici une partie ». Il assigne huit objectifs à la Conférence :

1) Soutien aux États africains travaillant pour l'indépendance et l'unité :

2) Soutien à la politique de neutralisme ;

3) Suppression des barrières dressées par les colonialistes entre les pays africains ;

4) Accords commerciaux entre pays africains;

5) Définition d'une position africaine à l'égard du Marché commun européen ;

6) Coopération militaire africaine;

7) Création à Léopoldville d'un émetteur panafricain ;

8) Établissement à Léopoldville d'un centre de recherches commun à tous les États africains.

La plupart des délégués lui répondent en termes modérés ; tous mettent l'accent sur l'idée de l'unité africaine. M. KHROUCHT-CHEV adresse un message de sympathie à la conférence, tandis que Radio-Moscou poursuit ses attaques contre la Belgique, accusée de nouvelle agression militaire, de refus d'évacuer la base de Kamina et de démembrement du pays.

Sur le plan intérieur, le Gouvernement central continue d'envoyer des troupes au Kasai ; un premier accrochage a lieu dans cette province entre l'armée congolaise et des éléments de la gendarmerie katangaise ; l'O. N. U., qui occupe Bakwanga, désarme les Européens et coupe les communications téléphoniques avec Élisabethville ; M. NGALULA annonce que l'État minier et le Katanga, qui l'aide militairement, se sont confédérés.

26 août

Le vendredi 26 août M. LUMUMBA tient sa première conférence de presse depuis la dernière réunion du Conseil de Sécurité : il accuse les Belges de comploter, avec l'aide de Brazzaville, dans la sécession du Katanga et du Kasai et explique par là la suspension qu'il a décidée du trafic interrives ; il déclare « attendre M. HAMMARSKJÖLD au pied du mur » au sujet du retrait des troupes belges du Katanga; il prédit que dès ce retrait le Gouvernement TSHOMBE s'effondrera, ce qui fera renaître le calme et permettra au Gouvernement central de demander à l'O. N. U. le retrait de ses propres forces du territoire de la République ; faisant allusion aux incidents de la veille il déclare : « Léopoldville n'est pas tout le Congo ; demain j'irai à Stanlevville et vous verrez l'accueil qu'on m'y fera ». De son côté le général GHEYSEN, commandant en chef des bases métropolitaines, annonce à Élisabethville que toutes les troupes belges auront quitté le Congo avant jeudi prochain, à la seule exception des techniciens dont l'O. N. U. a demandé le maintien provisoire à la base de Kamina.

Cependant, certains signes apparaissent d'un appui positif de l'U.R.S.S. au Gouvernement central. Les techniciens sovié-

tiques commencent à affluer. Venant d'Accra où elle a signé la veille un accord culturel avec le Ghana, une délégation russe présidée par M. Georgi JOUKOV arrive à Léopoldville pour négocier un accord semblable.

Le samedi 27 août l'armée congolaise occupe Bakwanga et se dirige vers Luputa. A Stanleyville, une fièvre guerrière s'est emparée de la population. Trois quarts d'heure avant l'arrivée de M. LUMUMBA, l'équipage américain d'un avion de l'O. N. U. et des techniciens canadiens sont malmenés par l'armée et la foule : plusieurs sont gravement blessés et ne doivent la vie qu'à l'intervention de soldats éthiopiens. Au même moment, le quartier général des Nations-Unies, en ville, est également attaqué : deux militaires canadiens et un civil suédois sont molestés. C'est dans cette atmosphère que débarque M. LUMUMBA. Un accueil triomphal lui est fait : les soldats miment, devant lui. un combat et une mise en déroute des forces katangaises : dans son discours, le Premier Ministre annonce l'entrée prochaine de l'armée congolaise au Katanga ; il proclame aussi que la population doit respecter la vie des Blancs et vivre en amitié avec enx.

Pendant que les pays intéressés protestent contre les sévices infligés à leurs ressortissants, imités en cela par le D^r BUNCHE au nom de l'O. N. U., M. HAMMARSKJÖLD convoque la Commission consultative. A Léopoldville, la conférence des États africains reçoit un nouveau message de M. KHROUCHTCHEV : celui-ci affirme que des forces armées des pays de l'OTAN sont envoyées au Congo sous l'apparence des troupes de l'O. N. U. et renouvelle la sympathie agissante de l'U.R.S.S. à l'Afrique en lutte contre le colonialisme.

Le dimanche 28 août des escarmouches se produisent à la frontière du Kasai et du Katanga. M. BERENDSEN, représentant de l'O. N. U. à Élisabethville, annonce que les « casques bleus » font mouvement le long du rail et de la frontière et relèvent les Belges dans les principaux centres de la région. M. KALONDJI fonde un « gouvernement en exil » dans la capitale katangaise ; il accuse trois officiers tchèques d'avoir commandé la prise de Bakwanga et fait grief au contingent tunisien de l'O. N. U. d'avoir désarmé ses partisans.

Le lundi 29 août, pendant que les combats entre l'armée 29 août

28 août

27 août

63

congolaise et les Baluba se poursuivent dans la région de Bakwanga, M. KALONDJI renouvelle ses griefs. Il demande le remplacement des casques bleus tunisiens par un détachement scandinave, l'envoi d'une commission d'enquête, la neutralisation du Sud-Kasai et l'organisation d'un referendum. A Léopoldville, le Sénat délibère. Bien qu'il ne soit pas en nombre (33 sénateurs présents sur 84), il prend position sur différents points : il exige le maintien des troupes de l'O. N. U. au Congo, leur intervention efficace pour expulser les dernières troupes belges et pour maintenir l'ordre, partout où c'est nécessaire, en collaboration avec le Gouvernement de la République ; il approuve le Gouvernement d'avoir demandé au Conseil de Sécurité l'envoi d'un groupe d'observateurs et il lui demande de fixer avec l'O. N. U. la date de l'occupation militaire du Katanga par le contingent international et l'armée congolaise. Le soir de ce même jour, la base de Kamina passe sous le contrôle de l'O. N. U. et est neutralisée.

30 août

Le mardi 30 août, les forces de l'O. N. U. se préparent à occuper un no man's land entre le Kasai et le Katanga. Les dernières troupes belges quittent le Katanga à l'exception, annoncent les milieux officiels, de 600 techniciens. Quant à M. TSHOMBE, il proteste contre la neutralisation de la base et menace le commandement de l'O. N. U. de la rendre inutilisable si la souveraineté katangaise n'y est pas reconnue. Revenant de Stanleyville à bord d'un *Ilyouchine*, M. LUMUMBA regagne Léopoldville; un de ses proches conseillers, M. Serge MICHEL, déclare que « les incidents de Stanleyville ont été démesurément grossis ». A Léopoldville encore le D^r BUNCHE — qui vient d'être remplacé par le diplomate indien M. DAYAL comme représentant du Secrétaire général de l'O. N. U. — quitte le Congo pour rejoindre New-York.

31 août

Le mercredi 34 août, M. HAMMARSKJÖLD informe le Conseil de Sécurité de la protestation formelle qu'il a adressée au Gouvernement belge en raison du fait que, contrairement aux assurances données, 600 hommes encore restent à évacuer ; il en demande le départ immédiat. Le porte-parole du Gouvernement belge signale qu'il reste en réalité 337 hommes à évacuer, que seul le manque d'avions aménagés a retardé leur départ et que ce départ s'effectuera dès que le commandement belge

disposera du nombre d'avions nécessaire. Ce jour-là, d'ailleurs, le général GHEYSEN rentre définitivement à Bruxelles, sa lourde et ingrate mission terminée.

A Léopoldville, la conférence des États africains clôture ses travaux. Dans ses résolutions finales, elle demande une coopération franche et lovale entre le Congo et les Nations-Unies; à cet égard, elle regrette les récents incidents et exprime l'espoir que les mesures nécessaires seront prises en vue d'une compréhension réciproque jusqu'à la fin de la mission des Nations-Unies au Congo : elle rend hommage au Congo et aux Nations-Unies pour la réalisation du retrait des « troupes belges d'agression »; elle préconise, sans préciser de date, une conférence africaine au sommet : elle proclame le principe d'une assistance africaine au Congo ; elle condamne enfin les expériences atomiques françaises sur le sol africain. Ainsi donc, pour la deuxième fois, les pays africains refusent d'appuyer M. LUMUMBA dans son conflit avec le Secrétaire général des Nations-Unies. Percevant l'avertissement, M. LUMUMBA répète sa confiance dans l'O. N. U., rappelant que son différend avec M. HAMMARSKJÖLD est venu de ce que celui-ci ne l'avait pas consulté ; puis, il attaque la Belgique et déclare qu'il ne peut être question de neutraliser, même sous le contrôle de l'O. N. U., les bases de Kamina et de Kitona : « nous sommes, dit-il, obsédés par l'idée de délivrer nos frères du Katanga ».

A Léopoldville encore, le Sénat - dont certains membres sont de plus en plus alarmés par la tournure des événements décide de constituer des commissions pour l'étude des problèmes graves et urgents, approuve la suggestion de plusieurs sénateurs d'organiser une conférence d'entente nationale et inscrit à son ordre du jour la question des restrictions aux libertés publiques.

Le jeudi 1er septembre, pendant que les derniers soldats 1er septembre belges évacuent Kamina, l'U.R.S.S. proteste auprès de M. HAM-MARSKJÖLD contre la présence de forces belges au Congo et contre le maintien de spécialistes belges dans les bases, qui doivent à son sentiment être remplacés par des techniciens d'autres pays. M. KOUZNETSOV ajoute que les bases doivent être remises au Gouvernement congolais, après les arrangements nécessaires. Sur le plan intérieur, Bakwanga est toujours aux mains de l'armée congolaise ; M. BOLIKANGO est arrêté à Gemena.

sous la double inculpation d'avoir voulu organiser la sécession de l'Équateur et d'avoir tenté de faire assassiner MM. KASA-VUBU et LUMUMBA ; il est transféré à Léopoldville.

2 septembre

66

Le vendredi 2 septembre, le commandement de l'O. N. U. annonce que de sanglants combats se déroulent à Bakwanga depuis quatre jours ; le chiffre de 300 morts est cité ; 110 membres du personnel européen de la FORMINIÈRE sont consignés au guest-house de cette Société, sous la protection du contingent tunisien. Les milieux officiels de Léopoldville font entendre de plus en plus nettement que l'armée congolaise entrera au Katanga avant le début des pluies ; ils ne cachent pas que cette armée dispose, notamment, de 10 Ilvouchine géants et de 100 camions Zim.

3 septembre

Le samedi 3 septembre le Sénat procède à un débat orageux sur la question des libertés publiques : « lorsque la liberté prend fin, déclare le sénateur ADOULA, une autre chose commence : la dictature». Le Sénat charge une commission d'étudier la légalité des mesures prises par le Gouvernement, notamment en matière de liberté d'association et de presse.

4 septembre

Le dimanche 4 septembre des mouvements divers se produisent au Kasai ; une colonne de volontaires, levée par M. KALONDJI à Élisabethville, pénètre à l'intérieur du pays. Par ailleurs, l'imminence d'une entrée d'éléments de l'armée congolaise dans le Nord-Katanga peut se déduire de mouvements de troupes au 5 septembre Kivu. Enfin, le lundi 5 septembre, dix avions soviétiques, venant de Stanlevville et déclarant se rendre à Bakwanga, atterrissent à Luluabourg avec 200 soldats congolais. Par mesure de sécurité. le Ministre de l'Intérieur du Katanga donne l'ordre d'obstruer tous les aérodromes de la province.

> C'est dans ces circonstances tendues que, le soir du 5, le président KASA-VUBU annonce à la radio qu'il vient de révoquer M. LUMUMBA et de charger M. ILEO, président du Sénat, de constituer un nouveau gouvernement. Cette grave décision ouvre une nouvelle phase des événements.

CHAPITRE VI.

Les réactions de M. LUMUMBA — La constitution du gouvernement ILEO - La neutralisation des hommes politiques congolais par le colonel MOBUTU ---Le départ des missions diplomatiques des pays de l'Est et la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Nations-Unies (5-20 septembre 1960).

En annonçant sa décision, le 5 septembre au soir, le président 5 septembre KASA-VUBU précise que M. LUMUMBA a trahi la confiance du Congo et a précipité le pays dans une guerre fratricide; il demande à l'O. N. U. de restaurer l'ordre, tout particulièrement dans les provinces du Sud-Est. Mais quelques instants plus tard, M. LUMUMBA prend la parole au même micro : affirmant que ceci est le prolongement du complot impérialiste qui se tramait depuis plusieurs semaines, M. LUMUMBA accuse le président KASA-VUBU de s'être vendu aux Belges, déclare qu'il n'avait pas le droit de prendre cette décision contre un Gouvernement qui jouit de la confiance du peuple et annonce enfin qu'il le destitue. Peu de temps après, M. LUMUMBA reprend la parole pour annoncer qu'un Conseil de Cabinet vient de déclarer M. KASA-VUBU traître à la patrie ; il se déclare prêt à mourir avec ses soldats sous les drapeaux, demande aux États africains de noter que M. KASA-VUBU a bafoué leurs résolutions et fait appel au patriotisme de la jeunesse. Une nouvelle fois - il est à ce moment mardi 6 septembre à 4 h 35 du matin — M. LUMUMBA reprend le micro : 6 septembre le Conseil des Ministres, dit-il, considère que M. KASA-VUBU a commis un acte de haute trahison et confirme sa déchéance ; il espère qu'aucune nation, ni l'O. N. U., ne lui prêteront son concours ; il annonce la convocation du Parlement dans les plus brefs délais.

L'après-midi et le soir du 6, de sanglantes bagarres éclatent

à Léopoldville entre partisans du Président et du Premier Ministre. Le commandement de l'O. N. U. intervient et prend des mesures draconiennes : il interrompt les émissions de la radio et interdit tout trafic, militaire et civil, à partir des principaux aérodromes. Le soir, le président KASA-VUBU, ne pouvant plus disposer de la radio congolaise, s'adresse aux populations par le truchement de Radio-Brazzaville. Il confirme ses décisions de la veille et - pour répondre à une objection d'ordre constitutionnel que lui avait faite M. LUMUMBA — il donne lecture de son ordonnance, contresignée par les ministres Вомвоко et Delvaux. Cette ordonnance porte également révocation de MM. MWAMBA. GBENIEY, KASHAMURA, BOLAMBA et LUMBALA, respectivement ministres de la Justice, de l'Intérieur, de l'Information et secrétaires d'État. Le Président déclare encore qu'il a agi en toute légalité alors que M. LUMUMBA, révoqué et sans pouvoirs, a prononcé des « discours délirants » à la radio, « appelant la population à se soulever contre le pouvoir établi ». Il espère pouvoir compter sur les Nations-Unies car, dit-il, le salut l'exige, S'adressant enfin aux communistes, il déclare : « Qu'ils sachent que les Bantous n'ont rien à faire du communisme international. Ils n'en veulent pas ». Les milieux de la présidence font connaître que, samedi déjà, M. KASA-VUBU avait demandé à M. LUMUMBA de démissionner et que celui-ci avait promis d'v réfléchir : lundi, apprenant que M. LUMUMBA avait fait appel à 10 Ilyouchine pour transporter ses troupes au Kasaï, le Président l'aurait rappelé et lui aurait notifié qu'il lui retirait sa confiance.

Au Katanga, M. TSHOMBE déclare que M. LUMUMBA n'est plus qu'un usurpateur passible de la haute cour et lance un nouvel appel aux leaders congolais pour qu'ils se réunissent en une conférence constitutionnelle. A Moscou, la radio accuse M. KASA-VUBU de trahison et de complicité avec le colonialisme européen. Le mercredi 7 septembre, la Chambre congolaise siège de 10 h 30 à 17 h. Au cours de cette séance, particulièrement houleuse, M. LUMUMBA fait un discours de deux heures. Il attaque les impérialistes et s'en prend à l'O. N. U. qui occupe le pays, accapare la souveraineté et le pouvoir :

«Nous ne voulons pas, s'exclame-t-il, de leur argent. Que les troupes de l'O. N. U. s'en aillent, qu'elles nous laissent en paix. En fait, le complot, c'est de vouloir créer l'anarchie en me renversant et d'avoir ainsi un prétexte pour nous mettre en tutelle ».

7 septembre

and moderno i

Il se défend d'être communiste et proclame sa foi dans le neutralisme positif. La séance est dramatique : le ministre DELVAUX, qui vient d'être arrêté, entre dans l'enceinte, déclare qu'il démissionne puis se retire. Finalement, la Chambre renvoie les deux adversaires dos à dos : elle déclare invalider à la fois la révocation de M. LUMUMBA et la déchéance de M. KASA-VUBU et elle crée un comité chargé d'étudier le conflit. M. LUMUMBA vote la résolution. Quant au Sénat, il a refusé de siéger en assemblée commune avec la Chambre et il se borne, ce jour-là, à entendre lecture de l'ordonnance de révocation du Premier Ministre ; le président ILEO est absent.

Pendant la journée, M. BOLIKANGO est libéré par des soldats Bangala. M. MAKOSO est remis en liberté. M. BOMBOKO ne se montre pas. L'Agence Reuter transmet des extraits de deux lettres publiées par le Gouvernement : la première demande aux États africains une aide militaire immédiate ; l'autre, adressée à M. DAYAL, proteste contre la décision de l'O. N. U. de prendre le contrôle de la radio et des aérodromes, décision qu'elle qualifie de « violation de la souveraineté de la République du Congo ».

A Washington, le président EISENHOWER aborde lui-même, pour la première fois, la question de l'ingérence soviétique. Dans sa conférence de presse, il dénonce avec force l'action politique et militaire de l'U.R.S.S. au Congo :

« Je recommande à l'U. R. S. S., déclare-t-il, de renoncer à ses activités unilatérales et de soutenir les efforts de l'O.N.U. ». Affirmant que l'Union Soviétique viole les principes d'action des Nations-Unies, le président EISENHOWER conclut : « Les États-Unis considèrent avec la plus grande gravité cette intervention de l'U. R. S. S. ».

Le jeudi 8 septembre le Sénat congolais se réunit à son tour, 8 septembre pendant plus de sept heures. Au début hostile à M. LUMUMBA, il entend avec sympathie M. BOMBOKO. Celui-ci attaque les conseillers irresponsables de M. LUMUMBA, M. Serge MICHEL et M^{me} BLOUIN notamment, qui ont conduit le Congo à l'anarchie. Il avertit le Sénat que l'étranger pourrait bien considérer que le pays est incapable de se diriger, ce qui amènerait l'O. N. U. à maintenir ses forces contre le gré du Congo ou à placer celui-ci sous tutelle : « c'est, dit-il, notre prestige qui est en cause, notre place de grande nation africaine ». Pour le surplus, M. Вомвоко

69

met M. LUMUMBA hors cause, se bornant à déclarer : « J'ai appuvé M. KASA-VUBU pour faire éclater la crise et éclaircir la situation ». Après lui, M. LUMUMBA fait un nouveau discours de deux heures. accusant M. Вомвоко de trahison au profit de la Belgique et rejetant sur ce pays, comme sur l'O. N. U., la responsabilité de la crise. En conclusion du débat, le Sénat - comme la veille la Chambre - doit se prononcer sur l'ordonnance de M. KASA-VUBU. Avant le scrutin, des troupes entrent dans la salle. Par 41 voix contre 2 et 7 abstentions, le Sénat rejette l'ordonnance et fait ainsi confiance au Premier Ministre. Le soir, au cours d'une conférence de presse, M. LUMUMBA donne lecture du memorandum qu'il vient d'adresser à M. HAMMARSKJÖLD pour dénoncer les ingérences des Nations-Unies dans les affaires intérieures du Congo. Sont mentionnés l'occupation de la radio et des aérodromes, le refus de M. DAYAL de répondre à une convocation du 5 septembre, le déchargement d'armes et de munitions placées à bord d'un avion congolais à destination de l'intérieur, le refus d'atterrissage à un avion ramenant le général LUNDULA d'une tournée d'inspection et à un autre avion ramenant M. KAMITATU d'un voyage dans sa province, l'autorisation donnée à M. ILEO de partir en avion à Bukavu. Au cours de sa conférence M. Lu-MUMBA fait comparaître un Européen en tenue de parachutiste, preuve, dit-il, que les Belges poursuivent leur action subversive. Ses partisans, enivrés par son succès parlementaire, font de la fin de la conférence une vraie réunion politique, lançant à tout rompre leur cri de ralliement uhuru (liberté). Quarante députés de l'opposition font cependant connaître au président KASA-VUBU, le même jour, qu'ils le soutiennent.

Pendant ce temps, 300 soldats congolais pénètrent au Katanga, dans la région de Kongolo. Le Gouvernement katangais proteste contre la fermeture par le commandement de l'O. N. U. des aérodromes de la province. Le Secrétaire général proteste auprès du Gouvernement belge au sujet d'une livraison d'armes au Katanga ; le comte d'ASPREMONT-LYNDEN, qui a pris le portefeuille des Affaires africaines dans le Cabinet EYSKENS remanié, signale le même jour qu'il s'agit de l'exécution d'une ancienne commande de la Force Publique reprise à son compte par le Katanga, mais qu'il a donné ordre d'arrêter les livraisons. M. GIzenga demande au Gouvernement de Pékin du matériel de

guerre et des volontaires. La R. A. U. se déclare disposée à donner au Gouvernement congolais l'aide militaire directe qu'il lui a demandée. L'Agence Tass accuse les forces de l'O. N. U. d'appuyer M. KASA-VUBU à l'instigation des États-Unis et de violer la souveraineté du Congo. MM. KHROUCHTCHEV et SEKOU TOURÉ, à l'occasion de la signature d'un accord commercial à long terme, dénoncent une nouvelle fois l'agression des pays impérialistes. Bref, la paix internationale est, une fois de plus, en danger. Aussi M. HAMMARSKIÖLD demande-t-il d'urgence la réunion du Conseil de Sécurité pour traiter des questions suivantes : désarmement de certaines unités congolaises et embargo sur l'assistance militaire extérieure, création d'un fonds d'aide de 5 milliards, appel aux Congolais pour qu'ils négocient entre eux sur leurs différends. Dans son rapport, le Secrétaire général expose qu'il faut à tout prix éviter la désintégration du pays et le jeu des influences extérieures.

Le vendredi 9 septembre M. LUMUMBA publie un ordre du jour 9 septembre à l'armée, qu'il semble avoir lancé l'avant-veille déjà : il y annonce qu'il a pris les fonctions de Chef de l'État en cumul avec celles de premier ministre et que ces fonctions font de lui le chef de l'armée. Peu après, la presse de Léopoldville reçoit une lettre de M. KASA-VUBU dans laquelle celui-ci définit la situation constitutionnelle : le chef de l'État, écrit-il, a légalement révoqué M. LUMUMBA et désigné pour lui succéder M. ILEO ; les Chambres n'ont pas le pouvoir d'approuver ou de rejeter cette mesure ; elles auront à se prononcer sur le point de savoir si elles accordent ou non leur confiance au Gouvernement ILEO. Cependant M. ILEO, revenu d'une tournée dans les provinces afin d'inciter les parlementaires à rejoindre Léopoldville, ne se manifeste pas encore. Les observateurs notent du flottement dans l'armée, qui s'attend à la nomination de M. BOLIKANGO à la défense nationale.

Au Katanga, la gendarmerie oblige les forces de l'O. N. U. à laisser décoller deux avions d'Élisabethville. Le Gouvernement de M. TSHOMBE fait connaître au commandement qu'étant donné l'invasion du Katanga par les troupes de M. LUMUMBA et la nécessité absolue de disposer du trafic aérien pour y faire face il ne pourra, à son vif regret, se conformer aux instructions de l'O. N. U. sur la fermeture des aérodromes. L'incursion congolaise, signalée la veille, est arrêtée à 50 km de Kongolo et les troupes de M. LUMUMBA regagnent le Kivu.

Le seul pays africain qui réagit publiquement ce jour-là aux événements de Léopoldville est la Guinée : M. TOUNKARA, chef de la mission guinéenne à Léopoldville, télégraphie à son Gouvernement :

« Devant l'immixtion flagrante de l'O. N. U. dans les affaires intérieures du Congo, nous ne pouvons pas maintenir nos troupes au sein de l'O. N. U. Nous demandons le retrait immédiat de nos troupes du Congo ».

Mais le Gouvernement soviétique réagit avec une plus grande vigueur. Il demande la réunion du Conseil de Sécurité ; il exige l'évacuation par l'O. N. U. des aérodromes et la remise de la radio au Gouvernement central ; il attaque le commandement de l'O. N. U. qu'il qualifie de complice des colonialistes belges, de l'OTAN, des États-Unis :

« Le commandement de l'O. N. U. et le Secrétaire général violent systématiquement, précise-t-il, la décision du Conseil de Sécurité d'après laquelle les troupes ne pouvaient être utilisées qu'au su du Gouvernement du Congo et avec son assentiment ».

Il déclare que M. LUMUMBA doit être soutenu dans son action à l'égard du Katanga et il termine sa note par une nouvelle menace d'intervention directe :

« Si le Conseil de Sécurité, écrit-il, n'est pas à même de remplir son devoir pour une raison quelconque, alors les États qui respectent les décisions prises concernant le Congo devront porter assistance par tous les moyens au Gouvernement de la République congolaise ».

De son côté, M. HAMMARSKJÖLD demande que la réunion du Conseil de Sécurité ait lieu au cours de la nuit.

10 septembre

Réuni, conformément à ce vœu, dans la nuit du vendredi au samedi 10 septembre, le Conseil décide de s'ajourner au lundi afin d'attendre l'arrivée de la délégation congolaise. M. KOUZNETSOV, après avoir appuyé la proposition d'ajournement, s'y oppose mais en vain lorsqu'il apprend que M. ILEO est sur le point de constituer son Gouvernement. Les représentants de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de l'Argentine et de la Tunisie insistent pour que, dans l'intervalle, aucune initiative ne soit prise qui aggrave la situation. A l'issue de la réunion le représentant des

États-Unis M. WADSWORTH -- qui remplace M. CABOT LODGE engagé dans la campagne électorale américaine - déclare que son pays ne peut rester impassible pendant que l'U.R.S.S. brave la volonté des Nations-Unies au Congo.

L'après-midi, le président KASA-VUBU adresse deux télégrammes à M. HAMMARSKJÖLD. Il informe celui-ci de la composition du Gouvernement ILEO, remercie le Secrétaire général et les Nations-Unies pour leur assistance militaire et technique, promet sa collaboration pleine et entière, dans le respect de la souveraineté nationale, en vue de préserver la paix, de maintenir l'unité du pays et de promouvoir le progrès et le bien-être national; il demande, par ailleurs, à l'O. N. U. de ne pas traiter avec le Gouvernement illégal de M. LUMUMBA ; il exprime le désir que l'O. N. U. continue temporairement son œuvre et garde le contrôle des aérodromes ainsi que de la radio, qu'elle assure la protection des populations et des parlementaires. M. LUMUMBA, quant à lui, demande solennellement au Conseil de Sécurité d'interdire au Secrétaire général de s'immiscer encore dans les affaires du Congo et de mettre le pays en tutelle.

Au Congo, le commandement de l'O. N. U. prend plusieurs mesures pour éviter le pire : à Léopoldville, il obtient que 2.800 soldats remettent leurs armes dans les arsenaux ; à Élisabethville il entame des conversations avec MM. TSHOMBE et KALONDII au sujet d'un cessez-le-feu à la frontière du Kasai, du Kivu et du Katanga ; ceux-ci acceptent dès le lendemain.

Le dimanche 11 septembre, deux délégations congolaises partent 11 septembre pour New-York : la première, conduite par M. Вомвоко, est désignée par le Gouvernement ILEO et part par BRAZZAVILLE ; la seconde, conduite par M. TH. KANZA et représentant le Gouvernement LUMUMBA, se voit interdire l'accès de Brazzaville et part via Tripoli. Avant son départ, М. Вомвоко déclare qu'il déposera au Conseil de Sécurité des documents établissant l'ingérence communiste au Congo.

A Léopoldville, M. LUMUMBA tente de pénétrer à la radio, mais il en est fermement empêché par les soldats ghanéens. M. ILEO donne sa première conférence de presse : après avoir exposé la situation juridique de son Gouvernement, il se déclare partisan de l'unité du pays et préconise une conférence institutionnelle entre les provinces congolaises, avec la participation de M. Lu-

73

MUMBA. A Élisabethville, M. TSHOMBE raidit sa position : il déclare que son objectif actuel est l'indépendance totale du Katanga dans le domaine politique, assortie de liens économiques avec les différents territoires du Congo.

12 septembre

Le lundi 12 septembre le président KASA-VUBU rend publique la composition du Gouvernement ILEO : M. BOMBOKO garde les Affaires étrangères, M. ADOULA est à l'Intérieur, M. BOLIKANGO à l'Information, M. KALONDJI à la Justice, M. NKAYI aux Finances, M. MOANDA à la Défense nationale, M. BOLYA à la Santé publique, M. BISUKIRO au Commerce extérieur, M. SONGOLO aux Communications, M. DERICOYARD aux Travaux publics, M. DEL-VAUX au Travail, M. COLLIN à l'Éducation, M. KABANGI au Plan, M. MASSA aux Affaires sociales, M. MAHEMBA à l'Agriculture, M. ILUNGA aux Arts; le Gouvernement comprend en outre deux ministres sans portefeuille, MM. KISOKOTELA et NSENGE ainsi que cinq secrétaires d'état, MM. OTILA (Affaires étrangères), E. KINI (Justice), MASSAKINI (Mines), MBARIKO (Intérieur) et NGWENZA (Arts).

A 15 h, M. LUMUMBA est arrêté et conduit au camp Léopold. A 18 h, il en sort, libre, et parcourt la cité, provoquant une grande effervescence en criant : « victoire, je suis libre ». A 19 h, il se présente à la radio mais, comme la veille, les soldats ghanéens l'empêchent d'y pénétrer. A 19 h 30, il regagne sa résidence. Trois versions ont été données de sa libération : selon l'une, comparaissant devant un tribunal militaire, il aurait accepté de démissionner mais aurait invoqué avec succès son immunité parlementaire pour être relâché ; selon la deuxième, il aurait été libéré par le général LUNDULA qui, usant d'un stratagème, aurait déclaré le prendre en charge pour le transférer dans une autre prison ; selon la troisième version — celle de M. LUMUMBA lui-même ce sont ses soldats qui seraient venus l'acclamer et le délivrer.

Le 12 septembre encore, M. KASA-VUBU demande à l'O. N. U. de réorganiser l'armée et les polices provinciales, de remettre en marche les tribunaux grâce à un *pool* international de juristes où le Congo puiserait sur recommandation de la Cour internationale de Justice et enfin d'assurer le transport et la protection à Léopoldville de MM. TSHOMBE et KALONDJI. Au Katanga, une nouvelle incursion de troupes fidèles à M. LUMUMBA est signalée en deux endroits, mais elles se retirent après quelques escar-

mouches; on signale cependant une concentration de troupes non loin de la frontière, dans la région de Fizi.

Sur le plan africain, deux pays font connaître leur position. La R. A. U., imitant la Guinée, annonce qu'elle va retirer ses troupes du Congo

«... car l'évolution de la situation dans ce pays a démontré que les forces des Nations-Unies ont cessé d'accomplir la tâche qui leur avait été confiée par le Conseil de Sécurité ».

Quant au Ghana, il considère le Gouvernement ILEO comme illégal et annonce qu'il élèvera la protestation la plus énergique à la France, responsable selon lui des relations qui se sont nouées entre M.KASA-VUBU et l'ancien Congo français; il appuie le compromis réclamé par le Parlement congolais, c'est-à-dire le *statu quo* et propose aux Nations-Unies d'aider militairement et financièrement un Gouvernement central comportant M. KASA-VUBU comme chef de l'État et M. LUMUMBA comme premier ministre ; il déclare enfin soutenir la position de M. HAMMARSKJÖLD. Cependant, M. N'KRUMAH écrit ce jour-là deux lettres à M. LUMUMBA pour préciser sa position réelle et sa tactique. Dans la première de ces lettres il lui dit :

« J'ai demandé aux Nations-Unies de vous livrer le poste national émetteur et les aéroports. J'ai également demandé aux Nations-Unies de vous reconnaître comme premier ministre et chef du Gouvernement de la république du Congo, faute de quoi j'ai indiqué ma volonté de retirer mes troupes qui viendront se joindre aux vôtres et en même temps je ferai appel à tous les États indépendants d'Afrique pour qu'ils retirent leurs forces et qu'ils créent un haut commandement panafricain en vue d'aider vos troupes. Nous prenons une action tactique afin qu'en tout état de cause l'opinion mondiale nous appuie ».

Dans sa seconde lettre il pose ses conditions :

« Je lutte, écrit-il, rageusement jour et nuit en votre faveur. Je vous prie, je vous supplie d'être patient et calme. Tout finira bien, pourvu que ni vous ni moi nous ne fassions de démarche précipitée. Si les troupes ghanéennes doivent êtres mises entièrement à votre disposition, alors vous et votre Gouvernement devez trouver un moyen de déclarer qu'en cette lutte le Ghana et le Congo ne sont qu'un. C'est là la seule façon qui permettrait à mes troupes ghanéennes d'opérer légitimement avec les forces congolaises ».

Le même jour, la Chine populaire, répondant à la lettre de M. GIZENGA du 8 septembre, lui annonce une aide financière d'un million de livres sterling mais refuse les volontaires demandés.

Le Conseil de Sécurité tient dans la soirée une courte réunion, en l'absence de MM. Вомвоко et Kanza qui ne sont pas encore arrivés à New-York. Le représentant des États-Unis M. WADS-WORTH propose l'ajournement *sine die* en raison de la confusion politique qui règne au Congo. L'U.R.S.S. et la Pologne s'y opposent mais cette motion de procédure n'étant pas sujette à veto, l'ajournement est décidé par 9 voix contre 2. Le représentant de l'U.R.S.S. M. ZORINE demande aussitôt une nouvelle réunion.

13 septembre

76

Le mardi 13 septembre le commandement de l'O. N. U. assouplit les mesures prises le 6 : il libère la radio, pour autant que celle-ci ne diffuse pas de messages de haine et autorise à nouveau le trafic aérien « pacifique », tout en gardant le contrôle des aérodromes.

Peu avant midi, M. BOLIKANGO parle à la radio :

« M. LUMUMBA, qui se cache, dit-il, sera retrouvé et jugé, mais sans haine. Le régime de terreur est terminé ».

A 16 h. M. LUMUMBA se cache tellement peu qu'il se présente devant le Parlement, réuni en assemblée commune. Dans un discours très bref, il stigmatise la trahison de MM. KASA-VUBU et BOLIKANGO. Le Parlement — au terme d'un scrutin contesté par certains — lui accorde les pleins pouvoirs.

Dans le même temps, M. LUMUMBA demande à M. HAMMARS-KJÖLD de lui fournir des avions et des armes pour faire face à l'agression dont il est l'objet et menace, en cas de refus, de rechercher cette aide ailleurs. D'autre part, soit pour brusquer les choses soit pour riposter aux exigences secrètes formulées par M. N'KRU-MAH, il menace de rompre les relations diplomatiques avec le Ghana si les troupes de ce pays ne sont pas soustraites, avant le soir, au commandement des Nations Unies. Quant à M. ILEO, il demande à l'O. N. U. d'interdire toute assistance militaire, directe ou indirecte, aux rebelles ; lui aussi menace d'appeler, en cas de refus, les pays d'Afrique et le reste du monde au secours.

A Élisabethville M. TSHOMBE, précisant ses paroles de la veille, déclare qu'il n'a pas changé d'avis sur l'avenir du Congo, mais qu'avant de discuter il faut que MM. KASA-VUBU et ILEO rétablissent l'ordre dans le pays ; c'est la raison pour laquelle, ajoutet-il, il a décliné l'offre qui lui fut faite de devenir vice-président du Conseil dans le Cabinet ILEO. Mais il apporte son appui total aux deux hommes et reste partisan d'une conférence institutionnelle, ainsi qu'il résulte d'un communiqué conjoint publié le même jour à Léopoldville, à l'issue d'entretiens qui viennent de se dérouler entre MM. ILEO, KIMBA et YAV.

A New-York, M. ZORINE confirme sa demande de réunion du Conseil de Sécurité : il accuse M. HAMMARSKJÖLD d'avoir violé les résolutions de l'O. N. U. et de se faire « le complice du complot occidental». A bord du Baltika qui conduit M. KHROUCHTCHEV à New-York où il participera à l'Assemblée générale annuelle des Nations-Unies, l'homme d'État soviétique livre aux journalistes sa philosophie de l'affaire congolaise : l'Occident, leur dit-il, pratique au Congo une politique du minimum (maintien du Katanga dans le camp occidental) et du maximum (installation d'un «Gouvernement fantoche » à Léopoldville) ; M. HAMMARSKJÖLD se prête à ce jeu, ce qui explique son obstination à vouloir que l'aide au Congo passe obligatoirement par l'O. N. U. dont il dirige l'exécutif : mais on ne peut arrêter la roue de l'histoire. tout au plus la freiner ; l'U.R.S.S., fidèle au Léninisme, aide les pays coloniaux à se libérer, sans exiger de leurs dirigeants qu'ils soient communistes : « M. LUMUMBA est communiste, dit-il, comme moi, KHROUCHTCHEV, je suis catholique »; enfin, il est temps que l'O. N. U. choisisse une orientation correcte.

Ce jour-là encore, Ceylan reconnaît la légitimité du Gouvernement LUMUMBA.

Le mercredi 14 septembre le Conseil de Sécurité, réuni deux fois 14 septembre au cours de la journée, rejette la proposition soviétique d'admettre aux débats la délégation conduite par M. KANZA :

«... prendre une décision sur ce point, déclare M. Mongi Slim en motivant son abstention, équivaudrait à s'immiscer dans les affaires constitutionnelles du Congo ».

En conséquence de quoi, l'admission de la délégation présidée par M. Вомвоко n'est même pas discutée.

A Accra, le président N'KRUMAH fait connaître qu'il accepterait d'offrir sa médiation, mais dans le cadre de l'O. N. U. :

«... toute initiative pour un règlement par la conciliation, dit-il, doit être d'abord prise par le Conseil de Sécurité ».

A Léopoldville, pendant ce temps, de nouveaux événements se produisent. M. LUMUMBA s'adresse aux Congolais, à la radio, à 14 h 30. Il évoque la confiance que le Parlement a accordée la veille à son Gouvernement et il fait appel à l'armée pour que, sous ses ordres, elle s'unisse au service du peuple contre les impérialistes. Mais dans le courant de la journée, M. ILEO a nommé le colonel MOBUTU comme commandant en chef et a promu plusieurs officiers qui ont prêté serment entre les mains du président KASA-VUBU. A un petit groupe de journalistes réunis dans un appartement du centre de la ville, M. ILEO annonce que M. KASA-VUBU vient de suspendre le Parlement pour un mois, car il a siégé la veille dans l'illégalité, sur la convocation irrégulière du Premier Ministre révoqué. M. ILEO ajoute qu'il agira, quant à lui, selon les voies légales pour éliminer M. LUMUMBA, mais qu'un compromis reste possible avec celui-ci « à condition qu'il prenne la bonne initiative ». Il déclare enfin que l'armée se rangera du côté du président KASA-VUBU. Peu après, la nouvelle parvient que des officiers vont tenir une conférence de presse dans un hôtel. Le soir, le colonel MOBUTU annonce à la radio que l'armée prend le pouvoir jusqu'au 31 décembre et qu'il suspend de leurs fonctions MM. KASA-VUBU, LUMUMBA et ILEO en attendant que la crise soit résolue : les politiciens, dit-il, auront ainsi le temps d'essaver de se mettre d'accord afin de mieux servir les intérêts supérieurs du pays. Le colonel précise encore qu'il ne s'agit pas d'un coup d'état militaire : aucun soldat n'exercera le pouvoir, l'administration du pays sera confiée à des techniciens congolais et à des spécialistes étrangers ; en attendant, conclut-il, que chacun se remette au travail sous la protection de l'armée. M. LUMUMBA, réfugié au camp Léopold, est sur le point d'être lynché par des soldats; il y échappe grâce à la protection des ghanéens et il regagne sa résidence.

15 septembre

78

Le jeudi 15 septembre, le président KASA-VUBU proteste auprès de M. HAMMARSKJÖLD parce que les troupes de l'O. N. U. se sont opposées à l'arrestation de M. LUMUMBA alors que celui-ci fait l'objet d'un mandat d'arrêt en bonne et due forme. Le soir, le colonel MOBUTU réaffirme la neutralisation de tous les hommes

politiques congolais, y compris le président KASA-VUBU, jusqu'au 31 décembre ; il annonce que, pendant cette période, ce sont les étudiants qui dirigeront les affaires ; ils devront notamment désigner une nouvelle délégation pour représenter le Congo à l'O. N. U., celles qui s'y trouvent n'ayant plus de compétence ; il confirme qu'un cessez-le-feu a été ordonné au Kasai et au Katanga car « le sang congolais ne doit plus couler » ; il annonce enfin la fermeture des Ambassades russe et tchèque et l'ordre donné à leur personnel de quitter le Congo dans les quarante-huit heures : après le 31 décembre, dit-il, les hommes politiques décideront s'il faut reprendre les relations avec ces pays. En relation avec ceci, le Gouvernement soviétique fait faire demi-tour à 5 *Ilyouchine* en route pour le Congo, 11 autres appareils étant immobilisés sur les aérodromes congolais par suite des mesures édictées les 6 et 13 septembre par le commandement de l'O. N. U.

Pendant ce temps, M. LUMUMBA ne se manifeste pas, mais on sait aujourd'hui (') qu'il adresse à M. FINANT, chef du Gouvernement provincial de la Province orientale et aux autres Gouvernements provinciaux (sauf celui du Katanga) des lettres de directives sur « les mesures d'application de la première phase de la dictature ». A M. FINANT il expose que ces mesures doivent être prises

«... pour conduire tous les habitants de la République par le bout du nez comme les brebis, en commençant, bien entendu, par la Province Orientale qui est déjà chose acquise à nos camarades de l'Orient qui, sous l'étiquette techniciens, ont commencé à jeter malignement et d'une manière sûre les premiers appâts de notre doctrine. Vive l'Union Soviétique. Vive KHROUCHTCHEV ».

En note, M. LUMUMBA ajoute :

« La présente confirme mes ordres verbaux antérieurs. N'oubliez pas que c'est grâce aux menaces graves que je lance à tout moment que la balance politique s'incline favorablement de notre côté ».

Aux Présidents des autres Gouvernements provinciaux, M. LUMUMBA rappelle que le Parlement lui a, le 13, donné les pleins pouvoirs et il dicte ses instructions :

(1) Sous réserve de la confirmation de l'authenticité de ces documents.

« Mener jusqu'à fond la dictature et l'appliquer dans toutes ses formes ; le terrorisme, indispensable, pour dominer la population ; procéder systématiquement et au moyen de l'armée à l'arrestation de tous les membres de l'opposition ; réinstaurer le régime du fouet et en donner aux rebelles dix coups matin et soir, à concurrence de sept jours successifs ; doubler le régime s'il s'agit de ministres, sénaleurs et députés ; faire ressentir à toutes les personnes ainsi arrêtées de profondes humiliations, comme par exemple les déshabiller publiquement et si possible en présence de leurs femmes et enfants, etc ». Et plus loin : « La deuxième phase consistera à faire descendre toute personne qui nous critiquera ».

A New-York, le Conseil de Sécurité aborde enfin les questions de fond. Deux thèses s'affrontent aussitôt. Le représentant des États-Unis attaque l'action unilatérale de l'U. R. S. S., demande à chacun de faire passer son aide par l'Organisation, propose de mettre sur pied un programme d'assistance massive et de prier les Congolais d'arriver à s'entendre pacifiquement : il appuie donc sans restriction les vues du Secrétaire général et le projet de résolution qu'il dépose le dit explicitement. Le représentant de l'U.R.S.S. attaque au contraire le Secrétaire général et estime que le devoir de l'O. N. U. est de soutenir le Gouvernement légal qu'il dit être, sans contestation possible, celui de M. LUMUMBA : il dépose, à son tour, un projet de résolution en ce sens. Les représentants de l'Argentine et de l'Équateur apportent leur soutien à M. HAMMARSKJÖLD.

16 septembre

Le lendemain, vendredi 16 septembre, le Conseil de Sécurité tient deux nouvelles séances. Il entend des exposés favorables à la thèse américaine (Italie, Belgique), d'autres à la thèse soviétique (Pologne, Guinée). Il entend aussi quelques thèses intermédiaires : le représentant du Ghana défend l'action de M. HAM-MARSKJÖLD et propose la constitution d'un comité de bons offices, composé des représentants de six pays afro-asiatiques, sous l'égide duquel des négociations pourraient être entreprises en vue de sauvegarder l'intégrité du Congo ; le représentant de la R. A. U. exprime, en termes sybillins, sa confiance au Secrétaire général pour l'exécution du rôle qui lui a été confié au Congo.

Le même jour, le colonel MOBUTU fait interdire l'accès du Parlement et arrêter, à la résidence de M. LUMUMBA, une vingtaine de collaborateurs de celui-ci. Le colonel MOBUTU confirme

80

toutes les décisions prises par lui, y compris la fermeture des Ambassades des pays de l'Est. Il menace d'arrêter M. LUMUMBA si celui-ci continue à répandre de faux bruits à son sujet ; les soldats ghanéens relèvent aussitôt la garde congolaise à la résidence. Quant à M. LUMUMBA, il

«... déclare déchue la mission des Nations-Unies au Congo»: il invite « le Secrétaire général de l'O. N. U. à retirer sans discussion et dans tout le territoire de la République ses techniciens et ses troupes » dans les huit jours ; « enfin, écrit-il, j'attire l'attention des observateurs de la Nation sur cet ultimatum que je signifie aux responsables de la situation, attendu que s'il est nécessaire de faire appel au diable pour sauver le pays qui risque de sombrer dans l'anarchie je le ferai sans hésitation, persuadé qu'avec l'appui total des Soviets je sortirai malgré tout victorieux ».

Au Katanga, des forces congolaises se dirigent, une nouvelle fois, vers Kongolo.

Le samedi 17 septembre l'ambassadeur d'U.R.S.S. M. YAKOV- 17 septembre LEV, après avoir en vain tenté de se faire recevoir par le président KASA-VUBU, quitte Léopoldville à 14 h avec ses collaborateurs. L'ambassadeur de Tchéco-Slovaquie, M. VIRIUS quitte également le Congo. Le soir, un communiqué, apparemment signé par M. Lu-MUMBA, est affiché dans un hôtel de la ville : ce communiqué reproduit une protestation de M. LUMUMBA à l'O. N. U. au sujet de son ingérence dans les affaires intérieures du pays.

A New-York le Conseil de Sécurité, à nouveau réuni, procède au vote sur un projet de résolution cinghalo-tunisien conciliant les textes soviétique et américain. Ce projet recueille la majorité mais l'U.R.S.S. le frappe de son veto. Le représentant des États-Unis propose, en conséquence, de porter la question devant une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette proposition est adoptée, bien que le représentant de l'U.R.S.S. accuse les États-Unis d'une nouvelle manœuvre.

Le dimanche 18 septembre le colonel MOBUTU échappe, le 18 septembre matin, grâce à l'intervention de soldats marocains, à un attentat du commandant PAKASA : celui-ci est arrêté. A midi. M. LUMUMBA quitte l'Ambassade guinéenne où il avait cherché refuge, regagne sa résidence et se met sous la protection de l'O. N. U. Il dit à un journaliste son intention d'aller exposer sa politique à l'Assemblée générale des Nations-Unies. A New-York, MM. KANZA et LUMBALA font la même déclaration mais M. BADIBANGA, envoyé

spécial du président KASA-VUBU à l'O. N. U., dément cette nouvelle et déclare que la seule délégation valable reste celle présidée par M. Вомвоко.

L'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire, entend les thèses déjà développées devant le Conseil de Sécurité. M. HAM-MARSKJÖLD répond aux accusations des pays de l'Est.

19 septembre

Le lundi 19 septembre, dans une interview à la radio-télévision française, le président KASA-VUBU déclare que la révocation de M. LUMUMBA est maintenue, que le Gouvernement ILEO est le seul légal et que la « neutralisation » décidée par le colonel MOBUTU est un non sens. Le Colonel, de son côté, confirme une nouvelle fois sa décision, déclarant qu'il refuse tout autant d'aller du côté du président KASA-VUBU que du côté de M. LUMUMBA. Quant à M. ILEO, il adopte une position intermédiaire : il fait dire à la presse par M. BOLIKANGO que le Gouvernement espère arriver à un compromis avec M. LUMUMBA à qui il vient d'offrir un portefeuille, mais que, d'autre part, il appuiera le colonel MOBUTU lorsque sera éclaircie sa décision de neutraliser le Gouvernement légal.

Les forces congolaises qui menaçaient Kongolo acceptent la trêve contrôlée par les Nations-Unies et se retirent du Katanga. Les 11 *Ilyouchine* immobilisés sur les aérodromes regagnent l'U.R.S.S. via Le Caire.

A l'Assemblée générale extraordinaire des Nations-Unies, les débats se poursuivent autour de deux projets de résolution : un projet afro-asiatique et un projet soviétique.

Le projet soviétique demande à l'Assemblée de

«Condamner l'agression armée de la Belgique contre la République du Congo, commise avec le soutien de ses alliés de l'OTAN et prier instamment le Gouvernement de Belgique et ses alliés militaires de retirer complètement et sans délai leurs troupes et personnel militaire de tout le territoire du Congo, quel que soit le déguisement ou le prétexte sous lequel ils peuvent y être installés ;

» Prendre note avec satisfaction des résolutions du Conseil de Sécurité des 14 et 22 juillet et du 9 août 1960 ;

» Constater que l'échec du Secrétaire général et du commandement militaire des Nations-Unies dans la mise en application des clauses principales de ces résolutions, particulièrement des clauses concernant la non-ingérence dans les affaires intérieures du Congo et la garantie de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique

de la République du Congo, a mené à la désorganisation de l'économie, à l'aggravation de la situation politique dans le pays et à la suppression du Gouvernement légitime et du Parlement ;

» Lancer un appel à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait être préjudiciable à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la République du Congo ».

Le projet afro-asiatique est conçu en ces termes :

« L'Assemblée Générale,

» Tenant compte des conditions économiques et politiques non satisfaisantes qui persistent dans la République du Congo;

» Considérant qu'il est essentiel en vue de la préservation de l'unité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Congo, de la protection et des progrès du bien-être de sa population et de la sauvegarde de la paix internationale que les Nations-Unies continuent leur assistance au Gouvernement central du Congo,

 \ast 1) Appuie pleinement les résolutions des 14 et 22 juillet et du 9 août du Conseil de Sécurité ;

» 2) Demande au Secrétaire général de continuer à agir vigoureusement, conformément auxdites résolutions, d'assister le Gouvernement central du Congo dans le rétablissement et le maintien de l'ordre légal sur l'ensemble du territoire congolais et de sauvegarder l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationale;

» 3) Fait appel à tous les Congolais au sein de la République du Congo pour qu'ils recherchent à leurs conflits internes, par des moyens pacifiques, une solution rapide en faveur de l'unité et de l'intégrité du Congo, avec l'assistance appropriée de représentants africains et asiatiques nommés par le Comité consultatif pour le Congo, en consultation avec le Secrétaire général et dans un dessein de conciliation;

» 4) Fait appel à tous les gouvernements membres pour qu'ils apportent d'urgence des contributions volontaires à un fonds des Nations-Unies pour le Congo, fonds à utiliser sous le contrôle des Nations-Unies et en consultation avec le Gouvernement central, et ceci à l'effet d'apporter une assistance aussi complète que possible pour atteindre le but énoncé dans le préambule;

» 5) Demande

» a) A tous les États de s'abstenir de tous actes tendant à faire obstacle au rétablissement de l'ordre légal et à l'exercice de l'autorité et aussi de s'abstenir de tous actes de nature à saper l'unité, l'inté-

grité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo:

b) A tous les États membres, conformément aux articles 25 et 49 de la Charte, d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de Sécurité et d'offrir leur assistance mutuelle dans la mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil de Sécurité ;

» 6) Sans porter atteinte aux droits souverains de la République du Congo, fait appel à tous les États de s'abstenir de fournir directement ou indirectement au Congo des armes ou autre matériel de guerre, du personnel militaire ou assistance à des fins militaires durant la période temporaire où l'assistance militaire est assurée par le canal des Nations-Unies, sauf en cas de demande des Nations-Unies, par l'intermédiaire du Secrétaire général et pour la réalisation des objectifs de cette résolution et des résolutions des 14 et 22 juillet et du 9 août 1960 du Conseil de Sécurité ».

Jamais, depuis les débuts de l'affaire congolaise, les pays afroasiatiques ne se sont avec une telle netteté opposés aux visées soviétiques. Tous ces pays déclarent appuyer la résolution, rendant un vibrant hommage à M. HAMMARSKJÖLD tout en renouvelant, à l'égard de la Belgique, leurs critiques antérieures. Du côté occidental, cette résolution est également soutenue, sauf par la France qui émet des réserves sur le point 4) et par l'Afrique du Sud ; la Belgique réfute les critiques qui lui sont adressées 20 septembre mais s'associe à la résolution. Finalement, le mardi 20 septembre à 6 h 10 du matin, l'Assemblée générale extraordinaire des Nations-Unies adopte la résolution afro-asiatique par 70 voix contre zéro et 11 abstentions (les pays de l'Est, la France et l'Union sud-africaine).

CHAPITRE VII.

L'installation du Collège des commissaires généraux ---Le débat général à la session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies - La tension entre les autorités congolaises, le Secrétaire général de l'O.N.U., le Ghana et la Guinée d'une part, entre le Secrétaire général de l'O.N.U., le Gouvernement katangais et le Gouvernement belge d'autre part -La désignation par le comité consultatif d'une commission des bons offices - L'arrivée à New-York du président KASA-VUBU - L'ajournement du débat sur le Congo à la session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies - L'admission par l'Assemblée générale de la délégation du président Kasa-Vubu (20 septembre - 22 novembre 1960).

Le 20 septembre s'ouvre une longue période caractérisée 20 septembre par des tensions diverses et souvent fort aiguës ainsi que par une lutte d'influences, tant au Congo qu'à l'O. N. U., entre les partisans du président KASA-VUBU et ceux de M. LUMUMBA.

C'est le 20 septembre, quelques heures après l'adoption de la résolution afro-asiatique, que le colonel MOBUTU constitue un Collège de Commissaires généraux, composé en majorité d'étudiants comme il l'avait annoncé le 15, mais présidé par M. Bom-BOKO, ministre des Affaires étrangères des Gouvernements LUMUMBA et ILEO : M. NDELE, assisté de M. MUSHIETE, se voit attribuer les Affaires financières et les Questions monétaires ; M. KAZADI, assisté de M. WATUMA, la Défense nationale ; M. Bo-LELA l'Information ; M. CARDOSO, assisté de M. BIZALA, l'Éducation ; M. MBEA, assisté de M. NGOIE, les Affaires économiques et

le Plan; M. LIHAU, assisté de M. TSHISEKEDI, la Justice; M. NUSS-BAUMER, assisté de M. KANDOLO, l'Intérieur; MM. TSHIBAMBA, LEBUGGE et MUKANDI respectivement la Santé, l'Agriculture et les Travaux publics.

Le jour même, le Collège lance une proclamation. Avec le colonel MOBUTU, il affirme ne pas prendre le pouvoir mais se charger uniquement de l'administration temporaire du pays jusqu'à ce que les élus de la nation aient résolu la crise politique. Son programme est double : remettre en marche la machine administrative et préparer une rencontre de tous les leaders en vue d'aboutir à une large entente nationale. Il demande aussi que se termine une guerre fratricide, qui pourrait conduire au « génocide » du peuple muluba. Certains autres éléments de cette proclamation méritent d'être relevés : le Collège témoigne un grand respect à M. KASA-VUBU, « le seul chef de l'État », dont il invoque d'ailleurs l'accord; il rend hommage au colonel MOBUTU, « l'homme qui nous a délivrés du colonialisme communiste et de l'impérialisme marxiste-léniniste »; il fait allusion à « des documents qui prouvent indubitablement la trahison de certains de nos élus et qui seront rendus publics ».

M. ILEO déclare approuver la constitution de ce Collège. Quant à M. LUMUMBA, il riposte en déclarant qu'il vient de se réconcilier avec M. KASA-VUBU, ce que celui-ci dément aussitôt. M. LUMUMBA est très dur pour le colonel MOBUTU et demande à l'O. N. U. de désarmer ses troupes (¹).

L'O. N. U., ce jour-là, organise un pont aérien pour ramener à Stanleyville, Léopoldville et Thysville les unités congolaises qui assiégeaient le Katanga et qui se sont soumises au cessez-lefeu.

sof to the

Au Katanga, M. HAMMARSKJÖLD fait protester auprès de M. TSHOMBE au sujet d'atrocités commises par la gendarmerie katangaise sur des populations Baluba dans le région de Luena.

A New-York, l'Assemblée générale des Nations-Unies ouvre sa session ordinaire par l'admission de 13 nouveaux États : le Congo (Léopoldville), le Cameroun, le Togo, Madagascar, la Somalie, le Dahomey, le Niger, la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire, le Congo (Brazzaville), le Gabon, le Centre-Afrique et Chypre.

(1) Il accuse également le colonel d'avoir volé sa « propre serviette ».

En raison de la scission survenue le 20 août entre le Sénégal et le Soudan, l'admission du Mali est différée.

Le mercredi 21 septembre, l'armée congolaise encercle la 21 septembre résidence de M. LUMUMBA et manifeste l'intention d'exécuter le mandat d'arrêt lancé contre lui depuis plusieurs jours. Les soldats ghanéens de garde à la résidence, puis les soldats soudanais qui les relèvent s'y opposent. La veille, M. KASA-VUBU avait protesté auprès du président N'KRUMAH au sujet de l'attitude du contingent ghanéen ; ce jour-ci, le colonel MOBUTU demande au commandement de l'O. N. U. le retrait des contingents ghanéen et guinéen, suite à la découverte d'un dossier impliquant «les communistes, les Guinéens et le président Kwame N'KRUMAH du Ghana»; M. KASA-VUBU, complétant sa démarche de la veille, adresse une protestation au président SEKOU TOURÉ.

Au Katanga, le Gouvernement répond à la protestation de M. HAMMARSKJÖLD que les gendarmes se sont livrés à Luena « à la sévère répression d'une importante rébellion, mais sans atrocités ».

Le jeudi 22 septembre le président EISENHOWER prononce, 22 septembre à l'ouverture du débat général, un discours devant l'Assemblée générale des Nations-Unies (1). Évoquant la question congolaise, il reproche à l'U.R.S.S. d'avoir ouvertement attaqué l'effort des Nations-Unies ; il déclare que si l'O. N. U. échoue en Afrique, le monde sera de nouveau sur la route de la politique de puissance et il considère comme une impérieuse nécessité que la communauté internationale protège les nouvelles nations de ce continent de toute pression extérieure qui menacerait leur indépendance et leurs droits souverains. Le président soumet à l'Assemblée un programme d'assistance à l'Afrique en cinq points :

1) Exclusion de toute ingérence des États membres dans les affaires intérieures de ces pays ;

2) Sécurité de ces pays, sans course aux armements;

3) Aide urgente au Congo ;

(1) Nous n'extrairons des différentes interventions dans le débat général que ce qui fut dit à propos du Congo. Mais il faut se souvenir de l'atmosphère tendue dans laquelle se déroula ce débat et des autres questions qui lui donnèrent à plusieurs reprises une allure dramatique (admission de la Chine communiste, désarmement, problème algérien).

4) Établissement d'un programme de développement à long terme du continent africain ;

5) Nécessité d'un effort sans précédent en matière d'éducation.

Le président TITO, prenant ensuite la parole, attaque la Belgique mais s'étend surtout sur la question algérienne.

23 septembre

Le vendredi 23 septembre le président N'KRUMAH intervient à son tour dans le débat général. Il propose pour le Congo un plan en plusieurs points :

1) Garantie par l'O. N. U. de l'intégrité territoriale du Congo ;

2) Appui total de l'O. N. U. au Gouvernement central, le Gouvernement KASA-VUBU — LUMUMBA;

3) Maintien au Congo des seuls contingents africains de l'O. N. U.;

4) Désignation d'un nouveau commandement, ayant pour instruction de soutenir le Gouvernement central et de l'assister pour le rétablissement de l'ordre dans tout le Congo;

5) Désarmement de toutes les armées privées, y compris les forces encadrées par des officiers belges au Katanga;

6) Réorganisation et entraînement de l'armée nationale, de façon à permettre au Gouvernement central de se passer ultérieurement de la force de l'O. N. U.;

7) L'assistance financière et technique doit être accordée uniquement au Gouvernement central, par le canal de l'O. N. U., sous la garantie et le contrôle d'un comité d'États africains indépendants, nommé par le Conseil de Sécurité et responsable devant l'O. N. U.

Vient ensuite le discours de M. KHROUCHTCHEV. Celui-ci souhaite que l'Assemblée générale fasse une déclaration favorable à l'accession à l'indépendance de toutes les colonies et de tous les territoires sous tutelle ainsi que des autres territoires non autonomes. Il accuse la Belgique d'avoir voulu reprendre le Congo par l'agression et il émet le souhait que l'Assemblée générale rappelle à M. HAMMARSKJÖLD qu'il doit exercer ses fonctions en stricte conformité avec la Charte et les décisions du Conseil de Sécurité. Allant plus loin, il propose de modifier le fonctionnement des organes essentiels de l'O. N. U., notamment en introduisant au Conseil de Sécurité un bloc afro-asiatique

de même importance que les blocs de l'Ouest et de l'Est, en supprimant le poste de secrétaire général et en le remplaçant par un triumvirat composé d'un représentant de l'Ouest, d'un représentant de l'Est et d'un représentant des pays non engagés. Pour le Congo, M. KHROUCHTCHEV voudrait, comme le président N'KRUMAH, que seules y soient laissées des troupes non blanches, et seulement avec le consentement du Gouvernement légal et à la discrétion de celui-ci. Il demande la non-ingérence de tous les États membres, ajoutant que la raison du « complot occidental » doit être trouvée dans la crainte des pays de l'Ouest de perdre l'uranium katangais. Il déclare enfin qu'il n'y a pas eu de défaite soviétique au Congo puisque l'U.R.S.S. n'y avait pas de soldats et ne s'y livrait à aucune ingérence.

M. WIGNY, en réponse à M. KHROUCHTCHEV, rappelle la position belge. Élevant ensuite le débat, il montre qu'en défendant la Belgique contre des accusations aussi injustifiées, c'est en réalité les intérêts des petites et moyennes puissances qu'il défend au sein d'une Organisation qui s'est notamment donnée pour idéal de préserver, face aux grandes nations, leur indépendance et leur dignité.

Au Katanga, le Gouvernement TSHOMBE déclare qu'il n'a pas l'intention de modifier ses méthodes de répression en cas de soulèvements contre l'ordre établi. Le commandement de l'O. N. U. maintient sa volonté d'intervenir en pareils cas.

Le samedi 24 septembre, le colonel MOBUTU s'entretient avec 24 septembre le président KASA-VUBU puis avec M. LUMUMBA, en les pressant de se réconcilier. Il poursuit ses contacts le dimanche 25 avec 25 septembre plusieurs leaders. L'après-midi, M. LUMUMBA fait, sous escorte ghanéenne, une tournée dans les communes africaines ; il est chaleureusement applaudi par de nombreux Congolais. En rentrant à sa résidence, il reçoit le chargé d'affaires du Ghana, M. WELBECK. Celui-ci déclare en sortant qu'il multiplie les efforts pour réconcilier MM. KASA-VUBU et LUMUMBA et que cette réconciliation pourrait intervenir dans les quarante-huit heures. Le colonel MOBUTU proteste auprès du commandement de l'O. N. U. contre l'ingérence de M. WELBECK et le rôle joué par le contingent ghanéen. Le soir, M. LUMUMBA déclare aux journalistes qu'il est très optimiste, qu'il souhaite la réconciliation, même avec M. TSHOMBE, qu'il va remanier son Gouver-

nement, faire voter la constitution définitive du pays avant un mois, rétablir les relations avec l'U.R.S.S. et faire régner la paix et la concorde. A New-York, le week-end donne aux représentants des différents États l'occasion de contacts multiples. Le lundi 26 septembre, le colonel MOBUTU donne ordre au contingent ghanéen d'évacuer le camp Léopold avant le lendemain à midi et renouvelle à M. DAYAL son désir de voir les troupes ghanéennes et guinéennes retirées du Congo. Celles-ci, dit-il, apportent un appui inadmissible à M. LUMUMBA, allant jusqu'à lui prêter escorte alors qu'elles ne font rien pour empêcher, comme ce midi par exemple, que les commissaires généraux NUSSBAUMER et KANDOLO soient roués de coups, sous leurs veux, devant la résidence. Le président KASA-VUBU déclare dans Le Courrier d'Afrique que le Gouvernement ILEO se présentera incessamment devant les Chambres. Quant à M. LUMUMBA, il annonce aux journalistes que 26 militaires sont venus, avec l'accord du président KASA-VUBU, lui dire leur désir de voir fonctionner sans retard un Gouvernement; M. LUMUMBA se dit enchanté de l'attitude de M. KASA-VUBU et déclare qu'il fait confiance à l'armée et au colonel MOBUTU.

M. DAYAL fait son premier rapport sur la mission de l'O. N. U. : il trace un sombre tableau de la dégradation des institutions.

A l'Assemblée générale des Nations-Unies, M. HAMMARSKJÖLD répond aux critiques de l'U.R.S.S. Ce sont, dit-il, le poste même du secrétaire général et aussi certains principes de la Charte qui sont en cause, celui notamment selon lequel les forces de l'O. N. U. ne sont au service d'aucun Gouvernement mais au service exclusif de l'Organisation. Il déclare, en ces matières, préférer la rupture au compromis. Cependant, les contacts se multiplient entre occidentaux, neutres et communistes. Il apparaît nettement que M. KHROUCHTCHEV lie le sort du Secrétaire général, dont il veut l'élimination, à la négociation du désarmement qui constitue un des thèmes majeurs de cette session : dans sa pensée il ne peut être question de confier le contrôle du désarmement à « un partisan invétéré de l'Occident ».

27 septembre

26 septembre

Le mardi 27 septembre M. ILEO déclare à la presse que la crise congolaise ne sera pas résolue par une réconciliation entre MM. KASA-VUBU et LUMUMBA. Il s'agit, dit-il, d'un problème plus important et plus profond ; d'où la nécessité d'une confé-

rence de la Table ronde dont le principe est maintenant admis et qui sera présidée par M. KASA-VUBU lui-même. Il réaffirme qu'à ses yeux le Gouvernement LUMUMBA n'a plus d'existence légale ; quant au Collège des Commissaires généraux, il ne peut s'agir que d'une formule de courte durée.

A New-York, le président NASSER accuse, devant l'Assemblée générale, l'impérialisme belge d'avoir voulu reprendre le Congo, après une mise en scène de retrait rapide le 30 juin. Il dénonce aussi l'impérialisme qui tente d'utiliser les Nations-Unies pour masquer ses desseins et il estime que les choses devraient être ramenées à ce qu'elles étaient au moment où le Gouvernement légitime de Léopoldville demanda l'aide de l'O. N. U. et où celleci agréa cette requête dans le but de sauvegarder l'unité congolaise. Cependant, le président NASSER s'abstient de s'associer aux critiques de M. KHROUCHTCHEV contre M. HAMMARSKJÖLD. A Bruxelles, le premier ministre EYSKENS lit à la Chambre la déclaration ministérielle de son Gouvernement remanié :

« La politique du Gouvernement à l'égard du Congo, dit-il, s'inspire, d'une part, du souci d'assistance aux populations congolaises dans la mesure où celles-ci le souhaitent et, d'autre part, de la volonté de sauvegarder les intérêts moraux et matériels de la Belgique. Membre des Nations-Unies, la Belgique collabore pleinement avec cette Organisation dans l'exécution des résolutions relatives au Congo. Le Gouvernement entend profiter de la présente circonstance pour protester avec énergie, comme l'a déjà fait le Ministre des Affaires étrangères à l'O. N. U., contre les reproches violents qui ont été exprimés à l'adresse de notre pays à l'occasion de différentes réunions internationales et tout récemment encore. La Belgique a accordé l'indépendance au Congo dans des conditions de loyauté et de très grande générosité. Elle n'a jamais un seul instant songé à remettre en cause cette indépendance. Bien au contraire, au lendemain du 30 juin, elle était prête à mettre à la disposition du nouvel État une aide technique à la mesure de ses possibilités. Elle envisageait même d'aider la République du Congo à trouver à l'extérieur les aides complémentaires. Il n'a pu dépendre de notre pays que ces résultats ne soient pas atteints. Le seul objectif de l'intervention de la Belgique au Congo dans la période troublée, dont elle ne peut être tenue pour responsable, a été de protéger la vie des nombreux citoyens belges, hommes, femmes et enfants qui se trouvaient au Congo: c'était son droit et son devoir. A aucun moment il n'a été question d'intervenir dans les affaires intérieures de la République du Congo.

91

Certains milieux internationaux, ces jours derniers encore à l'Assemblée générale de l'O. N. U., portèrent contre notre pays des accusations aussi ridicules qu'injustes. Contre ces attitudes de pays qui, eux, en bien des circonstances, ont employé les moyens qu'ils nous imputent aujourd'hui, la Belgique élève une solennelle protestation : elle repousse avec mépris les attaques injustifiées dont elle est l'objet, d'où qu'elles viennent et quels que soient ceux qui les prononcent. Dans toute la mesure où les circonstances le permettront, pour autant que le Gouvernement du Congo le souhaite et soit en mesure de garantir leur sécurité, le Gouvernement favorisera le retour au Congo de ceux de nos concitoyens qui, dans les services publics, ont la possibilité de remplir un rôle de conseiller auprès du jeune État. Il en sera de même en ce qui concerne les employés du secteur privé et les travailleurs indépendants et les colons qui souhaitent pouvoir reprendre leurs activités en Afrique ».

28 septembre Le mercredi 28 septembre le bureau de l'Assemblée générale des Nations-Unies décide, sans discussion, de proposer l'inscription à l'ordre du jour de la session de « la situation dans la République du Congo ». Ce titre, formulé par Ceylan, remplace le titre proposé par l'U.R.S.S. : « menace contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo ».

29 septembre

Le jeudi 29 septembre le président KASA-VUBU, ratifiant l'initiative du colonel MOBUTU, installe officiellement le Collège des Commissaires généraux en présence des ambassadeurs ou représentants de 16 pays et de la presse internationale (¹).

A l'Assemblée générale des Nations-Unies, le premier ministre britannique M. Mac MILLAN approuve l'action de l'O. N. U. au Congo et rend hommage à M. HAMMARSKJÖLD; il ne pense pas que les désaccords d'ordre constitutionnel entre les dirigeants congolais relèvent de l'Assemblée; quoi qu'il en soit ce serait, dit-il, une tragédie si le Congo devenait un champ clos pour la compétition entre les deux grands groupes de puissances. Ce passage du discours de M. Mac MILLAN est un de ceux qui provoquent la colère de M. KHROUCHTCHEV.

A New-York encore, M. Вомвоко déclare aux journalistes que c'est aux termes d'un accord passé avec M. LUMUMBA que

⁽¹⁾ États-Unis, Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Japon, Tunisie, Inde, Chine nationaliste, Allemagne fédérale, Italie, Liberia, Danemark, Canada, Suède.

l'U.R.S.S. a envoyé des armes et des munitions au Congo. Il accuse, par ailleurs, le Ghana de tenter de faire du Congo un « satellite » et d'intervenir dans les affaires intérieures du pays. Photocopies de documents établissant ces faits seront, conclut-il. très prochainement distribuées aux membres des Nations-Unies.

Le vendredi 30 septembre le colonel MOBUTU critique l'instal- 30 septembre lation officielle par M. KASA-VUBU du Collège des Commissaires généraux : en agissant ainsi, dit-il, le Président est sorti de la neutralisation que j'avais ordonnée à tous les politiciens. Le porte-parole de l'O. N. U. au Congo déclare que l'Organisation traitera avec le Collège : « La position de l'O. N. U. est simple, dit-il : elle traite avec ceux qui occupent effectivement les fauteuils ministériels». M. LUMUMBA, cependant, critique le colonel MOBUTU et certains responsables de l'O. N. U. au Congo ; il exprime sa confiance dans les états africains indépendants ; il émet le souhait que l'Assemblée générale des Nations-Unies adopte une résolution sauvegardant la liberté et l'indépendance du Congo, ordonnant aux forces des Nations-Unies de ne collaborer qu'avec le Gouvernement légal et créant une commission chargée d'enquêter sur le mauvais emploi des fonds de l'O. N. U. au Congo.

Mais ce qui retient avant tout l'attention ce jour-là, c'est la préparation de la conférence de la Table ronde annoncée tant par le Gouvernement ILEO que par le colonel MOBUTU et le Collège des Commissaires généraux. M. Вомвоко, président du Collège, quitte New-York pour Léopoldville afin de veiller aux préparatifs. Au Katanga et au Sud-Kasai, on note toutefois un raidissement. M. TSHOMBE refuse de recevoir des émissaires du colonel MOBUTU et pose ses conditions :

1) La conférence doit se tenir dans un endroit neutre ;

2) Avec un petit nombre de personnalités politiques judicieusement choisies :

3) Le président TSHOMBE désire, en outre, être officiellement fixé sur la composition du Gouvernement congolais avec lequel il sera appelé à traiter.

M. KALONDJI est plus exigeant encore :

1) La conférence doit se tenir dans un endroit neutre mais africain :

2) M. LUMUMBA, loin d'y être invité, doit être traduit en justice;

3) La conférence doit se fixer comme objectif de doter le Congo d'une structure confédérale.

Quant à M. LUMUMBA, il se refuse dès à présent à assister à la conférence car, dit-il, seul le parlement pourrait en décider la réunion.

A New-York, M. WIGNY prononce devant l'Assemblée générale un discours écouté. Il rappelle le processus politique qui conduisit la Belgique à reconnaître l'indépendance du Congo, montre que le pays était équipé pour faire belle figure d'État indépendant et décrit l'assistance que la Belgique était décidée à lui apporter dans le cadre du traité d'amitié :

«La péripétie, conclut-il, ne doit pas masquer l'histoire. C'est le peuple congolais, les experts belges — et personne d'autre — qui ont équipé économiquement, socialement, humainement ce magnifique pays. C'est le peuple congolais, le peuple belge et personne d'autre qui ont réalisé au 30 juin l'indépendance politique du Congo. Une crise grave, douloureuse pour tous, ne doit pas cacher les réalités durables. Dès qu'il aura rétabli l'ordre dans ses affaires intérieures, le Congo se révélera ce que ses populations associées à nous ont préparé pendant 80 ans : une grande puissance d'Afrique ».

M. SCHAUS, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, rend hommage à M. HAMMARSKJÖLD et prend la défense de la Belgique.

1er octobre

9%

Le samedi 1^{er} octobre, à un dîner offert par l'Ambassade guinéenne à l'occasion du deuxième anniversaire de l'indépendance de la Guinée, M. LUMUMBA parle encore de réconciliation avec M. KASA-VUBU et affirme qu'il ne sera jamais communiste, mais nationaliste.

Ce jour-là l'Agence congolaise de Presse, qui avait suspendu ses activités le 24 septembre sur l'ordre du Collège des Commissaires généraux, rouvre ses bureaux sous la direction de M. KA-PELLA, nommé dans l'entre-temps commissaire général adjoint à l'Information.

2 octobre

Le dimanche 2 octobre, six parlementaires du M.N.C.-LUMUMBA de la Province Orientale, parmi lesquels MM. Songolo et BAELONGI, désavouent publiquement à Léopoldville, devant 3.000

personnes, l'ancien premier ministre en raison des « engagements » pris par lui vis-à-vis de certains pays de l'Est et maintenant formellement prouvés.

L'arrivée à Léopoldville d'un contingent indonésien de 1.500 hommes porte à 18.000 hommes les effectifs de l'O. N. U. au Congo ; ces 18.000 hommes représentent 28 pays. A Léopoldville toujours, légers tiraillements entre le commandement de l'O. N. U. et le colonel MOBUTU : celui-ci proteste contre l'arrivée du contingent indonésien, qu'il croit être de tendance communiste ; il proteste aussi contre le refus de l'O. N. U. d'autoriser le départ pour l'Angleterre d'un groupe de 36 officiers stagiaires congolais.

Au Katanga, 100 soldats marocains occupent Mitwaba, à la suite de troubles qui ont éclaté le 30 septembre ; le Gouvernement katangais et le commandement de l'O. N. U. donnent des versions différentes de ces troubles.

A l'Assemblée générale des Nations-Unies, M. KHROUCHTCHEV demande à nouveau, le lundi 3 octobre, la démission de M. HAM-MARSKJÖLD. Mais ce dernier fait l'objet d'une longue ovation, notamment de la part des représentants des puissances non engagées, et annonce qu'il restera à son poste jusqu'à la fin de son mandat.

Au cours de son intervention devant l'Assemblée, le président NEHRU déclare qu'il ne peut y avoir de solution au Congo que dans le respect de l'intégrité de l'État congolais. Il déplore la présence, notamment au Katanga, de milliers de Belges qui, dit-il, quelle que soit la dénomination sous laquelle cette présence est expliquée, ne font que prolonger l'occupation. Il suggère que l'Assemblée générale envoie au Congo une commission d'enquête pour déterminer combien de troupes belges s'y trouvent encore, quel est leur rôle et comment effectuer leur évacuation totale. Des forces de désintégration, dit-il encore, ont été déchaînées au Congo par ceux qui ne veulent pas le bien du peuple congolais. Il ajoute que les grandes puissances doivent s'abstenir de toute intervention et qu'en dernière analyse c'est le peuple congolais qui choisira son gouvernement, bon ou mauvais ; aussi est-ce le devoir de l'O. N. U. d'aider le Parlement congolais à se réunir et à fonctionner effectivement. A ce discours, vivement applaudi, M. MOREAU DE MELEN réagit, au nom de

3 octobre

la Belgique, avec vigueur. Il fait un parallèle entre les progrès réalisés en Inde et au Congo et il demande à l'Assemblée générale de juger la Belgique, objectivement et sans haine.

4 octobre

5 octobre

Le mardi 4 octobre, le Katanga demande son admission aux Nations-Unies en tant qu'état souverain. Le chef de la section d'Élisabethville de la CONAKAT, M. NDELA KAMBOLA, s'en prend violemment ce jour-là à la Belgique qui, dit-il, veut maintenir sa domination au Katanga. Il préconise diverses mesures antibelges, telles que la nationalisation de l'Union Minière, l'abandon de l'assistance technique de la Belgique et le recours à celle de la France. Le lendemain, mercredi 5 octobre, M. TSHOMBE désavoue cette prise de position. L'affaire est cependant sérieuse. car le Gouvernement katangais estime devoir publier une déclaration définissant explicitement sa ligne politique. Dans cette déclaration, il reproche au Gouvernement belge de n'avoir pas préparé le Congo à l'indépendance et de l'avoir doté de structures qui ne tenaient aucun compte des réalités et aspirations des peuples congolais. Il rend hommage à la clairvoyance du Roi qui avait, dès le 13 janvier 1959, insisté sur la nécessité de respecter les particularismes régionaux et il rappelle ses sentiments de sympathie à l'égard du peuple belge. Il précise ensuite que plus aucun étranger, belge ou d'autre nationalité, n'occupe un seul poste de commandement dans le Gouvernement et l'administration du Katanga :

«... prétendre le contraire, comme le font certains hommes d'État à la tribune de l'Assemblée générale des Nations-Unies marque, dit-il, soit le souci délibéré de travestir la vérité, soit un manque complet d'information concernant la situation existante ».

Il rend par ailleurs hommage à ces étrangers, dont la compétence technique et le travail désintéressé ont « rendu possible une africanisation poussée des cadres sans compromettre la vie administrative, économique et sociale du pays ». Abordant le domaine économique et financier, il déclare :

« Maître de sa destinée, le peuple katangais entend demeurer maître de ses richesses. Nul n'ignore que les sociétés qui ont découvert et mis en valeur les ressources naturelles du pays ont été constituées grâce aux apports conjoints de la science, des capitaux et du travail tant des étrangers que des ressortissants katangais. Ces

sociétés, qui alimentent pour une très grosse partie le trésor de l'État, ont contribué à l'essor et à la prospérité du pays. Par leurs investissements répétés elles ont développé le potentiel industriel et agricole du Katanga et permis la création d'une industrie de transformation importante». Le gouvernement katangais se déclare encore « conscient de l'importance que revêt pour l'avenir du pays l'afflux de capitaux étrangers » et s'affirme décidé à maintenir le climat de confiance indispensable à cet afflux. Il adresse un pressant appel à tous les responsables des partis et associations afin qu'ils ne compromettent pas, par des propos inconsidérés et notamment par « certains slogans qui se justifiaient pendant la période électorale mais qui ne sont plus de mise actuellement » l'œuvre d'entente et de progrès entreprise par lui. « En conclusion, dit-il, le Gouvernement proclame à nouveau sa volonté formelle de construire un État heureux et prospère où tous les habitants, sans distinction de race ou de nationalité, pourront se côtoyer et œuvrer dans l'intérêt général. Il est conscient que cet intérêt général sera plus efficacement réalisé dans un régime de libre entreprise ».

A Léopoldville, le mouvement d'opposition à M. LUMUMBA se renforce. Un document, signé cette fois par 29 sénateurs et députés M. N. C., ressortissants de la Province Orientale, désavoue sévèrement M. LUMUMBA, en raison de sa « trahison communiste ».

Le jeudi 6 octobre, M. KAMBOLA déclare être en parfaite identité de vues avec le Gouvernement TSHOMBE.

Le vendredi 7 octobre, M. LUMUMBA annonce qu'il vient de remanier son Gouvernement en y introduisant MM. BOLIKANGO (vice-présidence du Conseil), KALONDJI (Agriculture) et M'POLO (Défense nationale). M. M'POLO confirme, MM. BOLIKANGO et KALONDJI démentent. Le colonel MOBUTU rejette un plan du secrétariat général de l'O. N. U., annoncé la veille, prévoyant la fondation prochaine d'une académie militaire pour la formation de jeunes officiers congolais : le colonel estime qu'il faut d'abord envoyer ces officiers se former à l'étranger et fonder ensuite, avec eux, l'école militaire nécessaire au Congo. Au nord-est du Katanga, de nouveaux troubles se produisent ; M. KIBWE proteste auprès de l'O. N. U. contre l'insuffisance de ses contingents dans ce secteur.

Le samedi 8 octobre, M. ILEO stigmatise la récente manœuvre de M. LUMUMBA et annonce que son gouvernement se présentera bientôt devant le Parlement. Au nord-est du Katanga, les troubles

6 octobre

7 octobre

8 octobre

prennent de l'ampleur ; les Européens de Kabalo, réfugiés dans les hôtels, sont évacués ; dans la région environnante, huit Européens dont une femme ont trouvé la mort après d'affreux supplices ; avec l'aide du commandement de l'O. N. U., des renforts et des secours sont acheminés d'urgence.

9 octobre

Le dimanche 9 octobre, la tension entre le Gouvernement katangais et le Gouvernement belge s'accroît. M. TSHOMBE rend publique une lettre qu'il vient d'adresser à M. EYSKENS. Cette lettre fait grief aux représentants de la Belgique à l'O. N. U. et aux États-Unis de mener

«... une action systématique de dénigrement auprès des délégués de certains pays africains et européens, afin de les dissuader de reconnaître l'indépendance du Katanga et de les convaincre que seule la thèse belge préconisant une structure unitaire est susceptible de sauver le Congo du chaos et de l'anarchie ». M. TSHOMBE déclare interpréter cette attitude « comme un acte inamical dont les conséquences pourraient être très graves » et conclut : « Au cas où le Gouvernement belge persisterait à couvrir et à encourager certaines manœuvres dirigées contre le Katanga et la politique que celui-ci défend dans l'intérêt des populations congolaises, le Gouvernement katangais n'hésiterait pas à modifier radicalement sa politique à l'égard de la Belgique et à abandonner la sollicitude constante qu'il a témoignée pour les intérêts belges depuis l'indépendance, avec une sincérité et un courage qui lui ont valu de nombreuses critiques tant au Congo qu'à l'étranger ».

M. EYSKENS répond à M. TSHOMBE par une lettre personnelle dont le texte n'a pas, à notre connaissance, été rendu public.

A Léopoldville, M. LUMUMBA fait, ce jour-là, le tour des bars et annonce aux consommateurs qu'il reprend le pouvoir ; il fait la même déclaration dans un hôtel. Les gendarmes dépêchés par le colonel Mobutu arrivent, par deux fois, trop tard pour l'arrêter.

10 octobre

Le lundi 10 octobre, de nouveaux événements se produisent à Léopoldville. Le matin, l'armée congolaise prend position devant le Palais de la Nation et encercle la résidence de M. LU-MUMBA. L'après-midi, un détachement ghanéen prend position, à la résidence, derrière le dispositif congolais mais se retire devant la menace du colonel MOBUTU de faire usage de ses armes. Le soir, le Collège des Commissaires généraux exige du comman-

dement de l'O. N. U. qu'il lui remette M. LUMUMBA, sous la menace de lancer un assaut militaire contre la résidence en cas de refus ; l'ultimatum, approuvé par le président KASA-VUBU, expire le lendemain à 15 heures. Le soir encore, М. Вомвоко précise la position de son Collège au cours d'une conférence de presse. Il réaffirme que l'O. N. U. n'a pas le droit de s'immiscer dans un problème intérieur. Il s'en prend à

«... certains pays qui pratiquent une prétendue politique africaine » ou « manœuvrent aux Nations-Unies pour obtenir le leadership africain »: « Nous en avons assez, dit-il, de ces pays qui voudraient établir leur tutelle ici. Nous sommes décidés à faire respecter notre souveraineté. Que les pays qui prêchent le neutralisme positif l'appliquent au Congo».

M. Вомвоко précise encore que le dernier mandat d'arrêt lancé contre M. LUMUMBA est contresigné, à la demande de l'O. N. U., par le président KASA-VUBU et qu'il s'étaie sur certains faits nouveaux, établissant la volonté délibérée de M. LUMUMBA de continuer à semer le trouble et le désordre avec l'aide de terroristes étrangers ; «cette semaine, conclut M. Вомвоко, doit être la semaine des grandes décisions ».

A New-York l'Assemblée générale, entérinant la proposition de son bureau, inscrit la question du Congo à l'ordre du jour de sa session. M. SEKOU TOURÉ, président de la Guinée, propose de faire siéger immédiatement une délégation congolaise présidée par M. LUMUMBA.

Le mardi 11 octobre, la tension subsiste à Léopoldville. 11 octobre М. Вомвоко déclare que l'ultimatum adressé à l'O. N. U. reste en vigueur. M. BADIBANGA, représentant personnel du président KASA-VUBU à l'O. N. U., remet au Secrétaire général une nouvelle protestation du Chef de l'État contre l'ingérence de l'O. N. U. dans les affaires intérieures du pays. Le colonel MOBUTU fait venir des renforts de Thysville. M. WELBECK, chef de la délégation ghanéenne, rejoint Léopoldville après un bref séjour à Accra afin de reprendre ses efforts de réconciliation entre MM. KASA-VUBU et LUMUMBA.

Au Katanga, de nouveaux désordres se produisent à Kabalo. En province orientale, M. FINANT, arrêté puis évadé, est repris à Bondo.

Le mercredi 12 octobre, le commissaire général à l'Information 12 octobre

99

M. BOLELA parle à la presse d'une rupture éventuelle des relations avec les Nations-Unies et d'un arrêt des émissions de l'O. N. U. à Radio-Léopoldville : le Collège attend toujours en effet une réponse précise de M. HAMMARSKJÖLD à son ultimatum au sujet de la remise de M. LUMUMBA. Cependant, dans le courant de la journée, le dispositif mis en place par le colonel MOBUTU autour de la résidence se désagrège. Dans un document répandu par les amis de M. LUMUMBA, celui-ci accuse le Collège de pousser la mauvaise foi jusqu'à s'attaquer sans raison aucune à l'O. N. U. ; il souhaite que l'O. N. U. aide le Congo à sortir de l'anarchie et il déclare que les leaders congolais doivent passer l'éponge sur leurs différends.

Ce jour-là encore, M. TSHOMBE, en accord avec la Belgique qu'il remercie pour son aide, met fin à la mission d'assistance technique qui a accompli la plupart de ses tâches. Il annonce que le professeur CLEMENS, de l'Université de Liège, a accepté de diriger désormais, en qualité de conseiller, les services de coopération technique qui resteront au Katanga et qui seront, désormais, sous l'autorité directe et exclusive du Gouvernement katangais.

A l'Assemblée générale des Nations-Unies le Soudan, qui s'appelle depuis sa séparation d'avec le Sénégal la République du Mali, aligne ses thèses sur celles de l'U.R.S.S. et de la Guinée, demandant notamment que M. LUMUMBA et sa délégation viennent immédiatement occuper leurs sièges. M.KHROUCHTCHEV, déchaîné par les échecs qu'il vient de subir sur la question de l'admission de la Chine communiste (8 octobre) et sur celle du désarmement (11 octobre), se livre à des violences insensées au cours de la discussion de son projet de résolution sur l'émancipation des peuples encore colonisés.

13 octobre

Le jeudi 13 octobre, MM. KASA-VUBU et BOMBOKO protestent à nouveau auprès de M. HAMMARSKJÖLD au sujet de l'opposition mise par le commandement de l'O. N. U. à l'arrestation de M. LUMUMBA, opposition qui constitue une ingérence répétée dans les affaires intérieures du pays. Ils signalent que M. LUMUMBA s'est rendu coupable de délits de droit commun, notamment de séquestration de Congolais dans les caves de sa résidence. Ils concluent :

« Nous élevons une dernière et solennelle protestation contre l'ingérence ridicule de l'O. N. U. dans nos affaires intérieures. Si

le représentant n'est plus maître des contingents militaires de certains pays, nous dénonçons l'agression et l'invasion du territoire congolais par ces pays et nous adjurons les Nations-Unies de prendre immédiatement leurs responsabilités ».

Cependant, le colonel Мовити désavoue ces initiatives et adopte, à l'égard de M. LUMUMBA, une attitude beaucoup moins intransigeante :

«Ce n'est pas, dit-il, à M. Вомвоко ni à son Collège qu'il appartient de donner des ordres à l'armée pour arrêter M. LUMUMBA. Il n'appartient par ailleurs ni à M. KASA-VUBU, ni aux autres politiciens neutralisés le 14 septembre d'ordonner cette arrestation. Je ne ferai pas la guerre à l'O. N. U. pour l'ancien premier ministre. Ce n'est d'ailleurs pas à sa personne que j'en ai, mais à sa politique. Quant au blocus militaire de sa résidence, il sera maintenu indéfiniment ».

Ce « blocus », déjà atténué le mercredi 12, s'évanouit complètement le lendemain de la déclaration du colonel : dès le vendredi 14 octobre, M. LUMUMBA recommence à recevoir ses amis, congolais et étrangers. M. N'DELE, devenu vice-président du Collège, annonce aux journalistes dans un hôtel de Léopoldville que le Congo est prêt à reprendre les relations diplomatiques avec l'U.R.S.S., la Tchéco-Slovaquie et la Belgique, pour autant que ces nations s'engagent à respecter la souveraineté du pays. Il affirme le désir du Congo de collaborer à nouveau avec les Belges, mais à cette stricte condition. A sa sortie de l'hôtel, il est sauvagement attaqué par des partisans de M. LUMUMBA et s'en tire de justesse, blessé.

A New-York, M. KIMBA révèle la demande d'admission adressée aux Nations-Unies par le Katanga, le 4 octobre. Il ajoute que la Belgique a tort de nier l'évidence et de refuser d'abandonner sa politique erronée.

Le samedi 15 octobre, le commandement de l'O. N. U. exprime officiellement sa sympathie à M. N'DELE, ainsi que ses regrets au sujet de l'agression dont il a été victime. Les gardes, patrouilles et piquets de l'O. N. U. sont renforcés à Léopoldville, d'autant que depuis deux jours divers accrochages ont eu lieu entre partisans de M. Kasa-VUBU et partisans de M. LUMUMBA.

Au Katanga, on signale des rencontres entre gendarmes et

14 octobre

15 octobre

endelso 81

Baluba. A la réception d'adieu donnée par M. ROTSCHILD, le président TSHOMBE remercie la Belgique pour son assistance technique mais la presse de reconnaître l'indépendance de son pays.

16 octobre

Le dimanche 16 octobre, le colonel MOBUTU se rend à Élisabethville et y rencontre M. TSHOMBE. Il ressort des déclarations faites à l'issue de cette visite que l'entretien, très cordial, a révélé une identité de vues entre les deux interlocuteurs, notamment quant à l'attitude à adopter à l'égard du communisme; que la neutralisation des hommes politiques congolais sera maintenue, en dépit des pressions de l'O. N. U. et de certains pays africains, jusqu'au 31 décembre et que la question des structures futures du pays sera examinée après cette date. Au sujet de M. LUMUMBA, le colonel MOBUTU répète qu'il agit selon sa conscience et qu'il n'a pas l'intention de faire tuer ses soldats pour lui.

Ce jour-là également, le Gouvernement katangais et le commandement de l'O. N. U. concluent un accord aux termes duquel les forces des Nations-Unies interviendront d'une façon plus active « afin d'arriver à un apaisement rapide de la situation dans certaines régions ».

17 octobre

Le lundi 17 octobre, le Gouvernement provincial de Léopoldville ordonne le couvre-feu, afin d'enrayer le terrorisme qui se propage depuis l'attentat contre M. N'DELE.

Aux Nations-Unies, M. HAMMARSKJÖLD rend hommage à l'œuvre réalisée par l'Organisation au Congo. Ce qui a été dit au sujet du Congo au cours du débat général, déclare-t-il, n'était le plus souvent pas fondé. On a oublié qu'il s'est agi avant tout de répondre aux besoins urgents du peuple congolais et donc d'assumer des responsabilités qui constituent un lourd fardeau et nullement un privilège. L'Inde, l'Indonésie, la R. A. U. et Ceylan se joignent au Maroc et au Ghana pour appuyer la proposition guinéenne d'inviter un représentant du Gouvernement LUMUMBA à venir siéger à l'Assemblée. En clôturant le débat général, M. KRISHNA MENON propose la convocation immédiate du Parlement congolais, le retrait du Congo de tout le personnel non congolais qui n'appartient pas à l'O. N. U. et la distribution de toute aide au Congo par l'entremise des Nations-Unies.

18 octobre

Le mardi 18 octobre, on apprend que M. HAMMARSKJÖLD a

adressé deux lettres, l'une au Gouvernement katangais, l'autre au Gouvernement belge. Ces lettres, qui paraissent antérieures à la déclaration de M. KRISHNA MENON, vont exactement dans le même sens. Elles sont, par ailleurs, rédigées en des termes qui étonnent de la part du Secrétaire général des Nations-Unies. A M. TSHOMBE, M. HAMMARSKIÖLD écrit notamment :

« La présence continue d'un nombre considérable de ressortissants belges militaires, paramilitaires et civils au Congo est une des trois causes principales de la tension dans le pays, les autres étant la situation confuse et inquiétante qui continue d'exister à Léopoldville et le conflit constitutionnel non résolu menacant l'intégrité du Congo que symbolise le nom du Katanga. Si nous pouvions pleinement circonscrire le facteur belge et l'éliminer, et si nous pouvions amorcer une réconciliation entre le Katanga et le reste du territoire de la République du Congo, la situation pourrait fort bien être redressée à Léopoldville. Je suis certain que, dans cette perspective, vous désirerez vous-même revoir votre politique, étant donné que le Katanga pourrait se trouver coupé de toute assistance extérieure. excepté celle que vous pourriez recevoir dans le cadre de l'aide fournie à la République du Congo par l'intermédiaire des Nations-Unies. Il devrait également être clair que les possibilités qu'ont les Nations-Unies de prévenir des initiatives inconsidérées de la part de ceux qui, à l'heure actuelle, sont responsables de l'emploi de la majeure partie de la population d'Élisabethville, disparaîtraient si une entente touchant la politique future ne se faisait pas dans le sens indiqué. Mais votre coopération peut être décisive pour l'avenir du pays. Ie connais votre patriotisme ».

Quant à la Belgique, M. HAMMARSKJÖLD la prie de

«... retirer tout le personnel militaire, paramilitaire ou civil mis à la disposition des autorités du Congo et de suivre dorénavant l'exemple de nombreux autres États en faisant parvenir toute l'aide au Congo par l'intermédiaire des Nations-Unies». M. HAMMARSK-JÖLD affirme à ce sujet que « l'aide unilatérale que le Gouvernement belge continue à fournir aux autorités tant du Katanga que du Kasai méridional n'est pas conforme à ce que demande l'Assemblée générale dans sa résolution du 20 septembre et est, en fait, une entrave au rétablissement de la situation politique normale dans la République du Congo».

Sans nous livrer à l'analyse des nombreux problèmes que

soulèvent ces documents, notons simplement que la position de M. HAMMARSKJÖLD va incontestablement au delà de la résolution du 20 septembre, qui avait pris soin de ne prohiber que l'assistance *militaire* des États membres en marge de l'O. N. U.

A Stanleyville, MM. GIZENGA et SONGOLO se disputent le contrôle de la Province Orientale. A Léopoldville, un conflit d'autorité surgit entre M. D. KANZA, premier bourgmestre nommé par M. KAMITATU et M. V. MOANDA, premier bourgmestre nommé par M. DIOMI; M. MOANDA lève, dans certaines communes, le couvre-feu ordonné lundi.

19 octobre

Le mercredi 19 octobre, on apprend que M. EYSKENS a adressé une réponse « sèche et décisive » à la lettre de M. HAMMARSKJÖLD.

A Léopoldville, le colonel MOBUTU fait arrêter une quinzaine de partisans de M. LUMUMBA suspectés de complot, parmi lesquels figurent MM. SENDWE et KASHAMURA. Le commissaire général à l'intérieur, M. NUSSBAUMER, déclare que des uniformes ghanéens ont été découverts chez M. SENDWE et que, d'ailleurs, plusieurs soldats ghanéens sont en réalité des Congolais. Cependant, MM. SENDWE et KASHAMURA sont relâchés le jour même.

20 octobre

Le jeudi 20 octobre, une nouvelle tension se produit à Léopoldville et au Katanga.

A Léopoldville M. KAMITATU, chef du Gouvernement provincial, accuse le colonel MOBUTU et son « gouvernement provisoire » de faire régner la terreur dans la ville. M. KAMITATU leur donne quarante-huit heures pour mettre fin à ces excès, faute de quoi il décrétera « la mobilisation civile » pour les expulser de la province ou bien il proclamera la sécession de celle-ci. Il prend diverses mesures, frappant notamment tous les journaux d'une interdiction de paraître pour une durée d'un mois : cette interdiction vise surtout *Le Courrier d'Afrique*, seul journal paraissant encore régulièrement dans la capitale.

Le colonel MOBUTU, convoqué par M. DAVAL, se présente au quartier général de l'O. N. U. en grand appareil, escorté par une importante colonne motorisée. A l'issue de l'entretien, il déclare : « L'O. N. U. veut que je m'en aille ». Il ajoute qu'il a remis à M. DAVAL un ultimatum expirant le lendemain ; cet ultimatum porte sur trois points : renforcement des troupes congolaises à l'aérodrome de N'Djili ; retrait du camp LÉOPOLD des troupes ghanéennes qui s'y trouvent encore ; liberté pour l'armée congolaise de circuler dans tout le pays. Quant à M. DAYAL, il déclare qu'il ne peut permettre à une cohue désordonnée comme l'armée congolaise de contrôler le pays : « les soldats congolais, dit-il, ont pillé et violé ici-même » ; il annonce que désormais les casques bleus patrouilleront avec eux.

A Élisabethville, M. TSHOMBE convoque les journalistes, après avoir conféré pendant deux heures avec les fonctionnaires de l'O. N. U. Il accuse les troupes des Nations-Unies stationnées à Kabalo et à Luena d'avoir une conduite inadmissible, pillant, exerçant des sévices sur les Blancs et les Noirs, se rendant coupables de vols de fonds publics, empêchant l'atterrissage d'avions katangais et se montrant incapables de mettre fin aux exactions des rebelles :

« Si les Nations-Unies, dit-il, continuent à ne faire preuve que de peu d'enthousiasme pour la sécurité du pays, le Katanga devra faire quelque chose de très grave en ce qui concerne la prolongation de la présence de la force des Nations-Unies ».

Dans l'immédiat, il demande qu'une commission d'enquête commune se rende à Kabalo.

Le vendredi 21 octobre M. DAYAL rejette l'ultimatum du colonel MOBUTU. Celui-ci, accompagné de M. BOMBOKO, retourne le voir longuement. En sortant, les deux hommes déclarent qu'ils ne tiendront aucun compte des exigences de M. KAMITATU « qui ne représente rien » et que les journaux, notamment, continueront à paraître sous leur protection. Deux heures plus tard, le commandement de l'O. N. U. annonce que la ville est divisée en 17 secteurs, dont la surveillance est confiée à des patrouilles mixtes. Dans la journée, M. KAMITATU essaie de pénétrer à la radio, mais les soldats ghanéens lui en interdisent l'accès.

A Élisabethville, la Commission d'enquête commune rentre le soir de Kabalo. Le ministre de l'intérieur katangais M. MU-NONGO déclare avec irritation qu'il s'agit d'« un scandale comme on n'en a jamais vu »: il accuse le contingent éthiopien d'avoir volé des vivres et des stocks de chemises et même d'avoir remis aux rebelles un camion chargé d'armes. Le commandement de l'O. N. U. réplique par une déclaration écrite, affirmant que ces accusations « sont presque totalement dénuées de fondement », reconnaissant cependant qu'il y a eu « des exemples individuels

21 octobre

105

de malentendus et de manque de sympathie entre Européens et Éthiopiens » et que « quelques soldats se sont emparés d'articles de literie de manière incorrecte ». La déclaration conclut :

« Pour le reste, les accusations formulées hier par M. TSHOMBE semblent constituer une tentative de discréditer les Nations-Unies pour quelque raison obscure. Il ne fait pas de doute que les causes de ces accusations peuvent être trouvées ailleurs qu'à Kabalo. Ces causes peuvent être une tentative de mettre fin à une expérience prometteuse de pacification avant même qu'elle n'ait vraiment commencé ». Plus tard dans la soirée, M. TSHOMBE annonce : « A la suite de l'affaire de Kabalo et devant la mauvaise foi de l'O. N. U. je me vois contraint, dès demain, de demander le rappel des délégués de l'O. N. U. à Élisabethville et d'une partie des membres de l'État-Major du quartier général de l'O. N. U. au Katanga, étant intimement convaincu qu'il est tout à fait impossible de travailler honnêtement avec eux ».

Sa demande de rappel vise surtout M. BERENDSEN et le colonel irlandais BYRNY. Par ailleurs, M. TSHOMBE interdit le défilé des casques bleus qui devait avoir lieu le 24 octobre, à l'occasion de la Journée des Nations-Unies.

A la commission budgétaire de l'Assemblée générale de l'O. N. U., le délégué tchèque annonce que les pays de l'Est ne contribueront pas au financement de l'action des Nations Unies au Congo : « Nul ne peut attendre d'un pays socialiste, dit-il, qu'il finance la conspiration impérialiste en Afrique et ailleurs dans le monde ».

A Bruxelles, à l'issue du Conseil des ministres hebdomadaire, M. WIGNY donne lecture d'un communiqué fixant la position de la Belgique à l'égard des exigences du Secrétaire général des Nations-Unies :

«Le Gouvernement, dit ce communiqué, a pris connaissance de la lettre adressée par M. HAMMARSKJÖLD au représentant de la Belgique à l'O. N. U. Aussi bien dans son fond que par certaines de ses expressions blessantes, cette lettre a provoqué la plus pénible des surprises. La Belgique n'est pas traitée avec la déférence que peut attendre un État souverain qui a été membre loyal de l'O. N. U. depuis sa fondation. Le Gouvernement belge estime que la participation à l'O. N. U. n'est possible et utile que dans la mesure où les États membres — et en particulier la Belgique qui vient de mener le Congo à l'indépendance en dehors de toute pression internationale — sont traités avec correction ».

Sur le fond, la presse belge signale que le Gouvernement aurait l'intention d'adresser à M. HAMMARSKIÖLD une note présentant plusieurs arguments. Cette note

«... repousserait l'accusation invraisemblable selon laquelle les techniciens belges qui, à l'heure actuelle, assurent une grande partie de certains services essentiels du Congo, puissent constituer une cause de désordre. Elle soulignerait également que les intéressés sont des techniciens congolais de nationalité belge qui ont été demandés par les autorités congolaises non seulement d'Élisabethville mais de Léopoldville (1) et que le Gouvernement belge, en accédant à ces requêtes, ne s'est pas permis de juger la légitimité des requérants. Elle ajouterait qu'en voulant remplacer les techniciens belges, permanents placés sous les ordres des autorités congolaises, par des techniciens temporaires dépendant seulement de l'O. N. U. on assisterait en fait à une inadmissible mise sous tutelle d'un état indépendant. Elle remarquerait enfin que les Nations-Unies n'ont ni les moyens financiers, ni les hommes ni les compétences pour faire face à l'immense tâche d'assistance que représente le Congo (2) »

Le samedi 22 octobre, M. KAMITATU abandonne, à Léopold- 22 octobre ville, ses positions intransigeantes:

« Je n'ai, dit-il, aucune force militaire derrière moi, je ne suis que l'homme d'un parti et je suivrai ses consignes. Je vais essayer de rencontrer MM. KASA-VUBU et LUMUMBA et même le colonel MOBUTU, afin d'examiner avec eux les possibilités d'entente ».

Cependant les incidents continuent et, ce soir-là, dix Congolais sont tués dans les communes africaines par des soldats ivres.

(1) A titre documentaire voici – reprises des seules informations de presse – les demandes de techniciens belges émanant du Gouvernement central et des Gouvernements provinciaux autres que le Katanga. Il s'agit soit du rappel de techniciens partis lors des événements de juillet, soit d'un appel à de nouveaux techniciens :

21 juillet	: techniciens pour Inga (Gouvernement central);
23 juillet	: ingénieurs (Gouvernement central) ;
26 juillet	: techniciens en général (Gouvernement central) ;
8 août	: enseignants (Gouvernement provincial du Kivu) ;
9 août	: magistrats (Gouvernement central) ;
1 septembre	e : enseignants (Gouvernement central) ;
16 septembre	e : enseignants (Gouvernement provincial de Léopoldville) ;
6 octobre	: enseignants et autres techniciens (Gouvernement central Gouvernements provinciaux) ;
10 octobre	: techniciens (Gouvernement provincial du Kivu) ;
17 octobre	: enseignants (Gouvernement provincial de Léopolville).

(2) La diplomatie africaine de la Belgique, article signé par Ch. REBUFFAT dans Le Soir du 26 octobre 1960.

et

Le soir encore M. N'KRUMAH, parlant à la radio d'Accra, déconseille l'évacuation des casques bleus ghanéens si l'on veut éviter que la situation ne se détériore dans la capitale.

A New-York, M. BADIBANGA déclare que le président KASA-VUBU l'a chargé de protester une nouvelle fois contre l'ingérence continue des Nations-Unies dans les affaires intérieures du Congo et de demander le rappel de MM. DAVAL et LIU. Il exprime sa surprise à l'égard des nouvelles exigences de M. HAMMARSKJÖLD au sujet de l'aide technique belge au Congo :

« Les Congolais, dit-il, ont besoin des Belges car ce sont les seuls qui connaissent le pays et ses coutumes ».

A Élisabethville, M. TSHOMBE demande officiellement, comme il l'avait annoncé, le rappel rapide de M. BERENDSEN et son remplacement par une personnalité plus qualifiée. Il confirme sa demande le lundi 24 octobre, en faisant préciser que si le Secrétaire général n'y donnait pas suite, M. BERENDSEN serait « expulsé par la force militaire ». Le commandement de l'O. N. U. renonce à organiser le défilé prévu pour commémorer le 15^e anniversaire de la fondation de l'Organisation — défilé interdit, nous l'avons dit, le 21 déjà par M. TSHOMBE. A Léopoldville, l'O. N. U. célèbre cet anniversaire au stade Roi BAUDOUIN, mais la fête est boudée par les hommes politiques congolais comme par la population. Pendant ce temps l'armée congolaise, à nouveau complètement anarchique, sème la terreur dans l'ensemble de la ville.

25 octobre

Le mardi 25 octobre, la tension croît à nouveau à Léopoldville. Le commissaire général à l'information communique que

«... suivant une source digne de foi, certains pays afro-asiatiques, notamment le Ghana, la Guinée et le Maroc, avec l'approbation de certaines personnalités de l'O. N. U. au Congo, se préparent à désarmer les unités de l'armée nationale, s'emparer de la radiodiffusion, imposer un Gouvernement de leur choix par la force et convoquer arbitrairement le Parlement. Les chars des paracommandos seraient neutralisés par des armes antichars récemment débarquées à Léopoldville, qu'ils ont montées sur des jeeps. L'opinion publique de ces pays respectifs serait spécialement préparée par des émissions radiophoniques nationales dans lesquelles le colonel MOBUTU est considéré comme rebelle. Le peuple congolais, poursuit le communiqué, ne tolérera jamais de pareils agissements tendant à créer de la confusion et du désordre dans le pays. Il s'oppose de la façon la plus

24 octobre

énergique à toutes les manœuvres des pays impérialistes et colonialistes quels qu'ils soient ».

En même temps, le colonel MOBUTU annule la visite qu'il comptait faire à M. HAMMARSKJÖLD à New-York ; l'armée occupe les points stratégiques de Léopoldville tandis que des canons antichars de l'O. N. U. prennent position pour barrer la route aux blindés que le colonel MOBUTU veut faire venir de Thysville.

Au Katanga, le commandement de l'O. N. U. réfute une nouvelle fois les accusations du Gouvernement TSHOMBE contre les casques bleus de Kabalo. Dans le cadre de sa politique de pacification, il décide d'établir deux zones neutres démilitarisées (Kabalo-Niunzu-Manono; Kabongo-Bukama-Luena) où seule la force des Nations-Unies pourra patrouiller : cette décision, déclare le commandement, est prise à la suite « des sévices souvent barbares que s'infligent réciproquement gendarmes katangais et civils baluba ».

Le mercredi 26 octobre, au cours d'une réunion tenue au quartier général de l'O. N. U., le colonel MOBUTU s'engage envers M. DAYAL à faire cantonner ses troupes au camp LÉOPOLD. M. DAYAL lui avait, dit-on, reproché les excès de ses soldats, reproche auquel le colonel avait opposé que ses soldats avaient pour unique consigne de rechercher les armes et que les excès en question étaient plutôt le fait de jeunes gens armés et en uniformes. Le soir, l'armée congolaise quitte l'avenue Prince Baudouin. Le colonel MOBUTU annonce cependant que la police et la gendarmerie — à l'exclusion de tout soldat ghanéen — garderont le contrôle des communes africaines ; il ajoute que le commandement de l'O.N.U. lui a accordé le retrait des ghanéens de deux dépôts militaires et a reconnu le collège, mais pas en qualité de gouvernement.

A New-York, le sénateur C. ADOULA et M. CARDOSO, nommé représentant du Collège à l'O. N. U., déclarent à la presse qu'ils viennent de demander, de la part du président KASA-VUBU et du colonel MOBUTU, le rappel immédiat de M. DAYAL, le remplacement du personnel des Nations-Unies au Congo et la fin de l'ingérence de l'O. N. U. dans les affaires intérieures du pays. Évoquant le retour des techniciens belges, ils déclarent :

«... ce retour complique peut-être l'existence des Nations-Unies, mais il ne complique en rien l'existence des Congolais ».

26 octobre

Dans cet ordre d'idées, M. CARDOSO signale que l'U.N.E.S.C.O. vient de s'engager à recruter 500 professeurs de langue française « mais, dit-il, ils ne sortiront pas de ma poche ; or, la rentrée est là ».

A Moscou, les *Izvestia* annoncent que les pays communistes sont prêts à accorder une aide matérielle, militaire et autre, à Cuba et au Congo.

A Élisabethville, l'O. N. U. renforce son contingent, en prévision de l'épreuve de force qui peut se produire à propos du rappel de M. BERENDSEN, exigé par M. TSHOMBE.

27 octobre

Le jeudi 27 octobre, le Cabinet du président KASA-VUBU publie un communiqué au sujet d'un entretien qui eut lieu mardi avec M. DAYAL.

« Au cours de cet entretien qui a duré plus d'une heure, précise le communiqué, il a été rappelé à l'attention de M. DAYAL que le Chef de l'État reste l'autorité légale et incontestable de la République du Congo. En outre, l'attention de M. DAYAL a été attirée sur le fait que le Collège des Commissaires généraux créé à l'initiative du colonel MOBUTU et nommé par ordonnance du 29 septembre 1960 signée par le Chef de l'État, est en ce moment le pouvoir exécutif légal avec lequel l'O. N. U. doit traiter jusqu'à l'entrée en fonction du Gouvernement légal congolais. Le représentant de l'O. N. U. a reconnu le bien-fondé de ces déclarations et des explications qui lui ont été fournies à ce sujet et il a marqué son accord sur ces points. Concernant l'armée nationale congolaise, celle-ci accomplit une mission importante que les troupes de l'O. N. U. ne peuvent réaliser avec autant d'efficacité. En effet, les perquisitions légalement autorisées qui s'opèrent en ce moment dans toute la ville de Léopoldville ont permis de saisir des armes détenues illégalement par certaines personnes. Ces perquisitions évitent à la population congolaise une guerre civile et des tueries malheureuses entre Congolais. Elles ont été décrétées à la suite des actes de terrorisme et d'homicide commis par des jeunes excités, déguisés en policiers, militaires ou onusiens. Le Président de la République a déclaré au représentant de l'O. N. U. qu'il n'est pas question de désarmer l'armée nationale congolaise. Au contraire, celle-ci doit être mieux équipée et bien entraînée. M. DAYAL a répondu qu'il n'entrait pas dans les intentions des dirigeants de l'O. N. U. de désarmer l'armée nationale congolaise. Parlant des arrestations illégales opérées à Stanleyville par la gendarmerie qui s'est mutinée, le représentant de l'O. N. U. a été invité à utiliser les forces onusiennes de cette ville pour libérer immédiate-

ment ces détenus. M. DAYAL a déclaré qu'il fera le nécessaire. L'attention de M. DAYAL a été ensuite attirée d'une manière particulière sur la nécessité de retirer immédiatement les troupes ghanéennes et guinéennes du territoire de la République. Des actes posés par des soldats ghanéens et guinéens, et qui les rendent complices de certains désordres causés à Léopoldville, ont provoqué de la part de la population congolaise une antipathie à l'égard de ces troupes. L'entretien s'est terminé en insistant sur la nécessité d'une coopération loyale et sincère entre l'O. N. U. et les autorités légales nationales du Congo. L'O. N. U. doit cesser de s'immiscer dans les affaires internes du Congo et s'abstenir de prendre des initiatives quelconques sans en référer au préalable aux autorités nationales légales ».

De son côté, le colonel MOBUTU précise que ses soldats ont, grâce à leurs perquisitions, récupéré près d'une tonne d'armes.

Au Katanga, on déclare que le président TSHOMBE a répondu à la lettre de M. HAMMARSKJÖLD en affirmant le droit de son pays de recourir, en toute liberté, aux techniciens de son choix et notamment aux techniciens belges.

Le vendredi 28 octobre, en réponse au communiqué de la pré- 28 octobre sidence de la République, le porte-parole de l'O. N. U. à New-York précise que les relations de l'Organisation avec le collège des Commissaires généraux sont « au jour le jour » et limitées aux problèmes pratiques actuels, mais « ne constituent nullement une reconnaissance de ce Collège en tant que gouvernement ». A l'Assemblée générale des Nations-Unies Ceylan, le Ghana, la Guinée, l'Inde, l'Indonésie, le Mali, le Maroc et la R. A. U. déposent un projet de résolution demandant au Secrétaire général « de prendre toutes dispositions utiles en vue de favoriser et d'assurer la sécurité de la réunion, dans les plus brefs délais, du parlement de la République du Congo ». Quant à M. HAMMAR-SKIÖLD, s'appuyant sur le point 3 de la résolution du 20 septembre, il demande au Comité consultatif de se réunir pendant le week-end pour discuter du problème du Congo et, en particulier, de la question de la réconciliation des dirigeants congolais rivaux.

A Léopoldville, le musicien américain L. ARMSTRONG est reçu comme un roi par la population, au grand dépit de Radio-Moscou qui estime qu'il s'agit là d'une dangereuse « trompette de diversion » des États-Unis.

Au Katanga, le grand chef KABONGO est assassiné.

A Bruxelles, le ministre katangais YAV, arrivé la veille avec 47 élèves officiers et sous-officiers, témoigne une grande cordialité à la Belgique, déclarant que « sa longue action en terre africaine lui a conféré là-bas un droit d'aînesse». Il regrette cependant le mystère inutile qui a entouré son arrivée à la plaine et il réaffirme que le Katanga s'adresse, en matière d'assistance technique, à d'autres pays encore que la Belgique.

29 octobre

Le samedi 29 octobre, le Comité consultatif pour le Congo décide d'envoyer à Léopoldville une commission de bons offices composée de ses 11 membres africains et de ses 4 membres asiatiques. Certains pays auraient préféré une commission plus restreinte mais durent s'incliner devant l'impossibilité de se mettre d'accord sur les désignations.

Au Congo, le commandement de l'O. N. U. annonce que 5.000 partisans de M. KALONDJI, sans uniforme mais armés, sèment le désordre dans la région de Luiza, pillant et dévastant les villages. Il est précisé que ces pillards sont commandés par des officiers blancs et que quatre d'entre eux — un Rhodésien du nom de captain ROBERTS et trois Belges — ont été arrêtés.

A Élisabethville, M. TSHOMBE proteste contre une décision du commandement de l'O. N. U. d'envoyer M. SENDWE dans le Nord-Katanga, en mission de pacification parmi les Baluba ; précisant que M. SENDWE a fait l'objet d'une mesure d'expulsion, M. TSHOMBE qualifie cette décision d'« acte hautement déloyal de M. HAMMARSKJÖLD ». L'O. N. U. maintient la décision.

A la télévision américaine M. A. CORDIER, proche collaborateur de M. HAMMARSKJÖLD, adresse de vives critiques à la Belgique, déclarant que celle-ci ne voulait pas sincèrement l'indépendance du Congo à telle enseigne que, même si l'échéance avait été reculée de cinq ans, elle aurait fait en sorte que le Congo n'y fût pas mieux préparé qu'en 1960.

31 octobre

Le lundi 31 octobre on signale à Léopoldville, de source officieuse, que le président KASA-VUBU et le colonel MOBUTU ont fait part à M. DAVAL de leur refus d'accueillir la commission des bons offices afro-asiatique. Il serait en conséquence sursis à l'envoi de cette commission.

A New-York, M. ZORINE, accusant les Belges de susciter le chaos au Congo et de recruter des bandes armées d'agitateurs, s'étonne par ailleurs que M. HAMMARSKJÖLD n'ait plus fait rap-

port depuis plus d'un mois, accuse le commandement de l'O. N. U. d'empêcher le Parlement congolais de se réunir et demande que M. HAMMARSKJÖLD « présente rapidement un rapport sur les mesures prises par les Nations-Unies pour mettre fin aux activités subversives des agents belges au Congo ». Le Secrétaire général annonce la publication d'un nouveau rapport.

Le mardi 1er novembre M. SENDWE accomplit sa mission de 1er novembre pacification pendant que M. TSHOMBE dénonce, une nouvelle fois, ce qu'il appelle « la mauvaise foi de l'O. N. U. ». A Léopoldville, des entretiens ont lieu entre le colonel MOBUTU et le général RIKHYE, le président KASA-VUBU et M. DAYAL. Quatre mille travailleurs de l'OTRACO se mettent en grève pour appuyer une revendication salariale. A New-York, M. PARISIS, délégué de la Belgique à la commission du budget de l'O. N. U., proteste contre la déclaration télévisée de M. CORDIER.

Le mercredi 2 novembre, le colonel MOBUTU conduit à Brazza- 2 novembre ville une mission militaire en route pour Paris et New-York. Il déclare au président YOULOU que l'O. N. U. interdit le retour de techniciens belges pour favoriser l'implantation de techniciens et de capitaux américains et anglais.

Au Katanga, de sanglants désordres se produisent à Kolwezi. A New-York, le représentant de la Belgique proteste officiellement auprès de M. HAMMARSKIÖLD contre l'incartade de M. Cor-DIER et demande d'être informé des sanctions qui seront prises à son égard.

Le jeudi 3 novembre, l'opposition du président KASA-VUBU 3 novembre à la venue de la commission des bons offices se confirme. Le Président télégraphie à M. HAMMARSKJÖLD :

« L'examen de la légalité de l'acte de révocation de M. LUMUMBA est une affaire strictement intérieure qui n'a pas à être étudiée par une commission de l'O. N. U. Même si une commission internationale voulait s'intéresser à cette question, nous sommes formellement opposés à en accorder le monopole à un pays africain quelconque. Le fait d'avoir des troupes n'est pas un critère suffisant pour s'arroger ce monopole. Une telle commission devrait alors comprendre les représentants de tous les pays africains indépendants ».

De son côté, M. ILEO déclare voir dans l'envoi de cette commission une nouvelle manœuvre du Ghana et de la Guinée. coupables selon lui de dicter au Congo une politique de malheur

avec la complicité des puissances communistes. Évoquant les appuis africains que son Gouvernement recueille actuellement, il déclare :

« Demain, l'unité africaine ne sera plus un vain mot. Cette unité fera réfléchir les brebis galeuses ».

Le même jour, M. HAMMARSKJÖLD soumet à l'Assemblée générale des Nations-Unies et au Conseil de Sécurité le rapport annoncé par lui et émanant de M. DAVAL. Ce rapport décrit la situation comme étant — malgré les efforts des techniciens de l'O. N. U. -- au bord de l'effondrement. Il en attribue les causes à

« ... l'impasse complète » dans laquelle se trouvent les divers « prétendants aux pouvoirs politiques », à l'indiscipline de l'armée congolaise qui mène à « la désintégration constante et souvent rapide de l'ordre public », à « l'intrusion de l'armée sur la scène politique », à l'inexpérience et au manque de méthode du Collège des Commissaires généraux qu'il n'a d'ailleurs jamais été question de reconnaître comme gouvernement légitime, à «l'attitude négative des autorités katangaises dans leurs rapports avec les Nations-Unies sous virtuellement tous leurs aspects », enfin et surtout au « retour graduel mais systématique des ressortissants belges dans les secteurs les plus importants de la vie publique» ainsi qu'à «l'influence belge sur le plan militaire». M. DAYAL déclare qu'une agence de recrutement fonctionne à Bruxelles, dont le but « semble être d'aider à réinstaller une fonction publique composée de ressortissants belges, notamment à l'échelon politique »; il précise par ailleurs que, d'après les renseignements obtenus, « des ressortissants belges arment activement les forces séparatistes congolaises et, dans certains cas, des officiers belges ont dirigé et conduit ces forces qui, dans certaines régions, ont été responsables d'actes de violence »; il note qu'« au Katanga l'influence belge est omniprésente » ; il ajoute que « les activités belges dans les récentes semaines ont accru l'intransigeance du commandement de l'armée nationale congolaise et des autorités du Katanga, entravé l'activité politique pacifique et, en conséquence, la possibilité d'un retour éventuel à un gouvernement constitutionnel et le rétablissement de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays »; il résume son jugement sur ce point en disant que « ces activités paraissent nettement incompatibles avec les directives de l'Assemblée et les objectifs fondamentaux du commandement des Nations-Unies ». Pour le surplus, M. DAYAL observe que les deux seules institutions « dont les fondements sont encore existants » sont

la présidence de la République et le Parlement : « si les conditions minima de non intervention et de sécurité étaient assurées, écrit-il, la voie serait ouverte aux dirigeants du pays pour rechercher une solution pacifique par le truchement de ces deux institutions » ; il ajoute que la possibilité d'un nouveau départ apparaît maintenant en vue de « réaliser l'unité et l'intégrité du pays, de telle façon que les six provinces puissent fournir leur juste part, sur des bases démocratiques, dans les tâches qu'impose l'avenir ».

Le vendredi 4 novembre, le Département d'État fait connaître, sous forme de déclaration officielle, ses premiers commentaires sur le rapport de M. DAYAL. Il aborde deux points précis :

4 novembre

« D'abord, dit la déclaration, le rapport a souligné que les deux institutions dont les fondements demeurent toujours incontestés sont le président de la République, M. KASA-VUBU et le Parlement. Ce dernier est incapable d'agir par suite des circonstances actuelles. Il est vraisemblable que si des conditions minimum de non ingérence et de sécurité pouvaient être établies, le Parlement au complet pourrait se prononcer sur le candidat du président KASA-VUBU. Le rapport laisse espérer que l'occasion se dessine d'un premier départ en direction de l'unité et de l'intégrité du pays afin que toutes les six provinces puissent participer démocratiquement aux tâches qui les attendent. Pour leur part, les États-Unis partagent cet espoir. En second lieu, poursuit la déclaration, le rapport donne quelque espoir d'une reprise de la vie économique et administrative au Congo. Alors qu'il critique les activités de certains ressortissants américains. il mentionne aussi la reprise des entreprises économiques et la participation à des œuvres humanitaires rendues possibles par le retour de techniciens belges. Les États-Unis croient que les Nations-Unies et le Gouvernement belge devraient pouvoir collaborer au service de la population de tout le Congo. Nous avons toute confiance dans la bonne foi de la Belgique et dans son désir d'aider le Congo. Aussi ne pouvons-nous accepter l'insinuation contraire contenue dans différentes parties du rapport. Ce dont nous avons besoin est d'aider d'urgence ce pays par l'intermédiaire des Nations-Unies dans l'intérêt de toute la population congolaise. Nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour promouvoir l'objectif de paix et de bien-être en vue duquel il a été demandé à l'O. N. U. d'apporter son aide au Congo ».

A Bruxelles, M. WIGNY s'entretient avec M. P.-H. SPAAK, secrétaire général de l'O.T.A.N. A l'issue du Conseil des ministres il déclare que le rapport du Secrétaire général des Nations-Unies n'est ni impartial ni documenté et qu'il fera à M. HAMMARSKJÖLD une réponse « extrêmement ferme ».

5 novembre

and mercon 1

Le lendemain, samedi 5 novembre, M. WIGNY rencontre les ambassadeurs des États-Unis, de France et de Grande-Bretagne. Le soir, à la veille de s'embarquer pour New-York, il précise dans une allocution radio-télévisée la position du Gouvernement belge. Rappelant que le Congo est indépendant, que la Belgique respecte cette indépendance et accepte le principe de non intervention contenu dans la résolution du Conseil de Sécurité du 9 août, M. WIGNY souligne tout d'abord que la Belgique exige la même attitude des autres :

« Nous n'avons pas quitté le Congo, dit-il, pour qu'il devienne la proie de l'impérialisme, qu'il soit de l'Est ou qu'il vienne de certains États africains ».

Le ministre rappelle ensuite que si l'O.N.U. est venue au Congo, pour un certain temps, à la suite de la mutinerie militaire, la Belgique y est aussi, avec ses entreprises qui font vivre une grande partie de la population, avec ses fonctionnaires qui y sont restés ou y retournent pour faire marcher l'administration

«... à la demande expresse de tous les Gouvernements congolais successifs et des autorités congolaises les plus diverses ». Dans ces conditions, « puisque l'O. N. U. et la Belgique sont au Congo, il faut chercher à s'entendre ». Or, « tout à coup, subitement, de la part du Secrétaire général, vient une véritable agression qui, par sa faute, cherche à supprimer les deux données de notre politique. Voilà, déclare M. WIGNY, le fait nouveau. Ce n'est pas notre politique qui a changé, c'est celle de l'O. N. U. Aujourd'hui, M. HAMMARSKJÖLD veut défendre aux autorités congolaises, dont il n'a pas à juger la qualité, de faire appel à leurs propres fonctionnaires, les fonctionnaires congolais de nationalité belge. Il veut que le Congo, incapable de se diriger lui-même selon M. DAYAL, en soit encore plus incapable parce qu'il est privé de ses experts, mais soit gouverné par les experts de l'O. N. U. Je l'affirme, c'est inacceptable. D'abord, si quelqu'un doit décider du renvoi éventuel des techniciens belges du Congo, ce sont les autorités congolaises et non l'O. N. U. Ensuite, cette ten-

tative de mise sous tutelle d'un état souverain devrait faire réfléchir tous les états indépendants ». Rappelant par ailleurs les accusations qui, depuis près d'un mois, sont lancées constamment contre la Belgique par des fonctionnaires de l'O. N. U. — « ce qui veut dire aussi nos fonctionnaires » — M. Wigny déclare qu'une collaboration fructueuse avec l'O. N. U. devient impossible : « Il est donc bien clair, conclut-il, que dans ces conditions nouvelles, nous disons non à l'O. N. U. tant que les données du problème ne sont pas rétablies ».

A New-York le Comité consultatif, réuni en séance privée, donne comme première directive à la commission des bons offices de réunir dès que possible le parlement congolais.

Le dimanche 6 novembre, le président KASA-VUBU et M. BOM-BOKO quittent Léopoldville pour New-York *via* Brazzaville et Paris. M. KASA-VUBU exprime l'intention de présider lui-même la délégation congolaise à l'O. N. U., de manière à rendre incontestable la légitimité de celle-ci.

Le lundi 7 novembre, sur motion de M. PINTE, délégué du Dahomey, l'Assemblée générale des Nations-Unies décide de remettre au lendemain l'ouverture du débat sur le Congo, par courtoisie à l'égard du Chef de l'État congolais dont l'arrivée est incessamment attendue. La motion recueille 61 voix contre 12 (les pays de l'Est, la Guinée, le Mali et la Libye) et 12 abstentions.

A Léopoldville, le colonel MOBUTU renforce la garde autour de la résidence de M. LUMUMBA, afin d'empêcher celui-ci de partir pour New-York. M. LUMUMBA, quant à lui, proclame sa « confiance entière » en M. HAMMARSKJÖLD et les Nations-Unies qui sauront, en provoquant la réunion du Parlement, éviter l'effondrement du Congo.

Le mardi 8 novembre, le débat s'engage à l'Assemblée générale sur la question de la délégation congolaise à admettre. Les représentants de la Guinée et de l'Union Soviétique, MM. TOURÉ et ZORINE, se déclarent hostiles à l'admission de la délégation présentée et conduite par M. KASA-VUBU. Celui-ci fait un discours habile et ferme. Finalement, la majorité des membres de la Commission de vérification des pouvoirs demande à son président de la réunir. Cette commission comprend Costa-Rica, l'Espagne, les États-Unis, Haïti, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, le Maroc, la R.A.U. et l'U.R.S.S.

De Léopoldville, le président de la Chambre envoie à l'O. N. U.,

6 novembre

7 novembre

8 novembre

10 november

par l'intermédiaire du Ghana, un télégramme contestant à M. KASA-VUBU le droit de représenter le Congo.

A Léopoldville même, une nouvelle tension se produit entre le colonel MOBUTU et M. KAMITATU. Samedi déjà, un incident causant mort d'homme avait opposé des soldats congolais à des agents de la police provinciale. Cette fois, le colonel MOBUTU accuse M. KAMITATU et le commandement de l'O. N. U. d'avoir instigué deux unités de l'armée à s'opposer, afin de donner à l'O. N. U. l'occasion d'intervenir.

Au Katanga, de sanglants accrochages ont lieu entre les Baluba et la gendarmerie, dans la région de Kongolo. A Kamanda dix soldats irlandais de l'O. N. U. périssent dans une embuscade tendue par des Baluba.

9 novembre

Le mercredi 9 novembre, l'affaire congolaise connaît un nouveau rebondissement à l'O. N. U. La commission de vérification des pouvoirs n'ayant pas terminé ses travaux, le représentant des États-Unis demande une suspension du débat sur le Congo pendant vingt-quatre heures. Mais avant que cette motion ne soit mise aux voix, le président de l'assemblée soumet au scrutin une motion ghanéenne proposant l'ajournement du débat jusqu'à ce que la commission des bons offices ait pu accomplir sa mission au Congo. Cette motion, qui n'est pas de simple procédure, prend de nombreux délégués par surprise : elle est adoptée par 48 voix contre 30 et 20 abstentions. En même temps les délégués des pays de l'Est et certains délégués africains manifestent une bruyante hostilité à l'égard de la Belgique, empêchant M. WIGNY d'achever l'intervention qu'il développait à la tribune.

Le Secrétaire général des Nations-Unies rejette la note belge du 2 novembre au sujet des déclarations de M. CORDIER :

«Les déclarations de celui-ci, précise le memorandum du Secrétaire général, correspondent entièrement avec la situation au Congo quant à la politique d'enseignement poursuivie par la Belgique avant l'indépendance ».

10 novembre Bien que le débat sur le Congo soit ajourné sine die, il reste à régler la question de l'admission aux travaux de l'Assemblée générale de la délégation présentée par M. KASA-VUBU. Le jeudi 10 novembre, la commission de vérification des pouvoirs décide, par 6 voix contre 1, de recommander cette admission ; l'U.R.S.S.

a émis un vote négatif, le Maroc et la R. A. U. ont refusé de prendre part au scrutin car il s'agit selon ces pays d'une décision politique qui n'est pas du ressort de la commission.

Au Congo, deux émissaires de M. LUMUMBA, MM. MBUYI et TSHIBANGU, essaient le matin de quitter Léopoldville pour New-York ; ils en sont empêchés et se réfugient à l'ambassade de la R. A. U. Le soir, M. KAMITATU est arrêté pour avoir donné, la veille, l'ordre à un de ses ministres, M. LETA, de saisir des dossiers secrets de la Sûreté.

Le général RIKHYE déclare que les soldats irlandais tués le 8 novembre ont été victimes de Baluba fanatisés par le Kitawala. Le voyage de pacification de M. SENDWE dans la région d'Albertville est ajourné.

Le vendredi 11 novembre, 10 Baluba ayant participé au mas- 11 novembre sacre des soldats irlandais sont appréhendés par le contingent de l'O. N. U. M. SENDWE exprime ses regrets au sujet de « leur tragique méprise », due selon lui au fait que les populations ne connaissent rien des Nations-Unies ni de leur mission au Congo. Il ajoute que si M. TSHOMBE acceptait de mettre fin à la sécession du Katanga, il n'aurait plus de différend avec lui.

A Léopoldville, des Bambala manifestent devant le bâtiment de l'O. N. U. pour obtenir la libération de M. KAMITATU. Les soldats de l'O. N. U. les dispersent, mais le commandement demande au colonel MOBUTU de faire droit à leur requête. A Stanleyville, la situation se tend : la ville est aux mains de gendarmes mutinés.

A Washington, M. WIGNY rencontre le secrétaire d'État HERTER ; l'entretien porte notamment sur la question congolaise.

Ce jour-là encore, M. LUMUMBA adresse à l'O. N. U. une lettre demandant l'organisation immédiate d'un referendum sur l'adoption du régime présidentiel, suivi d'une élection au suffrage direct du nouveau président de la république. Le referendum serait préparé par les autorités provinciales et se déroulerait sous le contrôle d'une commission d'observateurs des Nations-Unies. La lettre de M. LUMUMBA contient une violente attaque contre les États-Unis, accusés de financer « le complot dirigé contre le peuple congolais ». Le Département d'État réfute cette accusation, qu'il qualifie de «ridicule».

Le samedi 12 novembre, M. KAMITATU est libéré. Une coopé- 12 novembre

ration est décidée, sur le plan du maintien de l'ordre à Léopoldville, entre le Gouvernement provincial et le Collège des Commissaires généraux ; cet accord sera confirmé par écrit le lundi 14.

A New-York, les représentants des pays afro-asiatiques discutent à nouveau, au sein du comité consultatif, la composition, la date de départ et la nature de la mission de la commission des bons offices. Le Sénégal propose, dit-on, que la commission soit composée des seuls pays voisins du Congo.

13 novembre

Le dimanche 13 novembre, le président KASA-VUBU relève, dans une interview à la télévision américaine, ce qu'il appelle les contradictions du rapport DAYAL : nous avons, dit-il, fait appel à l'O. N. U. pour expulser les agresseurs belges et c'est l'O. N. U. qui nous reproche aujourd'hui de les faire revenir ; s'il y a trop de Belges au Congo, c'est que l'O. N. U. ne remplit pas correctement la mission que nous lui avons confiée. Pour le surplus, M. KASA-VUBU réaffirme qu'il est la seule autorité légale du pays et que le parlement « illégal » n'a fait que semer la confusion. Parlant de la conférence de la table ronde qui doit se tenir bientôt, il déclare que M. LUMUMBA est prêt à y participer.

A Stanleyville, M. GIZENGA reprend le contrôle des forces mutinées.

14 novembre

Le lundi 14 novembre, M. HAMMARSKJÖLD fait approcher le président KASA-VUBU par M. DAYAL, puis par le représentant de l'Inde M. JHA afin d'obtenir qu'il retourne à Léopoldville. Le chef de l'État congolais s'y refuse, déclarant qu'il ne quittera New-York qu'après le débat sur l'admission de sa délégation.

Au cours d'une conférence de presse, M. WIGNY développe les idées qu'il ne put exposer le 9 novembre devant l'Assemblée générale. Le Ministre souligne que le rapport de M. DAYAL est à la fois « un réquisitoire contre la Belgique » et « le bilan d'une faillite ».

« La Belgique, dit-il, ne peut pas une fois de plus jouer le rôle du vilain de la farce après que ses soldats aient été les premiers boucs émissaires ».

Il montre le maigre bilan de l'action de l'O. N. U. et rappelle que les techniciens belges — au nombre de 2.100 dont un tiers au Katanga — sont restés au Congo ou y sont retournés à la demande expresse des gouvernants congolais. Il met en lumière,

chiffres à l'appui, l'effort réalisé par la Belgique bien avant le 30 juin, sur le plan de l'instruction publique et en matière d'investissements notamment :

« Sur le plan de l'instruction publique, les taux de scolarité primaire et secondaire au Congo étaient les plus élevés d'Afrique. Quant aux investissements belges, ils ont été les plus élevés en Afrique, sauf en Rhodésie et en Afrique du Sud : 148 dollars par tête d'habitant, contre une moyenne de 30 dollars dans le reste du Continent. Entre 1950 et 1957, la Belgique a investi 2,25 milliards de dollars au Congo. Cet investissement s'y trouve encore, de même que les 750 millions de dollars du portefeuille d'actions industrielles de l'État congolais, portefeuille qui appartient à la République du Congo».

M. WIGNY s'en prend aux exigences formulées par M. HAM-MARSKJÖLD dans ses lettres du mois d'octobre au Gouvernement katangais et au Gouvernement belge, exigences qui trahissent la volonté du Secrétaire général d'établir une tutelle internationale au Congo. Par ailleurs, faisant allusion aux récentes déclarations de M. CORDIER, le Ministre s'élève contre les calomnies proférées à l'égard de la Belgique par des fonctionnaires des Nations-Unies. Il précise que la Belgique serait forcée de se retirer de l'Organisation si les responsables de l'O. N. U.

«... ne mettaient pas en pratique les règles et les restrictions auxquelles ils sont assujettis en tant que fonctionnaires publics » et il souligne que sa déclaration reflète la position officielle de son gouvernement. « Ce qui arrive à la Belgique, dit-il encore, pourrair être demain le sort d'un autre État. C'est pourquoi les petits États, comme le nôtre, doivent être vigilants ».

M. WIGNY formule le souhait qu'un accord entre la Belgique, les autorités congolaises et les Nations-Unies intervienne au sujet des modalités de la future assistance de la Belgique au Congo mais, dit-il, « pas à des conditions qui sont à la fois insultantes et stupides ».

Le mardi 15 novembre, le président KASA-VUBU fait connaître 15 novembre à M. DAYAL et au Comité consultatif qu'il s'oppose à l'envoi d'une commission de bons offices au Congo. Au cours d'une conférence de presse à l'Overseas Press Club de New-York, il répète que son pays a été victime « d'une agression de la Belgique » et que

121

l'O. N. U. n'a pas à son avis fait son devoir, puisqu'elle aurait dû renvoyer les techniciens belges qui revenaient au Congo, « au lieu de se mêler de la situation intérieure congolaise ». Il précise qu'il ne peut être question du retour des Belges, car les relations diplomatiques sont rompues entre les deux pays; d'ailleurs, le technicien étranger, dit-il, « c'est celui qui travaille dans l'intérêt national et qui est invité par le Gouvernement congolais et non pas celui envoyé par une autorité qui n'a pas demandé le consentement de l'État congolais ». A propos de la situation économique il déclare :

« Les Belges sont partis en emportant les clés de la maison, il est dès lors difficile de faire un inventaire exact ; l'agression belge avait pour but d'attaquer l'économie congolaise ».

Il répète enfin que la réunion du Parlement est prématurée, que la loi fondamentale n'a qu'un caractère provisoire, qu'il avait le droit de révoquer M. LUMUMBA mais que celui-ci pourra, en sa qualité de député, participer à la conférence de la table ronde.

A Washington, le Département d'État se désolidarise partiellement des idées exposées par M. WIGNY le 14 novembre :

«A notre avis, déclare son porte-parole, l'effort des Nations-Unies n'est en aucune façon un échec. Il est évident que les Nations-Unies se trouvent en face d'une situation extrêmement difficile et délicate. Nous continuons à croire que le meilleur moyen de traiter ce problème est pour tous les membres des Nations-Unies de poursuivre leur travail avec les Nations-Unies, afin de parvenir au but que celles-ci recherchent. Nous continuons également à croire que c'est par la coopération entre le Gouvernement belge et les Nations-Unies que beaucoup de choses peuvent être accomplies pour le bénéfice de tout le peuple congolais ».

Au Congo, la situation reste troublée en différents endroits. Le commandement de l'O. N. U. avertit M. KALONDJI qu'il interviendra si l'armée du Sud-Kasai rompt la trêve intervenue le 11 septembre. Dans le Nord-Katanga, les unités de l'O. N. U. se replient sur Albertville et Kabalo ; le commandement annonce cependant qu'il enverra dans les régions avoisinantes des patrouilles par « convois de jeeps exceptionnellement armés ». Un délégué de la Croix-Rouge internationale arrive de Genève.

A Élisabethville, M. TSHOMBE déclare à la presse qu'il s'en tient à sa position selon laquelle des discussions ne pourront s'ouvrir sur les institutions du Congo que lorsque l'ordre sera rétabli par le Collège des Commissaires généraux et le colonel MOBUTU. Quant à l'O. N. U., il lui demande une action plus vigoureuse dans le Nord-Katanga; lui-même ira à Albertville pour tenter de ramener les rebelles à la raison. Il ajoute que le Katanga travaille activement à son développement économique et social, que des missions étrangères se succèdent à Élisabethville pour établir des relations commerciales avec le pays et que le Katanga compte faire appel au Marché commun. M. SENDWE déclare, de son côté, qu'il approuve la proposition de M. LUMUMBA d'organiser un referendum dans tout le Congo, y compris le Katanga.

Le mercredi 16 novembre, le Comité consultatif décide que, 16 novembre malgré l'opposition du président KASA-VUBU, la commission des bons offices partira pour Léopoldville le 24 novembre. Elle sera présidée par M. WACHUKU, représentant de la Nigeria. Une lettre sera envoyée au Chef de l'État congolais pour lui donner l'assurance que la commission n'entend nullement intervenir dans les affaires du pays et se propose seulement d'aider les Congolais à résoudre leurs conflits internes.

Ainsi qu'il l'avait annoncé, M. TSHOMBE se rend à Albertville, où il s'incline devant les corps des soldats irlandais tués le 8 novembre. A Luena, trois Européens sont arrêtés par des Baluba.

Le jeudi 17 novembre, la commission des bons offices complète 17 novembre son bureau en désignant M. SOPIÉE (Malaisie) comme viceprésident et M. MALESSE (Éthiopie) comme rapporteur. Elle se donne rendez-vous à Léopoldville, le 26 novembre. Cependant, le président KASA-VUBU confirme, dans une conférence de presse, son opposition à cette initiative. L'envoi de cette commission sans l'accord de l'État congolais est, dit-il, contraire à la Charte des Nations-Unies. Si la voix du Congo peut enfin se faire entendre à l'O. N. U., le Chef de l'État exposera dans quelles conditions une commission de conciliation pourrait faire du travail utile ; il dira sa conception du rôle que doit jouer l'O. N. U. au Congo et exprimera sa pensée sur un retrait éventuel du contingent international. M. KASA-VUBU réaffirme par ailleurs qu'une conférence exclusivement congolaise est convoquée et que M. Lu-

123

MUMBA pourra y participer. Il fait entrevoir que le nombre des provinces sera augmenté et que le pouvoir sera décentralisé comme aux États-Unis, en Suisse ou en Allemagne.

Au Katanga, des bagarres éclatent à Manono. M. ТSHOMBE est à Kongolo.

A Léopoldville, les relations se tendent entre les autorités congolaises et les membres de l'Ambassade ghanéenne. Le commandement de l'O. N. U. demande la libération de M. MENSAH, arrêté mardi porteur de documents adressés par M. GIZENGA à M. LUMUMBA.

18 novembre

Cette tension s'accroît le vendredi 18 novembre. M. NUSS-BAUMER annonce la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays; M. WELBECK et son personnel devront avoir quitté le Congo lundi prochain 21 novembre. M. NUSSBAUMER justifie cette mesure par le fait que les documents saisis sur M. MENSAH contenaient notamment des plans d'invasion du Katanga. Le Commissaire général annonce des mesures analogues à l'égard d'autres ambassades qui interviennent « de manière flagrante » dans les affaires du pays. Le général RIKHYE déclare que l'O. N. U. ne s'opposera pas à l'expulsion de M. WELBECK, cette question relevant exclusivement des relations entre le Congo et le Ghana.

Au Katanga, les troubles persistent : le contingent de l'O. N. U. découvre 80 corps mutilés en brousse, dans la région d'Albertville ; des éléments Baluba menacent d'investir Kabongo, Luena, Manono. M. TSHOMBE place Albertville sous régime militaire pour trois mois ; M. MUNONGO proteste auprès de M. BERENDSEN au sujet de l'inaction de l'O. N. U. ; le commandement achemine des renforts vers les points névralgiques.

Aux Nations-Unies, l'Assemblée générale commence le débat sur la recommandation de la commission de vérification des pouvoirs, favorable à l'admission de la délégation présentée par M. KASA-VUBU. Le président YOULOU ouvre le débat par un important discours. S'adressant aux États indépendants africains, il déclare :

« Réunissons-nous tout de suite en une conférence entre chefs d'État noirs et dressons ensemble le programme de la restauration congolaise. Que tous ceux qui ont une autorité de droit ou de fait dans l'État désagrégé du Congo d'aujourd'hui acceptent notre conseil de

famille, qu'ils nous aident à bâtir la résurrection de leur patrie. Ce n'est qu'après que ce conseil de famille aura rempli ses tâches au Congo que les Nations-Unies pourront nous aider de tout leur poids matériel. financier et moral à appliquer ce programme de salut congolais que nous saurons concevoir et mener à bien. L'Afrique est notre affaire, l'Afrique est notre angoisse ». S'adressant ensuite aux grandes nations, il poursuit : « Disons-le clairement aux grandes puissances qui se préparent à venir disputer sur notre continent les frontières encore indistinctes de leurs nouvelles hégémonies. Nous ne serons ni l'enjeu de leurs querelles ni le terrain de leurs chasses libres : nous n'avons pas cessé d'être des sujets pour devenir des clients. C'est d'abord à nous qu'il appartient d'interdire aux grandes nations aujourd'hui désunies de transplanter leurs rivalités sur notre sol ». Le président Youlou ajoute que l'intervention directe des grandes puissances est un scandale. « Des avions étrangers, dit-il, se sont posés sur des aérodromes africains. C'est un fait inoubliable. Nous avons exigé leur départ. Cela fait, nous n'accepterons pas non plus des interventions indirectes, fussent-elles travesties en pseudo-coopération technique. Je reprends pour l'Afrique la doctrine de MONROE : l'Afrique aux Africains». L'O. N. U. elle-même n'échappe pas aux critiques de l'orateur : « L'O. N. U., dit-il, en laquelle nous avons mis notre confiance et dont nous ne voulons pas encore désespérer, nous est apparue, il faut bien le dire, comme un faisceau d'intrigues et de tendances où les intérêts nationaux l'ont emporté trop souvent sur les causes de la paix et de l'unité africaines. La conception même de l'intervention des Nations-Unies est fondée sur une tragique équivoque. Elles ont empêché un chef politique d'arrêter légalement un rebelle. Elles feignent d'assurer l'ordre alors que ce pays immense est à feu et à sang. Et pourtant, elles rêvent encore d'équilibre entre les institutions vacillantes et des chefs contestés. C'est vouloir consacrer contre toute équité des autorités fictives, dont certaines, au moins, auraient disparu sans l'appui des Nations-Unies ». En conclusion, le président YouLou déclare : « Je vous le dis en chrétien et en Noir : nous avons désespérément besoin d'être aidés, mais nous ne sommes pas pour autant prêts à vendre notre âme. En vérité, je vous le dis, l'Afrique qui a faim et qui est nue a besoin d'aide, mais qu'on ne pense pas, en l'aidant, acheter son âme et son indépendance».

Aussitôt après ce discours, qui constitue la première intervention importante d'un pays de la Communauté dans l'affaire congolaise, le représentant du Ghana dépose une motion d'ajournement : celle-ci est rejetée par 51 voix contre 36 et 11 absten-

125

tions. Le représentant de l'Inde M. JHA fait ensuite valoir que l'Assemblée générale n'a pas le droit de reprendre un débat quelconque relatif au problème congolais, puisqu'elle a, le 9 novembre, décidé de reporter tout débat jusqu'à ce que la commission des bons offices ait terminé sa mission. A la reprise de la séance, le Président de l'Assemblée écarte ce moyen. Le représentant de la Guinée dépose alors un amendement à la recommandation de la commission de vérification des pouvoirs, tendant à « différer » la reconnaissance des pouvoirs de la délégation de M. KASA-VUBU au lieu de l'« accepter » : le représentant du Ghana appuie l'amendement, celui du Cameroun s'y oppose.

19 novembre Le samedi 19 novembre, le Ministère congolais des affaires étrangères dément que les relations diplomatiques soient rompues avec le Ghana. Il n'est question, précise-t-il, que d'expulser MM. WELBECK, DJINN et BOTSIO déclarés personae non gratae par le président KASA-VUBU le 4 octobre déjà. Cette position de retrait a pour but évident de minimiser le conflit entre le Congo et le Ghana, au moment où l'Assemblée générale des Nations-Unies doit définitivement se prononcer sur la légitimité de la délégation du président KASA-VUBU.

20 novembre

Le dimanche 20 novembre, le représentant des États-Unis à l'O. N. U. M. WADSWORTH déclare à la télévision américaine que la Belgique doit, comme tout autre pays, faire passer son assistance au Congo par le truchement de l'Organisation :

« Nous ne critiquons la Belgique, ajoute-t-il, que dans la mesure où le Gouvernement belge lui-même semble autoriser une immixtion de la part des Belges au Congo ».

21 novembre

Le lundi 21 novembre, la crise des relations entre le Congo et le Ghana atteint un degré d'extrême acuité. Le colonel MOBUTU déclare que M. WELBECK doit partir. Celui-ci refuse de le faire sans instructions de son Gouvernement : des soldats tunisiens renforcent la garde ghanéenne autour de sa résidence. Peu avant 16 h, le colonel Kokolo se présente chez M. Welbeck pour exiger son départ ; il est tué par des soldats de la garde. C'est le signal d'une bataille entre l'armée congolaise et le contingent de l'O. N. U., qui se déroulera jusqu'au lendemain mardi à 6 h du matin.

22 novembre Le mardi 22 novembre, à 8 h du matin, M. WELBECK quitte

Léopoldville pour Accra. Le général ALEXANDER, commandant du détachement ghanéen de l'O. N. U., part également l'aprèsmidi. L'atmosphère à Léopoldville est tendue : le couvre-feu est ordonné ; le quartier général de l'O. N. U. est en état de siège.

A New-York, l'Assemblée générale reprend ses travaux. Le représentant du Ghana demande l'ajournement des débats jusqu'à la réception du rapport du commandement de l'O. N. U. sur les événements de Léopoldville : cette motion est rejetée. Le représentant du Mali demande ensuite, sans plus de succès, que les débats soient suspendus jusqu'à ce que l'Assemblée ait reçu communication d'une lettre adressée le jour-même par M. KASA-VUBU à M. HAMMARSKJÖLD au sujet de la commission des bons offices. Puis, par 50 voix contre 32 et 14 abstentions. l'Assemblée générale rejette l'amendement guinéen présenté le 18 novembre. Enfin, par 53 voix contre 24 et 19 abstentions, elle approuve la recommandation de la commission de vérification des pouvoirs et admet en son sein la délégation congolaise de M. KASA-VUBU. Celui-ci publie un communiqué de satisfaction. La commission des bons offices décide de retarder son départ au Congo.

La décision de l'Assemblée générale renforce considérablement la position interne et internationale du Chef de l'État congolais. Elle ouvre une nouvelle période de l'affaire.

DEUXIÈME PARTIE

Réflexions d'ordre général

and taking a branch to the manufact

Première réflexion

Nous avons de multiples raisons d'être blessés, au plus profond de l'âme, par le drame congolais.

Cependant, il faut nous faire à l'idée que de nombreux pays qui n'ont pas eu la charge de territoires sous-développés — ne comprendront pas notre tourment. Opposés depuis longtemps au régime colonial, par conviction philosophique et pour les besoins de leur politique, ces pays considèrent que l'émancipation des peuples africains ouvre un chapitre de l'histoire où l'abandon par les anciennes puissances colonisatrices de leur souveraineté sur ces peuples rendra possible leur élimination totale de l'Afrique ou, au moins, l'affaiblissement de leur influence dans ce continent. Dès lors, l'affaire congolaise ne peut susciter de sympathie profonde de leur part pour la Belgique ; elle doit même, chez certains, susciter de l'hostilité.

Chose digne de méditation, les réactions des anciens pays colonisés sont, à certaines exceptions près, d'un ordre différent. Certes, tous viennent de sortir du régime colonial et cela explique, dans une large mesure, que beaucoup adoptent aujourd'hui une attitude dans laquelle il entre une grande animosité à l'égard de la Belgique. Mais ils savent bien que leurs populations auront pendant longtemps encore besoin d'aide extérieure et qu'à cet égard certaines anciennes puissances colonisatrices peuvent, sur un plan nouveau, leur offrir à long terme une assistance plus fructueuse et moins redoutable que des pays à l'impérialisme

accusé. Aussi ne semblent-ils pas tous considérer que l'affaire congolaise doive être l'occasion d'une définitive rupture entre le Congo et la Belgique.

L'enseignement que pour notre part nous tirons de ceci, c'est qu'il ne suffit pas d'opposer l'indignation à l'incompréhension ou à la mauvaise foi, ni l'affirmation répétée de la pureté de ses intentions à la méfiance. Il est vrai qu'un nouveau chapitre de l'histoire commence et la Belgique doit, malgré l'épreuve, mener une partie dynamique.

Deuxième réflexion.

Pour tenter d'y voir clair, il faut d'abord se rendre compte du cadre général dans lequel se développe l'affaire congolaise. Placée dans le contexte de la politique mondiale, est-ce une affaire exceptionnelle, mettant en mouvement des forces nouvelles ? C'est ce qu'il faut examiner de près.

Un des aspects de l'affaire qui nous frappe le plus est qu'elle fournit l'occasion d'un affrontement - parmi beaucoup d'autres - entre deux groupes de puissances idéologiquement opposées, celles de l'Est et de l'Ouest. Ceci n'est pas neuf dans l'histoire du monde, sauf que les partenaires et les protagonistes, les idéologies aussi, ont dans une certaine mesure changé. Souvenons-nous des guerres de la Révolution et de l'Empire, opposant l'idéologie de 1789 à celle de l'ancien régime. Souvenons-nous aussi de l'époque qui suivit le Congrès de Vienne, où les peuples se réclamant du principe des nationalités et du libéralisme -États italiens, Espagne, Grèce, Pologne, Belgique - se heurtaient aux gouvernements absolutistes unis par METTERNICH en un vaste système doctrinal et politique - Autriche, Russie, Prusse. Souvenons-nous, plus récemment, du conflit qui opposa les pays démocratiques à l'Allemagne nazie et à l'Italie fasciste, tenantes l'une et l'autre d'un ordre nouveau fondé sur un nouvel absolutisme.

Un deuxième aspect de l'affaire est la promptitude avec laquelle un des deux groupes rivaux — le groupe des pays de l'Est — est intervenu pour tenter de tirer parti du chaos qui s'était créé, s'attirant dans un laps de temps relativement bref une riposte vigoureuse de l'autre groupe — celui des pays occidentaux. Ceci non plus n'est pas neuf. Chaque fois qu'un trouble se produit en un point névralgique du monde, fût-il lointain, les grandes puissances déploient une intense activité pour s'implanter en ce lieu, en tout cas pour empêcher que les puissances adverses ne s'y implantent elles-mêmes. Souvenons-nous à cet égard de la question d'Orient, de la question chinoise, de la question balkanique, de la question marocaine, de tant d'autres depuis plus d'un siècle.

Un troisième aspect de l'affaire est le rôle prépondérant joué jusqu'ici par plusieurs pays d'Afrique, unis par une idéologie à base géographique contre toute intervention extérieure à leur continent. Ici aussi, comment ne pas rapprocher ce phénomène d'un autre phénomène historique, le monroïsme? En 1823, lorsque se pose la question des colonies espagnoles, le président MONROE déclare au Congrès que tout effort des puissances européennes pour étendre leur influence en n'importe quelle partie de l'Amérique sera considéré comme un geste inamical ; en 1895, à propos d'un conflit entre l'Angleterre et le Venezuela, le secrétaire d'État OLNEY énonce la doctrine du « monroïsme renforcé », selon laquelle aucune question concernant le continent américain ne peut être traitée en dehors des États-Unis ; en 1904, lors de l'affaire de Panama, le président Th. ROOSEVELT énonce le « corollaire de la doctrine de MONROE », selon lequel s'il se produit des troubles dans quelque État du continent américain, seuls les États-Unis ont le droit et le devoir d'intervenir. L'analogie est frappante, à ces deux différences près qu'à propos de l'affaire congolaise ce n'est pas un pays d'Afrique mais plusieurs - en lutte d'ailleurs pour la prédominance qui font valoir de pareilles prétentions et qu'il ne faut que quelques semaines — au lieu de 81 ans — pour que les trois étapes de la doctrine de MONROE soient, avec les transpositions nécessaires, franchies.

Un dernier aspect fondamental de l'affaire est son internationalisation. Ceci est lié à un vieux régime de sécurité collective on dit aujourd'hui de maintien de la paix — dont l'Organisation des Nations-Unies est l'expression actuelle. Autrefois, lorsqu'une affaire dangereuse pour la paix surgissait, certaines puissances non directement engagées tentaient d'imposer leur médiation, même par les armes ; plus tard, du temps de METTERNICH, un groupe de puissances idéologiquement unies et souvent assemblées en congrès décidait des mesures à prendre : ces mesures pouvaient aller, elles aussi, jusqu'à l'intervention armée, collective ou confiée par mandat à l'une des puissances délibérantes ; puis vint la Société des Nations conçue par le président WILSON,

131

plus idéaliste et moins efficace et enfin, depuis 1945, l'O. N. U. Cette internationalisation de l'affaire congolaise — fondée sur la notion de solidarité mondiale — pourrait faire obstacle au monroïsme africain — fondé sur une notion de solidarité continentale. Il n'en est rien cependant : le monroïsme africain utilise plutôt l'internationalisation — nous verrons comment et pourquoi — au service de sa doctrine et de son action.

En vérité, il n'y a pas à s'y méprendre. L'affaire congolaise met en jeu des intérêts, des forces, des impulsions, des réactions, des méthodes avec lesquelles l'histoire du monde se fait depuis longtemps. L'enseignement que nous en tirons est que, sans se dissimuler la gravité de la situation, il faut se garder de considérer l'affaire congolaise comme une catastrophe définitive; qu'il faut essentiellement, pour éviter qu'il en soit ainsi, concentrer son attention sur les caractères actuels de ces forces de toujours et sur le mouvement qui les anime.

Troisième réflexion.

Voyons d'abord de plus près l'affrontement de l'Est et de l'Ouest.

Ces pays s'opposent à propos du Congo comme à propos de nombreuses autres questions. Au sein de chacun des deux groupes il existe — à propos du Congo comme à propos du reste — une fixité des alliances qui a conduit à la création de blocs. Autrefois et jusque dans un passé récent, les alliances se modifiaient et même se retournaient au gré de l'opportunité. Aujourd'hui et aussi loin qu'on puisse prévoir l'avenir — il n'est pas question de voir un pays appartenant au bloc de l'Ouest passer dans le camp de l'Est ou vice-versa ; même la Yougoslavie, dont on put croire il y a quelques années qu'elle allait changer d'orientation, n'a pas quitté son camp d'origine. Cette fixité des alliances au sein de chaque groupe est peut-être un caractère propre de ce temps ; elle est en tout cas, pour la conception d'une politique africaine, un élément fondamental.

Bien que s'opposant à propos du Congo, les pays de l'Ouest et de l'Est n'ont pas cependant entre eux d'antagonisme idéologique sur l'attitude à adopter à l'égard des peuples sous-développés. Le bloc occidental est acquis à l'émancipation politique de ces peuples, il la réalise en vertu d'une doctrine leur reconnaissant le droit de disposer d'eux mêmes et admettant que, pour la plupart, les temps sont venus d'exercer ce droit. Le leader actuel de l'Occident est d'ailleurs un anticolonialiste de principe et l'on se souviendra qu'au début de 1918 déjà le président WILSON, sentant venir la fin de la guerre, mentionnait parmi ses quatorze points « la fin de l'exploitation coloniale ». Le bloc de l'Est, quant à lui, suit la doctrine proclamée en 1917 par LÉNINE dans son ouvrage L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, doctrine selon laquelle la lutte contre le colonialisme est un des moyens essentiels d'assurer le triomphe du communisme; M. KHROUCHTCHEV l'a rappelé, en termes à peine voilés, lors de son interview sur le Baltika, le 13 septembre dernier.

Dès lors, les pays de l'Ouest et de l'Est s'opposent à propos du Congo, non point sur la question de son indépendance, mais parce que chaque groupe veut, par une préoccupation classique, empêcher l'autre de faire basculer ce pays dans son camp et de rompre ainsi l'équilibre mondial actuel.

Un des moyens d'agir est, de part et d'autre, de rechercher la sympathie des dirigeants du Congo et de ceux des pays africains qui jouent un rôle si essentiel dans l'évolution de la crise. Cette politique de popularité est d'autant plus active qu'elle se fonde, de part et d'autre, sur une doctrine favorable au nationalisme africain.

Au sein du bloc de l'Est, qui n'a pratiquement pas de passé colonial, cette politique ne nuit en rien à la solidarité des partenaires. Au sein du bloc de l'Ouest, elle peut conduire au contraire certains pays occidentaux à ne défendre que mollement l'un des leurs lorsque celui-ci fait l'objet d'une animosité de la part des pays africains et de leurs alliés asiatiques. Nous voyons ce phénomène se produire avec netteté à l'égard de la Belgique depuis les débuts de l'affaire congolaise (¹).

Enfin, on peut observer que les pays occidentaux possédant encore des intérêts politiques directs en Afrique agissent, chacun dans sa sphère d'influence, sans concert entre eux et sans harmonisation : la France mène à l'égard des pays de la Communauté et de l'Algérie une politique d'émancipation et d'association totalement indépendante de celle que mène la Grande-Bretagne à l'égard des pays du Commonwealth et de ses colonies ou protectorats. Cette absence de cohésion ne fait que continuer un vieil état de choses, où les pays colonisateurs, professant des doctrines différentes sur la politique à suivre dans leurs territoires d'outremer, ayant par ailleurs en Afrique des intérêts divergents et parfois concurrents, travaillaient sans grande coordination et sans profonde solidarité.

Quelle est, dans ce contexte, la position de la Belgique ? Elle fait partie du bloc occidental et son salut, comme celui de ses partenaires, exige qu'elle y demeure. A ce titre — compte tenu

(¹) Il convient cependant de noter que les pays occidentaux ayant eu la charge de territoires sous-développés — la Grande-Bretagne, l'Italie et surtout la France — ont apporté à la Belgique leur actif appui au cours des débats devant le Conseil de Sécurité.

de l'affrontement des deux blocs et de la fixité des alliances elle n'a aucune chance d'arriver, dans l'avenir prévisible, à tempérer l'hostilité que lui témoignent à propos de l'affaire congolaise les pays de l'Est et ceux des gouvernements africains qui fondent leur avenir politique sur l'appui, voire l'alliance de ces pays. De ce côté, elle sait donc qu'elle se trouve devant une porte close et qu'elle s'épuiserait en vain à essayer de l'entr'ouvrir. Mais son appartenance au bloc occidental la condamne-t-elle à n'avoir aucun crédit auprès d'autres pays africains ? Par ailleurs, ne peut-elle, sans faillir à la solidarité occidentale, mener à l'égard des jeunes nations africaines une action qui tienne compte de ses atouts propres ? Contentons-nous, à ce stade de nos réflexions, de poser la question.

averaged, to requisitorie do Mari ; (of Asteria a function survey) and

Grande-Bretage, Erifer, ill n'out this we'll can be river hill rivel.

niques occidentales, les hinnes aux conseptions des parts de Fren. Constant, leit gradée hinness est actuellement intérnélie.

statistics interactionals and some some statistic supplications

personnalité doit désemblé se préserver ou toute noutielle atteinte et réaliser son plan écolomisem et par la solliterilé

135

Quatrième réflexion

Du côté de l'Afrique, le fait qui domine jusqu'à présent l'affaire congolaise est l'action, déterminante en bien des occasions, menée par les pays dits non engagés avec l'appui de certains pays asiatiques.

Ces non engagés ne représentent pas, à l'heure actuelle, la majorité des pays africains indépendants : ils sont essentiellement six — Maroc, Tunisie, R. A. U., Ghana, Guinée et, depuis peu, la république du Mali ; en Asie, ils s'appuient surtout sur l'Inde, Ceylan et l'Indonésie. Par ailleurs, il n'y a pas entre eux d'unité raciale, puisque certains sont arabes et d'autres de race noire. Pas davantage d'unité religieuse, puisqu'ils groupent des populations musulmanes, chrétiennes, animistes et d'autres croyances encore. Ils n'ont pas, dans le passé, dépendu d'un seul pays puisque les uns relevèrent de la France, les autres de la Grande-Bretagne. Enfin, ils n'ont pas sur les questions intérieures les mêmes principes ni surtout les mêmes préférences puisque les uns se rattachent plutôt aux conceptions politiques et économiques occidentales, les autres aux conceptions des pays de l'Est.

Cependant, leur grande influence est actuellement indéniable. Celle-ci vient, à n'en pas douter, de ce qu'ils sont les promoteurs d'une doctrine dynamique, susceptible d'introduire dans la politique internationale une nouvelle donnée fondamentale.

La base de cette doctrine, on le sait, est l'affirmation d'une personnalité africaine propre, née d'un passé commun de soumission puis de lutte contre la domination étrangère. Cette personnalité doit désormais se préserver de toute nouvelle atteinte et réaliser son plein épanouissement par la solidarité du continent africain et sa neutralité à l'égard des rivalités extérieures, notamment et surtout de la rivalité entre l'Est et l'Ouest. Elle peut et doit s'appuyer sur les peuples frères de l'Asie qui, ayant connu semblable passé, partagent aujourd'hui les mêmes conceptions et aspirations.

Il n'est pas douteux que cette doctrine contient plusieurs idées forces qui satisfont la psychologie profonde actuelle d'un grand nombre d'Africains de toutes conditions et de toutes formations.

La notion de personnalité africaine propre, forgée dans la lutte contre la domination extérieure, répond à cette soif de respect de l'homme africain et de son originalité qui fut un des ressorts les plus importants du désir d'émancipation politique. Elle trouve de surcroît, dans la conjoncture actuelle, un actif stimulant dans le fait que plusieurs pays africains ne sont pas encore devenus maîtres de leur destin.

La notion de solidarité est, elle aussi, typiquement africaine, en tout cas en Afrique noire où la solidarité fut, de tout temps, la condition première, implacablement respectée, de la subsistance et de la survivance.

La notion de neutralité, enfin, est liée à la fois à la préservation de la personnalité africaine et à la nécessité, pour des pays encore pauvres, de s'adresser à toutes les sources de richesses, sans en excepter aucune, pour surmonter cette pauvreté; elle rend d'ailleurs possible un jeu de bascule particulièrement rentable. Ici aussi, nous reconnaissons un trait caractéristique de la mentalité africaine qui, lorsqu'elle se trouve en présence de deux forces concurrentes, se porte tantôt du côté de l'une, tantôt du côté de l'autre. Au delà de cette conception traditionnelle de la neutralité, on peut toutefois déceler aujourd'hui un dessein plus ambitieux, qui est de mettre les nations afro-asiatiques en situation d'arbitrer les conflits du monde : c'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter les très récentes interventions de ces pays en vue de contraindre MM. EISENHOWER et KHROUCHTCHEV à se rencontrer et de donner une impulsion décisive à la question du désarmement.

La mise en œuvre de cette doctrine conduit essentiellement, en politique étrangère, à ce monroïsme africain auquel je faisais allusion tout à l'heure. Quant aux corollaires de la doctrine ou plus exactement ses indispensables leviers — ils sont de divers ordres.

D'abord, il va de soi que la solidarité ne peut être acquise qu'au prix d'une grande unité. Les pays non engagés, entre eux au premier chef, avec les autres pays d'Afrique ensuite doivent

137

unir leur action, leurs efforts et leurs ressources afin de former une grande entité politique, économique et sociale : c'est le levier du panafricanisme. Mais pour atteindre à ce résultat, il faut que chacun des pays d'Afrique constitue, sur le plan interne, une entité nationale aussi cohérente que possible : c'est le levier de l'unitarisme constitutionnel.

Ensuite, une politique d'une telle envergure n'a de chance de succès qu'à la condition qu'une ferme direction préside à sa conception et à sa mise en œuvre. C'est le levier du « leadership » que les aînées des jeunes nations africaines — Maroc, Tunisie, R. A. U., Ghana, Guinée — exercent aujourd'hui en commun, jusqu'au jour où par le jeu millénaire des ambitions nationales l'un de ces pays arriverait à imposer sa prédominance.

Enfin, compte tenu de l'insuffisance actuelle de leurs possibilités financières et matérielles, les pays non engagés sont bien obligés d'accepter, lorsque surgit une crise en Afrique, une aide extérieure. Mais il saute aux yeux que cette aide doit être aussi impersonnelle que possible, afin d'éviter toute ingérence d'un pays non africain quel qu'il soit et de permettre aux pays africains, avec l'appui de leurs alliés asiatiques, de mener leur action propre. C'est le levier de l'internationalisation.

Cinquième réflexion

Une chose est en tout cas certaine : l'affaire congolaise a donné aux pays non engagés l'occasion d'appliquer pour la première fois tous les éléments de leur doctrine (¹) et cette première application a fourni, sur le plan de la politique internationale, des résultats positifs.

Internationalisation. Pendant plusieurs semaines l'U.R.S.S. manifeste, par ses paroles mais surtout par ses actes, l'intention d'intervenir dans l'affaire congolaise. Bien que cette intervention se fasse au profit exclusif de l'homme politique congolais qui garde leurs préférences, les pays non engagés s'y opposent et font voter par le Conseil de Sécurité d'abord, par l'Assemblée générale ensuite, des résolutions condamnant l'assistance militaire unilatérale. Ils refusent formellement par ailleurs de s'associer aux critiques formulées par les pays de l'Est à l'égard du Secrétaire général des Nations-Unies et inscrivent systématiquement dans leurs résolutions la nécessité de la poursuite de l'action de l'O.N.U., des félicitations et des encouragements à l'adresse de M. HAMMAR-SKJÖLD ; ils vont même jusqu'à faire triompher, le 20 septembre, leur projet de résolution à l'encontre d'un projet soviétique. Mais, dans le même ordre d'idées, ils appuient sans réserve, aux côtés des pays de l'Est, l'action menée par le Secrétaire général au delà de la résolution du 20 septembre -- contre l'assistance technique, de nature purement civile, apportée par des fonctionnaires belges aux autorités congolaises.

Monroïsme africain. Dès l'appel du Congo à l'O. N. U., les pays non engagés sont les premiers à venir, au sein du contingent international, travailler au rétablissement de l'ordre. Certains d'entre eux revendiquent ensuite le monopole de cette tâche pour

(1) Dans l'affaire de Suez, qui se produisit peu de temps après la Conférence de Bandoeng, certains éléments de cette doctrine furent invoqués, mais le groupe afro-asiatique était encore trop incomplet et n'avait pas une cohésion suffisante pour mener l'action. Il ne fait pas de doute que des conflits de ce genre le verraient désormais intervenir de manière prépondérante.

les pays africains ; le principe d'universalité qui anime la Charte des Nations-Unies les fait échouer sur ce point, mais au moins obtiennent-ils en fait que le contingent international soit composé, en majeure partie, de troupes non blanches. Parallèlement ils entament, sans mandat ni du Congo ni de l'O. N. U., une action politique de réconciliation entre les leaders rivaux. Enfin — c'est l'étape franchie depuis le 20 septembre — ils obtiennent un mandat en bonne et due forme de l'Organisation pour constituer, avec l'aide des seuls pays asiatiques considérés comme des pays frères, une commission de bons offices.

Neutralisme positif. Mus par la préoccupation de mettre fin le plus rapidement possible à l'intervention militaire belge, les pays non engagés se sentent, au début de la crise, idéologiquement très proches des thèses développées par les pays de l'Est. Tout en ne ménageant pas la Belgique dans leurs discours et dans leurs écrits, ils refusent cependant de suivre l'U.R.S.S. lorsque celle-ci propose au Conseil de Sécurité de condamner la Belgique comme agresseur : ils ont compris en effet que pareille résolution se fût heurtée au veto de plusieurs pays occidentaux et les eût mis, dans les développements ultérieurs, à la remorque de la diplomatie de l'Est. Plus tard et en sens inverse, lorsque les pays occidentaux s'emploient à renforcer la position interne et internationale du président KASA-VUBU, ils utilisent toutes les ressources de la procédure pour tenter d'y faire échec.

Unité. A plusieurs reprises, au cours des premiers mois de l'affaire congolaise, certains pays non engagés éprouvent la tentation de faire un accroc à la doctrine. Tantôt c'est la Guinée qui voudrait faire condamner la Belgique comme agresseur et qui demande à ses partenaires de rompre les relations diplomatiques avec Bruxelles. Tantôt c'est le Ghana qui se propose d'apporter au gouvernement de M. LUMUMBA une aide militaire en marge de celle de l'O. N. U. Tantôt c'est encore la Guinée, et la R.A.U., qui taxent le Conseil de Sécurité d'impuissance à faire respecter ses résolutions, qui accusent le commandement de l'O. N. U. de complicité avec l'impérialisme occidental et qui menacent de retirer leurs bataillons du contingent international. Chaque fois cependant, un des pays du groupe se charge de rappeler à la raison ceux qui risquent de s'écarter de la doctrine et la discipline du groupe l'emporte : le président BOURGUIBA déclare se refuser à aggraver la situation en rompant avec la Belgique et aucune

rupture ne se produit, seule la Guinée ajournant l'échange de représentations entre Bruxelles et Conakry ; c'est encore le président BOURGUIBA, de même que le roi du Maroc, qui font clairement entendre qu'une rupture avec l'O. N. U. serait contraire aux intérêts de l'Afrique et aucun pays ne retire son contingent (¹).

Leadership enfin. L'autorité morale que les pays non engagés entendent exercer à l'égard du Congo se manifeste de multiples façons. Lorsque M. LUMUMBA recherche l'appui de l'Est, il est explicitement désavoué. Il reste cependant soutenu, après sa révocation, parce qu'il est — sur tous les plans et spécialement à l'encontre du Katanga — l'homme de l'unité congolaise sous sa forme la plus radicale et le champion congolais du panafricanisme. Cependant encore, il n'est pas appuyé dans sa tentative d'éliminer le président KASA-VUBU dont on connaît les convictions fédéralistes car les pays non engagés estiment plus sage ou de meilleure tactique de chercher à mettre fin aux dissensions congolaises par une réconciliation générale. Au président KASA-VUBU, dont ils ne contestent pas la qualité de chef d'état, ils entendent imposer la médiation afro-asiatique qu'il récuse et la convocation du Parlement congolais qu'il estime prématurée.

Quels enseignements tirer de ceci ? Il en est plusieurs, mais je me limiterai à ceux qui me paraissent de plus profonde portée.

D'abord, il est certain que la doctrine afro-asiatique continuera, dans l'avenir prévisible, d'être un facteur important dans le règlement des affaires africaines et même dans le jeu de la politique mondiale. Il serait dangereux de s'en désintéresser. Il importe au contraire de l'étudier dans toutes ses manifestations et d'en suivre attentivement l'évolution.

Ensuite, la solidarité afro-asiatique — qui complète en la renforçant la solidarité proprement africaine — trouve une explication plausible dans le fait que les pays africains et asiatiques en question ont connu, au cours des derniers siècles, des régimes politiques comparables et que leur jeune indépendance doit aujourd'hui résoudre des problèmes de même nature. Les pays asiatiques ne pourraient cependant invoquer le passé pour faire valoir désormais, spécialement à l'encontre de l'Occident, des droits ou des intérêts éminents en Afrique. Les territoires

^{(&}lt;sup>1</sup>) Le commentaire se rapporte, rappelons-le, à la période du 1^{er} juillet au 23 novembre 1960. Ultérieurement, la cohésion du groupe afro-asiatique s'affaiblira sur certains points.

africains furent utilisés par eux, jusqu'à un passé tout récent, comme de simples terres d'émigration pour leurs populations pléthoriques. Les activités de ces émigrés, essentiellement d'ordre artisanal et commercial, furent par ailleurs fort étrangères à l'élévation morale et matérielle des populations autochtones.

En troisième lieu, le neutralisme positif — un des aspects fondamentaux de la doctrine — a fait aujourd'hui la preuve qu'il n'est pas, contrairement à une croyance répandue en Occident et peut-être aussi dans les pays de l'Est, du communisme camouflé. Pratiqué dans sa pureté il nous semble donc, pour nous occidentaux, une tendance politique respectable. Mais ce jugement de valeur appelle deux précisions : la première, c'est que ce respect doit s'appliquer au neutralisme positif réel et sincère et ne peut s'étendre à la politique d'engagement du côté de l'Est que mènent ou mèneront, sous le paravent de la doctrine, certains pays du groupe afro-asiatique ; la seconde, c'est que ce respect ne doit ni ne peut impliquer une renonciation à l'amitié des pays africains qui désirent ou désireront garder avec l'Occident d'étroites relations.

Enfin, la Belgique se souviendrait utilement, semble-t-il, que tout en lui manifestant de l'animosité lors de l'intervention à laquelle elle dut recourir pour la protection de ses nationaux, les pays non engagés ont résisté à la tentation de la condamner comme agresseur et que, surtout, plusieurs d'entre eux ont affirmé en différentes occasions leur souhait de voir se rétablir l'amitié belgo-congolaise. Il n'y a pas peut-être, dans l'expression de ce souhait, qu'une vue platonique ou un artifice tactique. Ceux qui l'ont émis sont parmi les tenants les plus sincères du neutralisme positif. Ce sont aussi ceux qui, avant le 30 juin, suivaient avec le plus de sympathie la politique de la Belgique et paraissaient désirer que ce petit pays sans ambitions mondiales, connaissant bien les populations congolaises, ayant à son actif une doctrine profondément humaine et des réalisations probantes, poursuive de préférence à beaucoup d'autres son assistance au Congo. Sans sous-estimer les difficultés de la tâche, il nous paraît qu'il vaut la peine et que notre respect pour ces pays-là justifie que nous nous efforcions, aussi longtemps qu'il le faudra, de leur faire entendre leur tragique méprise sur nos intentions et de leur faire admettre le droit que nous pouvons légitimement garder d'être à leurs veux, pour l'Afrique, un interlocuteur estimable et utile.

Sixième réflexion

Malgré son dynamisme intrinsèque et sa remarquable efficacité dans l'affaire congolaise, la doctrine des pays non engagés ne peut, à l'heure actuelle, être tenue pour assurée de conquérir toute l'Afrique.

Il faut en premier lieu considérer que cette doctrine recèle certains points faibles qui peuvent avoir pour conséquence de ralentir ou même de limiter sa pénétration. La notion de solidarité à laquelle elle fait un si large appel, bien qu'étant typiquement africaine, s'était pendant des siècles appliquée surtout à une échelle réduite, celle des groupes humains qui, aux divers niveaux de la structure sociale et politique, trouvaient dans une solidarité étroitement circonscrite la source et les cadres de leur vie. Étendre cette notion au continent africain entier, la faire admettre par lui, lui faire accepter aussi son prolongement asiatique est une entreprise particulièrement lourde. Pour des raisons connexes, il en va de même de la notion de l'unité. Déjà, au sein du groupe actuel des pays non engagés, des nuances se font jour entre la conception panafricaine intégrale du président N'KRU-MAH ou du président SEKOU TOURÉ et la pensée moins radicale du Roi du Maroc qui, recevant M. LUMUMBA le 4 août dernier, affirmait la nécessité d'une unité de l'Afrique dans le respect de sa diversité. A l'extérieur du groupe des non engagés, une philosophie s'est formée depuis plusieurs années, qui se fonde sur la notion de la négritude et qui implique une solidarité et une unité s'appliquant au premier chef au sein du monde noir. En certaines régions d'Afrique noire, il existe de surcroît un sentiment collectif de vive méfiance, voire d'hostilité nourrie de douloureux souvenirs à l'égard du monde arabe, africain ou asiatique. Enfin, le tribalisme qui rend en maints pays si difficile l'unité nationale, et parfois même l'unité régionale, constitue un obstacle de plus à l'unité continentale. Par ailleurs, la notion ou la simple pratique du « leadership » peut susciter des difficultés :

au sein des pays qui prétendent l'exercer, elle entraîne dès à présent des luttes d'influences dont l'enjeu est, si l'on peut dire, la présidence du directoire ; dans les pays qui y seraient soumis et qui sont pratiquement tous encore au stade du nationalisme militant et jaloux, elle doit immanquablement susciter des réactions. Quant à la notion du neutralisme positif, il est manifeste qu'elle est d'ores et déjà menacée, dans certains des pays qui s'en réclament, de déviation voire de trahison.

Une deuxième considération importante est qu'un groupe de nouveaux pays indépendants - les pays de la communauté française — n'a pas encore adhéré à la doctrine des pays non engagés et semble même, dans l'état présent des choses, peu disposé à le faire. Ce groupe est certes, à l'égal des autres pays africains, profondément déterminé à voir respecter par l'Ouest comme par l'Est sa personnalité et son indépendance. Il est même prêt, ainsi qu'il l'a montré en se rangeant aux côtés des pays non engagés pour inviter MM. KHROUCHTCHEV et EISENHOWER à se rencontrer, à faire preuve de solidarité africaine au sens continental du terme lorsque certains intérêts, manifestement supérieurs et manifestement communs, sont en jeu. Mais au stade actuel de son évolution, il montre une visible méfiance à l'égard d'un unitarisme qui lui paraît constituer une menace pour son indépendance, d'un neutralisme qu'il craint de voir virer au communisme, d'un leadership dont il redoute de faire les frais; parallèlement, il reste attaché aux valeurs occidentales. Ce groupe de pays possède d'ailleurs plusieurs fortes personnalités, parfaitement capables de formuler et de mettre en œuvre une doctrine africaine faisant appel à d'autres notions maîtresses que la doctrine afro-asiatique.

En troisième lieu, un important pays — la Nigérie — n'a pas encore, lui non plus, pris sa place ni défini sa doctrine. Or, il ne fait point de doute que par le chiffre de ses populations, par les problèmes internes que soulève la diversité de celles-ci, par ses richesses, par la haute et vieille formation de ses élites, la Nigérie est appelée à jouer en Afrique un rôle de premier plan.

Enfin, plusieurs pays ne sont pas indépendants mais certains d'entre eux le deviendront à plus ou moins brève échéance. Quelle sera leur orientation de pensée ? Nul ne le sait aujourd'hui.

L'enseignement à tirer de ceci, c'est à notre sens que la pensée

politique de l'Afrique ne sera pas nécessairement une, qu'il est très possible au contraire que ce continent voit éclore plusieurs doctrines pour la conduite de ses affaires et qu'il faut en tenir compte.

Dans une autre réflexion nous avons évoqué le devoir que nous avons de garder notre amitié aux pays africains qui la souhaitent. Nous précisons ici que nous ne la garderons qu'autant que nous ayons le plus profond respect de la personnalité de ces pays, car ils en sont — comme tous les pays d'Afrique sans exception infiniment soucieux. Quant aux pays loyalement neutralistes, ils ne pourront nous reprocher nos amitiés africaines pourvu que nous respections sincèrement leur neutralisme et que nous ne nous servions pas de ces amitiés pour le combattre. De reste, nous n'avons pas aujourd'hui — à l'égard de ce continent dont les tendances politiques fondamentales ne sont pas toutes encore fixées — d'autre conduite raisonnable à tenir.

145

Septième réflexion.

Quel mouvement anime, dans l'affaire congolaise, le Secrétaire général des Nations-Unies ? C'est, nous nous en rendons compte chaque jour, un autre aspect fondamental du problème.

L'exécutif de l'O. N. U., exercé par son secrétaire général. pourrait être concu comme un simple organe d'administration et d'exécution des assemblées délibérantes de l'Organisation. En fait, il n'en est pas ainsi. Déjà dans le passé, M. HAMMARSKIÖLD et son prédécesseur M. TRYGVE LIE eurent l'occasion, en certaines affaires (Chine, Égypte, Hongrie) de sortir de ce rôle limité pour exercer une véritable action politique. Aujourd'hui, dans l'affaire congolaise, ce phénomène est plus net encore : l'exécutif de l'O. N. U. mène, dans le cadre général de résolutions que souvent d'ailleurs il suscite ou oriente, une action politique propre ; il mène - en dehors, à l'encontre ou à la faveur de tendances nationales ou de bloc — l'action politique qui lui paraît la plus conforme aux intérêts de l'Organisation, dotée à ses veux d'une personnalité distincte de la somme des personnalités nationales qui la composent et chargée d'une mission qui transcende les intérêts nationaux ou de groupes. Il s'agit, en somme, de la traduction dans l'action d'une pensée internationaliste à l'état pur.

Par ailleurs, nous ne croyons pas nous tromper en suggérant que le Secrétaire général de l'O. N. U. a, sur la manière de résoudre la crise congolaise, une théorie qui cadre d'ailleurs parfaitement avec sa philosophie générale. Il estime, semble-t-il, que le Congo doit trouver en lui les éléments de la solution, à l'abri de toute influence étrangère à son génie propre mais avec l'adjuvant de son milieu naturel, le milieu africain.

Le premier élément de cette théorie se trouve déjà dans certaines phrases prononcées par M. HAMMARSKJÖLD à Léopoldville. S'adressant au président KASA-VUBU et au Gouvernement congolais, il déclarait le 1^{er} août :

« Avec une assistance déterminée en volume et en forme par vos

147

besoins, tels qu'ils sont évalués par vous, nous essayerons de remplir les trous et de vous donner de l'appui. Mais nous désirons le faire seulement au degré et pour le temps que les forces créatrices du peuple et de la nation du Congo n'auront pas, par leur propre vitalité et leurs propres ressources, pris soin de vos besoins ».

Quant aux autres éléments, ils sont révélés par les deux tendances principales de l'action du Secrétaire général.

D'une part, il réagit avec netteté contre toute influence que pourraient prendre au Congo les pays de l'Est ou de l'Ouest et il demande que toute aide de ces pays soit fournie au Congo par le canal de l'O. N. U. Sa réaction contre une nouvelle présence belge au Congo est particulièrement vigoureuse : l'influence de l'ancien colonisateur, qui a sur les techniciens de l'Organisation le triple avantage d'une connaissance approfondie du pays, de ses problèmes et surtout de ses habitants, risque à ses yeux de faire échec à sa doctrine ; elle doit lui paraître plus redoutable encore lorsque, comme c'est le cas dans la phase actuelle de l'affaire, l'assistance technique des Belges répond au vœu et à la demande positive d'un grand nombre de Congolais.

D'autre part, le Secrétaire général prend le plus large appui sur le groupe des pays africains non engagés qui, nous l'avons vu, ont pour l'action de l'O. N. U. une agissante sympathie doctrinale et pratique. Il voit dans ce groupe, à l'heure actuelle, à la fois le plus sûr inspirateur des initiatives à prendre et le plus solide garant de la prédominance de ses vues au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée générale. Il y voit aussi, peut-être, une force capable de jouer, le cas échéant, un rôle mondial en s'interposant entre l'Est et l'Ouest en vue de préserver la paix, fin ultime de l'O. N. U.

En se plaçant sur le propre terrain du Secrétaire général, cette théorie et l'application qui en est faite comportent sans doute une certaine part d'irréalisme : on peut lui reprocher, notamment, de ne puiser son inspiration que dans une partie du milieu africain au risque de heurter d'autres zones de ce milieu, de ne pas tenir compte de réalités tangibles qui comptent aussi dans la solution du problème, telles que l'incontestable efficacité de l'assistance technique que les Belges sont capables d'apporter au Congo et le désir qu'ont les Congolais d'être aidés par ceux qui les connaissent et les comprennent.

Mais, faisant ici abstraction de ces éléments, ce qui retient

avant tout notre attention est le caractère propre, à la fois dogmatique et positif de la politique menée par le Secrétaire général. Cette politique ne s'embarrasse d'aucune considération étrangère à son objectif. Il n'est question, pour le Secrétaire général, ni de rendre justice à la pureté de telles ou telles intentions, ni de donner sa sympathie à qui que ce soit qui s'écarte du système qu'il a tracé.

Au service de ce système, il recourt d'ailleurs à tous les procédés classiques de l'action politique : il prend le vent, il s'allie, il accentue ou adoucit ses insistances, il invoque certaines résolutions mais oublie les termes de certaines autres, il rassure, il menace, il suscite des antipathies qui peuvent par réaction en atténuer d'autres plus redoutables pour ses desseins, il permet à ses collaborateurs, fonctionnaires cependant comme lui, de faire à titre personnel des déclarations qui le servent. Il est il le déclarait récemment à l'envoyé d'un journal littéraire diplomate, rien d'autre. Il connaît particulièrement, à ce titre, la valeur des mots qu'il emploie :

« Le diplomate, disait-il encore à cet envoyé, comme le poète travaille avec des mots, transpose des mots, s'en sert comme d'une clé qui n'est pas nécessairement un passe-partout ».

Aussi bien — c'est l'enseignement principal que nous tirons de cette réflexion - ce serait une erreur de considérer le Secrétaire général des Nations-Unies comme un conciliateur de tous les intérêts que met en jeu l'affaire congolaise et plus encore de le considérer, à l'instar de notre opinion, comme une sorte de juge de paix impartial et bienveillant. Il n'est certes pas mauvais que l'opinion s'indigne publiquement lorsqu'il use de procédés qui révoltent son sens de la justice ou froissent le sentiment qu'elle a de sa bonne foi : les réactions de l'opinion publique servent souvent d'avertisseur aux hommes intelligents et entreprenants. Mais il faut surtout se convaincre que le Secrétaire général des Nations-Unies mène, avec les armes les plus traditionnelles, une politique propre qui peut, par certains de ses aspects, aller à l'encontre d'intérêts nationaux, moraux ou matériels, éminemment légitimes. Lorsqu'il en est ainsi, cette politique n'a droit à aucune révérence de principe et les gouvernements intéressés sont dans leur rôle en y opposant, sans renier leur attachement à la coopération internationale, les ripostes appropriées.

Huitième réflexion.

Mais l'affaire congolaise n'est pas seulement une affaire internationale; elle est avant tout, pour les Congolais, une grave affaire interne. A cet égard, quelles sont les forces qui les partagent, celles qui les unissent, quelles sont leurs pensées, leurs initiatives et leurs réactions devant ce qui se passe chez eux ?

Il nous paraît en premier lieu qu'aucun d'eux ne poursuit la balkanisation effective du Congo. Avant le 30 juin 1960, il y eut certes des programmes séparatistes mais la plupart du temps ils comportaient expressément la réunion de la province ou de la partie de province qui se fût séparée à un Congo organisé sur de nouvelles bases. Au demeurant, de nouveaux éléments sont intervenus. A la Table ronde, les leaders de toutes les régions du pays se rencontrèrent souvent pour la première fois et prirent conscience d'une unité nationale qui, antérieurement, n'était chez eux qu'une notion purement verbale. Puis il y eut, pendant les mois de transition qui précédèrent l'indépendance, l'influence agissante de plusieurs étudiants sensibles, quant à eux, à la notion et à la nécessité des grands ensembles. Depuis le 30 juin, l'un des leaders du séparatisme, M. KASA-VUBU, est devenu chef de l'État, a prêté serment de sauvegarder l'intégrité du territoire et a manifesté qu'il attachait du prix au respect de ce serment, notamment en empêchant les Bakongo de se retirer de l'ensemble congolais. L'autre leader du séparatisme, M. TSHOMBE, s'est résolu peu de temps après la proclamation de l'indépendance de sa province à proposer une confédération des États-Unis du Congo ; il a fait inscrire cet objectif dans la constitution katangaise et il s'en tient jusqu'à présent à cette position. Quant à M. ILEO, président du Sénat et premier ministre désigné du second Gouvernement congolais, il reste fidèle à sa conception fédéraliste et cherche à ne pas se laisser entraîner au delà : nous en voyons la preuve non seulement dans ses déclarations répétées mais aussi dans les efforts qu'il a

déployés pour aboutir, sur ce point, à un accord de principe avec le Katanga et le Sud-Kasai.

Dès lors, il est exact de penser que le conflit constitutionnel ne porte pas, malgré l'équivoque des mots, sur l'unité du Congo. qu'il porte exclusivement sur la manière de l'organiser. Ici. deux tendances farouchement hostiles s'affrontent, M. LUMUMBA et ses partisans, férus de panafricanisme, d'unité et de solidarité africaines intégrales, entendent donner à l'unité du Congo les règles de fonctionnement les plus radicales par un système de totale centralisation administrative et politique. MM. KASA-VUBU, ILEO, TSHOMBE, KALONDII et leurs partisans, se fondant sur les personnalités régionales auxquelles ils sont particulièrement sensibles, sur les solidarités circonscrites et les antagonismes tribaux qui sont un fait, sur les souvenirs de la centralisation administrative belge qui ne sut pas s'atténuer à temps, veulent donner à l'unité du Congo les règles de fonctionnement les plus souples par un système qui n'attribuerait au pouvoir central que les compétences d'intérêt manifestement national.

L'hostilité entre ces deux conceptions s'avive et s'envenime du fait que les panafricanistes voient dans le système fédéral ou confédéral une menace directe contre le gouvernement du pays par un seul homme, le champion de la doctrine — tandis que les fédéralistes ou confédéralistes voient dans le panafricanisme la force capable de broyer les personnalités régionales qui leur sont chères. Au delà du conflit constitutionnel il y a donc conflit entre deux idéologies qui ne sont pas exclusivement congolaises et qui, par là, relient le problème interne du Congo à l'ensemble du problème africain. Aussi n'est-il pas étonnant de voir le pays divisé en sympathisants des nations afro-asiatiques et en sympathisants des nations de la communauté française.

Nul ne saurait dire aujourd'hui comment le conflit se résoudra. Mais si l'on se tourne vers les enseignements de l'histoire, on constate que très souvent, à un certain stade de l'évolution des peuples, l'union d'états, la confédération, la fédération furent des formules non point de division mais d'unification. Il faut ajouter à cela la considération de fait, importante à nos yeux, qu'alors que le Gouvernement central congolais, quel qu'il soit, s'est depuis des mois révélé impuissant à asseoir son autorité sur l'ensemble du pays, les Gouvernements provinciaux au contraire se sont, au plus fort du chaos, attelé à leur mission quotidienne et ont travaillé avec une certaine efficacité.

Pour brûler les étapes dans le domaine de l'unification d'un pays, il n'y a que la force qui puisse obtenir de rapides résultats. C'est bien le moyen auquel M. LUMUMBA voulut recourir lorsqu'il supprima les libertés publiques, instaura des tribunaux d'exception, donna à ses fidèles les directives que l'on sait et soumit les populations à une action psychologique du type le plus totalitaire. Cependant, le Congo a jusqu'à présent résisté à cette pression, en des circonstances telles que d'autres peuples n'y fussent peut-être pas arrivés et même il est parvenu pour l'instant - sauf en Province Orientale où la force semble triompher — à mettre un terme à ce régime. Cette résistance à l'action violente ne s'est pas faite par la violence ; contrairement à ce qui se serait passé dans de nombreux pays, elle se fit même, de la part des hommes qui la conduisirent à Léopoldville, sous le signe d'une apparente molesse et d'une non moins apparente imprévoyance. Il faut y voir plutôt, sans doute, le recours instinctif à des méthodes qui s'accommodent bien plus que les nôtres d'incessants va-et-vient et qui touchent l'adversaire, plutôt que par un acte décisif, par une infinité de traits souvent imperceptibles. Aussi bien, nous le voyons chaque jour, la partie n'est pas terminée ; il est certain que de part et d'autre subsistent des ressources considérables qui seront peu à peu, au gré des circonstances, furtivement ou ouvertement jetées dans la balance. Et peut-être, en définitive, aucun camp ne triomphera-til complètement de l'autre : la plupart des hommes politiques du Congo disent leur espoir d'une solution négociée - autre méthode typiquement africaine - qui permettrait aux forces en présence de trouver un satisfaisant équilibre.

Nous voudrions enfin mettre en lumière un autre aspect des choses. Le Congo est certes un de ces pays, auxquels nous faisions allusion tantôt, qui en sont encore au stade du nationalisme jaloux. Il faut y voir, croyons-nous, la principale explication de l'hostilité qu'il manifesta à l'égard de la Belgique lorsque celle-ci intervint pour protéger ses nationaux. Cette intervention lui parut, sans doute, comporter la menace d'une remise en question de son indépendance ; lorsque M. LUMUMBA dénonça, avec ses outrances coutumières, ce qu'il appela pour les besoins de sa

151

cause et peut-être sur certains conseils « l'agression belge », il ne fait guère de doute qu'il fit écho à une crainte très générale. De même, ce nationalisme explique en grande partie la révocation de M. LUMUMBA lorsqu'il devint évident qu'il ouvrait le Congo au communisme soviétique. De même enfin, ce nationalisme explique aujourd'hui l'hostilité que témoignent les Congolais au commandement de l'O. N. U., suspecté d'installer une administration qui prendrait en tutelle l'administration du pays; au contingent de l'O. N. U., accusé de partialité dans ses opérations de maintien de l'ordre : à l'action de l'O. N. U. en général, à l'activité surtout de ceux de ses membres qui interviennent sans y être invités dans les affaires intérieures du pays et veulent présider une négociation depuis longtemps décidée sans eux. Ce nationalisme farouche se rebelle aujourd'hui contre le « leadership » africain comme il se rebellerait demain contre la présence de Belges dont le Congo n'aurait pas besoin ou qui n'auraient pas de sa personnalité un suffisant respect. Les nations afro-asiatiques tireront peut-être de ce phénomène la lecon qu'il comporte pour elles. Il faut espérer que les Belges en tiendront pleinement compte, eux aussi, dans la conduite de leur légitime politique de prédilection à l'égard de ce pays.

Should be an a should be been a should be been and the should be bee

intervitative and qualitative are addinated blette interventional

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Première Partie — Relation coordonnée des événement	rs
CHAPITRE I. Les premiers désordres, l'intervention de la Belgique pour la protection de ses nationaux, le recours aux Nations- Unies et la première résolution du Conseil de Sécurité (1-14 juillet 1960)	5
CHAPITRE II. La rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, l'appel du gouvernement LUMUMBA à l'interven- tion soviétique et la deuxième résolution du Conseil de Sé- curité (14-22 juillet 1960)	15
Chapitre III. Le voyage du premier ministre LUMUMBA en Amé- rique et en Afrique, la question katangaise et la troisième résolution du Conseil de Sécurité (22 juillet-9 août 1960)	24
CHAPITRE IV. L'expulsion du chef de la mission diplomatique belge, l'entrée du contingent des Nations-Unies au Katanga, le conflit entre le premier ministre LUMUMBA et le Secrétaire général des Nations-Unies et l'arbitrage du Conseil de Sécu- rité (9-22 août 1960)	49
CHAPITRE V. La conférence des États africains, la reconquête du Sud-Kasai par le gouvernement central, ses préparatifs mili- taires contre le Katanga avec l'appui soviétique et la révo- cation du premier ministre LUMUMBA (22 août-5 septembre 1960)	60
CHAPITRE VI. Les réactions de M. LUMUMBA, la constitution du gouvernement ILEO, la neutralisation des hommes poli- tiques congolais par le colonel Mobutu, le départ des mis- sions diplomatiques des pays de l'Est et la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des Nations-Unies	
(5-20 septembre 1960)	67

CHAPITRE VII. L'installation du collège des commissaires généraux, le débat général à la session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies, la tension entre les autorités congolaises, le Secrétaire général de l'O. N. U., le Ghana et la Guinée d'une part, entre le Secrétaire général de l'O. N. U., le gouvernement katangais et le gouvernement belge d'autre part, la désignation par le comité consultatif d'une commission des bons offices, l'arrivée à New-York du président KASA-VUBU, l'ajournement du débat sur le Congo à la session ordinaire de l'Assemblée générale de la délégation du président KASA-VUBU (20 septembre-22 novembre 1960)

DEUXIÈME PARTIE - RÉFLEXIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Première	réflexion		 	 128						
Deuxième	réflexion		 	 	 	 	 	 		 130
Troisième	réflexion		 	 	 	 	 			 133
Quatrième	réflexion		 	 	 	 	 			 136
Cinquième	réflexion		 	 	 	 	 			 139
Sixième	réflexion		 	 	 	 	 			 143
Septième	réflexion		 	 	 	 	 			 146
Huitième	réflexion		 	 	 	 	 			 149
TABLE DES	MATIÈRE	s	 	 	 	 	 			 153

IMPRIMERIE DES ÉDITIONS J. DUCULOT. S. A., GEMBLOUX (Imprimé en Belgique).

Bruxelles, le -7-6- 1961

MINIST RE des AFFAIRES ETRANGERES et du COMMERCE EXTERIEUR.

Direction Générale des Affaires congolaises, du Rwanda et du Burundi.

888

Nº206/173.200/S.2254

Annexes : 2 Nº d'Ordre : Monsieur P.H.SPAAK Ministre des Affaires Etrangères

à

Messieurs les Chefs de Poste diplomatiques et consulaires de carrière à l'Etranger. (La Haye)

 Doss er
 EXT
 YIII

 N°
 4548

 Date
 d'Entrée
 12

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, un exemplaire du Mémoire présenté par M.Alain STIMIANS, sur "Les premiers mois de la République du Congo", devant l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer.

J'y joins la notice bibliographique qui s'y rapporte, extraite du premier numéro de la Revue de l'Institut Politique Congolais : "Etudes Congolaises".

Cette note attire votre attention sur certaines erreurs ou omissions commises par l'auteur.

> Pour le Ministre, Le Directeur Général,

A.HUPPERTS.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

A. STENMANS.

"Les premiers mois de la République du Congo". (Léopoldville). 1er Juillet - 22 Novembre 1960.

Extrait :

Parmi les erreurs ou les omissions qui nous ont paru les plus flagrantes, nous relevons

<u>p.6</u> : le véritable début de la mutinerie ne se situe pas le 5 juillet, mais le 4 juillet avant que ne fût connue la déclaration du Premier Ministre concernant la "nouvelle organisation de l'Armée congolaise".

<u>p.6</u> : la lettre du général Janssons contenait un passage plus connu que ceux cités par l'auteur, notamment la fin de la lettre où il était question d'"un dernier et solennel avertissement". Ce passage explique l'hostilité de M.Lumumba à l'égard du Général.

<u>p.6</u> : la harangue de M.Lumumba fut faite en présence du général Janssens à des soldats non mutinés.

 $\underline{p.7}$: le général Janssens refuse de démissionner le 6 juillet après que le Gouvernement Congolais lui eut retiré son commandement.

<u>p.7</u>: l'obstination du Général fut un des facteurs qui poussèrent les soldats a la panique dans la nuit du 7 au 8 juillet, ceux-ci craignant, non seulement les Russes, mais aussi les représailles du Général.

<u>p.8</u> : il n'est pas fait état de la mutinerie de Matadi qui eut lieu le 8 juillet. De même a Goma où les paracommandos belges intervinrent spontanément le 8 juillet.

<u>p.9</u> : les décisions d'africanisation furent prises le 8 juillet et non le 10, et les nominations du général Lundula et du colonel Mobutu intervinrent également le 8.

p.10: la bataille de Matadi, qui fit 20 morts, est passée sous silence.

p.18: l'affaire du cargo polonais chargé d'armes à l'embouchure du Congo s'avéra très vite être un bobard. p.18 : M.B. de Changy ne fut pas tué avec MI.Ryckmans et Kervyn de Meerendre. Son avion fut abattu au point de l'Inkisi à 9h.30, tandis que MM. Ryckmans et Kervyn furent tués en fin d'après-midi au Camp Hardi a Thysville, après que leur hélicoptère se fut posé normalement à Lukala vers 11 h.

Il serait fastidieux de poursuivre cette énumération. Sans doute la bonne foi de l'auteur ne peut-elle être mise en doute, mais bien sa méthode. Il eût été préférable que l'auteur optât une fois pour toutes soit dans le sens de la simple énumération de faits sans relation coordonnée, soit en faveur de l'analyse historique avec justification et citation des sources.

Parmi les huit réflexions qui clôturent le travail de M.Stenmans, sept ont trait à l'aspect international ou extérieur du "drame congolais". Celles-ci témoignent d'un grand souci d'objectivité et ouvrent sur certains points des perspectives intéressantes, notamment sur la position des pays africains non engagés, que l'auteur qualifie de Monroïsme africain.

La dernière réflexion, faisant confiance à l'esprit "unitaire" dez leaders congolais, Tshombe compris, paraît actuellement dép_ssée.

B.V.